



Conseil Municipal

OLORON SAINTE-MARIE

Séance du 21 mars 2025



Liste des présent·e·s

MAIRE :

M. Bernard UTHURRY

ADJOINT·E·S :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ

M. Sami BOURI

Mme Anne SAOUTER

Mme Brigitte ROSSI

M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Mme Anne BARBET (elle est en ce moment à la Galerie Révol, elle nous rejoindra en attendant pouvoir à Brigitte ROSSI)

M. Stéphane LARTIGUE

CONSEILLER·E·S MUNICIPAL·ALES·AUX :

M. Chantal LECOMTE

M. Raymond VILLALBA

Mme Emmanuelle GRACIA

M. Nicolas MALEIG

Mme Flora LAPERNE

M. Frédéric LOUSTAU

Mme Céline BODET

M. Saïd SOUITA

M. Patrick NAVARRO

Mme Marie SAYERSE

M. Iñaki ECHANIZ (il arrivera en retard en attendant pouvoir à M. Bernard UTHURRY)

Mme Monique ASSO

M. André LABARTHE

Mme Carine NAVARRO

M. Jean-Paul PORTESSÉNY

M. Jacques MAISONNEUVE

Mme Yona TORCAL

M. Daniel LACRAMPE

M. Clément SERVAT

M. Pierre BAHOU

M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Mme Dominique QUÉHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

Mme Sabine SALLE donne pouvoir Mme Chantal LECOMTE

Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir Mme Marie SAYERSE

Mme Laurence DUPRIEZ, absente.



SOMMAIRE

1 - DESIGNATION DE MADAME MONIQUE ASSO AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES _____	5
2 - NOMINATION DU REPRESENTANT SUPPLEANT DES COLLECTIVITES MEMBRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE SUITE À LA DEMISSION DE MONSIEUR PATRICK MAILLET _____	7
3 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES _____	8
4 - DESIGNATION DES DELEGUE·E·S DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN D'ORGANISME DIVERS _____	9
5 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2025 _____	10
6 - OPERATION FACADES – PRISE EN COMPTE DE L'IMMEUBLE 12 RUE DES CHEVAUX _____	75
7 - REGULARISATION DES EMPRISES ROUTIERES VILLE/DEPARTEMENT – GIRATOIRE ROZAN DE MAZILLY _____	77
8 - LANCEMENT DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX _____	78
9 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC HUIT COMMUNES POUR LA VENTE DE BOIS D'AFFOUAGE _____	82



(La séance est ouverte par Monsieur Bernard UTHURRY, Maire d'Oloron Sainte-Marie, à 18 H 30).

M. le Maire : Bonsoir. Le quorum est largement atteint et dépassé, la séance est ouverte. Est-il utile de rappeler que pour prendre la parole, il faut la demander, appuyer sur le bouton, etc... et surtout sur le petit bouton avec le haut-parleur, sinon les téléspectateurs que je salue ne vous verront pas et ne vous entendront pas.

L'enregistrement du Conseil municipal du 21 février 2005 a été envoyé le 28 février, c'est assez court, donc ça a été fait assez rapidement. Par contre, les procès verbaux des Conseils municipaux de décembre 2024, janvier et février 2025 sont également soumis à votre approbation, vous les avez reçus. Donc, avez-vous des observations à faire sur ces trois Conseils municipaux du 18 décembre 2024, du 31 janvier et du 21 février 2025 ? Il n'y a visiblement pas d'observations. Je mets donc ces procès-verbaux au vote. Quelqu'un s'abstient-il sur la qualité du procès-verbal ? Personne ? Quelqu'un s'oppose-t-il ? Personne ? Les procès-verbaux sont donc adoptés.

Je vous propose d'approuver la nomination de Madame Céline BODET, comme secrétaire de séance. Quelqu'un s'y oppose-t-il ? Quelqu'un s'abstient-il ? Donc Céline sera notre secrétaire. Je demande à Marie-Lyse BISTUÉ, Première Adjointe, de faire l'appel.

Mme BISTUÉ : Bonsoir à toutes et à tous.

Mme Marie-Lyse BISTUÉ fait l'appel.

M. le Maire : Bien, merci Marie-Lyse. Sans transition, je vous propose de passer à l'ordre du jour de ce Conseil municipal.



1 - DESIGNATION DE MADAME MONIQUE ASSO AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le Maire : Suite à la démission de Monsieur Patrick MAILLET en date du 28 janvier 2025, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein des commissions municipales dont il était membre.

Suite à l'entrée au Conseil municipal de Madame Monique ASSO par délibération n° 1 du 21 février 2025,

Il est proposé à votre assemblée de désigner Madame Monique ASSO comme nouvelle membre intégrant la commission municipale suivante :

- Commission des Finances.

Par ailleurs, Madame ASSO a proposé sa candidature pour siéger au sein des commissions ci-dessous :

- Commission des Associations,
- Commission Démocratie participative.

Le règlement intérieur du Conseil municipal fait référence à l'article L. 2121-22 du CGCT qui précise que :

« Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Ces deux commissions seraient composées d'un membre supplémentaire, portant à 8 le nombre de membres du groupe majoritaire au lieu de 7 actuellement.

Une place par commission réservée aux élus des groupes minoritaires reste vacante et peut être pourvue.

Madame Carine NAVARRO se porte candidate pour participer aux commissions des Associations et Démocratie participative.



Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** l'intégration d'un membre supplémentaire issu du groupe au sein des commissions des Associations et Démocratie participative,
- **APPROUVER** la désignation de Madame Monique ASSO comme nouvelle membre des commissions susvisées,
- **APPROUVER** la désignation de Madame Carine NAVARRO comme nouvelle membre des commissions des Associations et Démocratie participative.

M. le Maire : Je ne sais pas si j'ai été très clair. Donc, c'était la délibération initiale et comme nous avons reçu la candidature de Carine NAVARRO, qui va mieux, j'espère. Je propose donc d'intégrer dans ces deux commissions Monique ASSO et Carine NAVARRO. Y a-t-il des questions particulières ? Non. Donc, je vous invite à approuver la désignation de Mesdames ASSO et NAVARRO dans les deux commissions susdites, à savoir celle des associations et celle de la Démocratie participative. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non plus. Donc, Mesdames, j'ai le plaisir de vous introniser dans ces deux commissions où, j'espère, vous serez force de proposition.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



2 - NOMINATION DU REPRESENTANT SUPPLEANT DES COLLECTIVITES MEMBRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR PATRICK MAILLET

M. le Maire : Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu le livre II du code de commerce,

Vu la délibération d'adhésion de la Commune n° 4 en date du 6 novembre 2014,

Vu l'exposé des motifs présenté en date du 6 novembre 2014,

Vu la délibération n° 17 du 15 juillet 2020, portant nomination de Monsieur Sami BOURI représentant titulaire et de Monsieur Patrick MAILLET représentant suppléant de la Commune d'Oloron Sainte-Marie membre de l'Agence France Locale,

Suite à la démission de Monsieur Patrick MAILLET en date du 28 janvier 2025, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de l'Assemblée générale de l'Agence France Locale.

Après en avoir délibéré,

Votre assemblée est invitée à :

- **DESIGNER** Monsieur Stéphane LARTIGUE, en sa qualité d'Adjoint, en tant que représentant suppléant de la Commune d'Oloron Sainte-Marie, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire : Est-ce que ceci pose un problème particulier ou suscite des questions ? Si cela n'est pas le cas, je mets cette délibération au vote également. Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Personne n'est contre ? Je vous en remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



3 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. le Maire : Est-il utile que je vous relise la démission ? En fait, quand un membre est démissionnaire, mécaniquement le membre suivant, qui était le premier membre suivant de la même liste, qui était sur la liste des suppléants, avance d'un cran.

La délibération du 15 juillet 2020 concerne l'élection des membres de la commission d'appel d'offres après le renouvellement du Conseil municipal.

Suite à la démission de Monsieur Patrick MAILLET qui était délégué titulaire de cette commission, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1414-1, L. 1414-2 et L. 1411-5 II ne prévoient pas la problématique du remplacement d'un membre de la commission d'appel d'offres. Aussi, il convient d'appliquer les dispositions en vigueur au moment de l'élection de ses membres (Règlement intérieur de la commission d'appel d'offres voté le 15 juillet 2020). Ainsi, un membre titulaire de la commission est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Selon ces dispositions, la commission d'appel d'offres est composée comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANT·E·S
Raymond VILLALBA	Stéphane LARTIGUE
Brigitte ROSSI	Patrick NAVARRO
Sami BOURI	Laurence DUPRIEZ
André LABARTHE	
Anne BARBET	

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **PRENDRE** acte de la composition de la commission d'appel d'offres.

M. le Maire : C'est mécanique. Donc, avez-vous des questions par rapport à cette délibération ? S'il n'y en a pas, je la mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



4 - DESIGNATION DES DELEGUE·E·S DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS

M. le Maire : C'était Patrick MAILLET qui siégeait au sein de ces commissions. Elles sont en lien très étroit avec ce qui était une partie de la compétence de Patrick MAILLET, notamment la tranquillité publique et la Police municipale.

Suite à la démission de Monsieur Patrick MAILLET en date du 28 janvier 2025, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de divers organismes.

Vu l'arrêté du Maire du 27 février 2025 portant délégation à Monsieur Nicolas MALEIG, 8^{ème} adjoint en charge de la sécurité du quotidien et de la prévention,

Il est proposé à l'assemblée de désigner Monsieur Nicolas MALEIG comme délégué des organismes suivants :

- Prévention routière.
- Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance.
- Réserve Communale de Sécurité Civile.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la désignation de Monsieur Nicolas MALEIG comme nouveau délégué membre des organismes susvisés.

M. le Maire : Oui, Monsieur BAHOUIM ?

M. BAHOUIM : Merci. Je suis chargé de féliciter Monsieur MALEIG pour cette désignation, de lui souhaiter bon courage et bon travail au nom de mon collectif, et aussi de l'interpeller sur la notion de prévention routière, puisque l'actualité nous a apporté un certain nombre de témoignages concernant des situations d'insécurité, notamment pour les piétons. Nous nous félicitons d'avoir déjà pu échanger de façon constructive dans la Commission urbanisme/cadre de vie, lorsqu'il s'est agi d'un premier échange au sujet d'un plan de circulation pour apaiser les déplacements et permettre une meilleure sécurisation de l'ensemble des usagers de la voie. Nous vous souhaitons donc bon courage, bon travail, et surtout de pouvoir faire avancer ces questions concernant la sécurité routière, qui est un élément essentiel de la sécurité du quotidien.

M. le Maire : Bien, merci pour lui et merci à tout le monde. Donc, je mets la délibération aux voix quand même. Est-ce que quelqu'un s'oppose à la désignation de Nicolas MALEIG ? Est-ce que quelqu'un ou quelqu'une s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



5 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2025

M. le Maire : Nous allons pouvoir passer maintenant au débat sur les orientations budgétaires. C'est de circonstances, c'est la saison. Il précède d'autres séances qui auront lieu prochainement et qui traiteront du budget, du compte administratif ainsi que du compte de gestion.

La singularité d'un débat sur les orientations budgétaires, c'est qu'il ne vous appelle à la fin du débat que pour prendre acte que ce débat a bien eu lieu. Par contre, il faudra voter sur le fait qu'il a bien eu lieu. C'est un peu bizarre, mais c'est comme ça, on s'y habitue. Il s'agit d'un débat sur les orientations budgétaires afin de vous faire part de ce que la majorité propose pour l'avenir sur la base de ce qui a été fait dans le courant de l'année. Je passe avec plaisir la parole à Stéphane LARTIGUE pour cela.

M. LARTIGUE : Merci Bernard. Permettez-moi d'abord de remercier Patrick MAILLET pour les précieux conseils qu'il m'a donné ces dernières semaines. Je l'ai eu au téléphone encore cet après-midi ; il nous souhaite une bonne séance de travail. Je remercie également les services pour le travail effectué, notamment Cathy et Laurent, ici présents. Merci pour la qualité de vos travaux.

Concernant le rapport d'orientation budgétaire, je vais faire défiler. Je me suis engagé aussi auprès de nos amis de la presse à essayer de faire cela plus rapidement que Patrick à l'époque. Je vais essayer de tenir cet engagement.

Je passe rapidement sur le sommaire et le cadre général. Le rapport d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, c'est notre cas. Il vous a été transmis dans les délais impartis.

Le deuxième chapitre comprend le contexte économique. Je serai aussi relativement rapide sur ce chapitre-là. La situation internationale et nationale, nous la connaissons tous. J'ai retenu quatre items :

- la stabilisation du prix des denrées alimentaires,
- le prix de l'énergie, le choc de la guerre en Ukraine qui est quasiment effacé,
- une croissance mondiale freinée par des taux d'intérêt élevés,
- une croissance à 1 % en France en 2024 et une inflation sous la barre des 2 % en France.

On aurait pu rajouter ces derniers jours le contexte géopolitique et les efforts que nous allons devoir faire notamment pour le réarmement et les sommes qui seront allouées là-dessus dans les prochains mois voire les prochaines années.

La loi de finances 2025 qui pour la première fois a été votée en cours d'exercice, a été votée en février 2025 cette année, ce qui n'est pas une habitude pour l'État, mais là aussi je ne reviendrai pas sur le passé sur la difficulté que nous avons rencontrée en 2024 sur à la fois trois gouvernements successifs et des incapacités en tout cas à voter un budget.



Donc, on a un budget pour l'année 2025 qui prévoit d'abaisser à 5,40 % le déficit du produit intérieur brut contre 6,10 % en 2024. Je vais plutôt aller rapidement sur les impacts qu'a cette loi pour les communes et notamment la nôtre.

Sur la répartition de la DGF qui dans sa globalité va être maintenue. Une minoration importante de 487 millions d'euros alors quand on dit minoration, il y a deux aspects de la DGF, il y a un aspect qu'on appelle péréquation horizontale et une autre péréquation verticale.

La DGF qui nous est donnée à nous principalement la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), ce sont les péréquations horizontales et ces éléments-là, DSU et DSR vont être abondés.

Modulation des conditions d'attribution du FCTVA, le projet de loi de finances prévoit qu'en fait on a une baisse du FCTVA. Il était auparavant à 16,404 % et il passera à 14,850 %. Concernant le FCTVA, on pouvait jusqu'à présent justifier des montants de dépenses de fonctionnement, ce ne sera plus le cas désormais.

Une nette diminution des fonds verts par rapport à 2024, l'enveloppe qui était de 2,5 milliards en 2024 passera à 1 milliard, ça a des impacts chez nous puisqu'on avait des subventions qu'on allait chercher sur le fonds vert.

Les autres mesures concernant la loi de finances, on a une stabilisation en valeur du titre 2025 des fractions de la taxe de la valeur ajoutée. Alors ça, on n'est pas concernés, c'est plutôt les EPCI. Ici, sur la Commune, il n'y a pas d'impact.

L'instauration et l'affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales, ce qu'on appelle le DILICO, l'État va retenir sur les recettes qu'elle donne aux collectivités les plus riches, je vais dire ça comme ça, celles qui ont un potentiel fiscal et financier assez élevé, un certain nombre de subsides. Ce n'est pas le cas pour Oloron Sainte-Marie, sur notre territoire, il y a trois communes qui sont impactées, alors bizarrement, il y a Bidos, Urdos et Cette-Eygun, alors là, on n'a pas compris pourquoi. L'intercommunalité ne sera pas impactée par cette mesure également.

Concernant les subventions habituelles versées aux collectivités, la DETR et la DSIL, il n'y a pas de désengagement de l'État ; nous restons sur un montant de 2 milliards d'euros.

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €,
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €,
- Dotation politique de la Ville (DPV) : 150 millions €,
- Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) : 212 millions €.

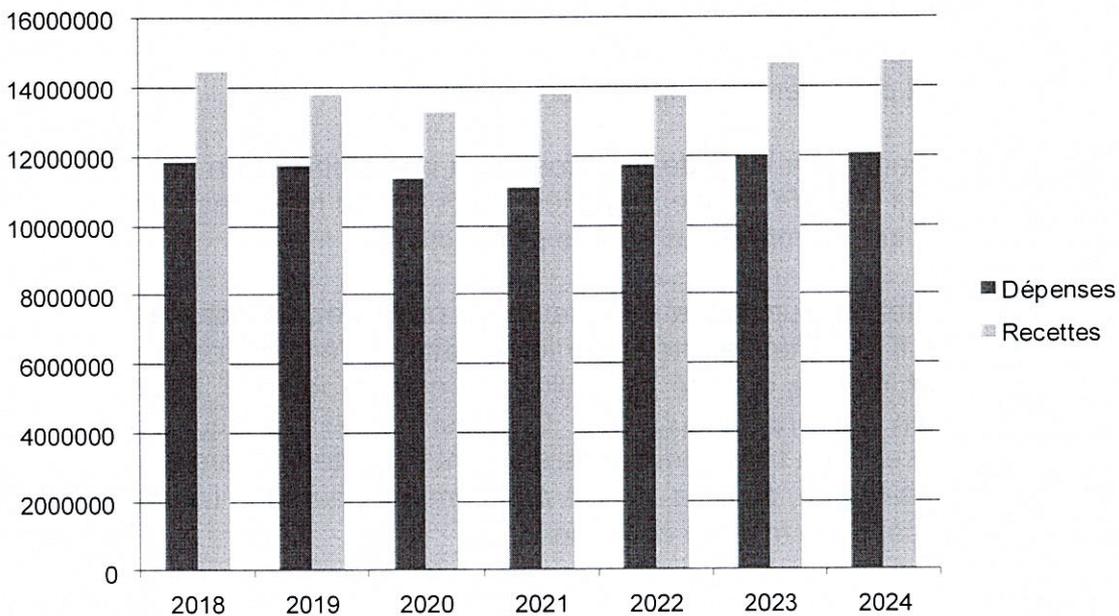


Quelque chose qui nous impactera sur notre budget, c'est l'augmentation des cotisations CNRACL. L'État a décidé de nous ponctionner, pour le dire ainsi, pendant 4 ans, de trois points supplémentaires en cotisation patronale sur les salaires de nos agents. Cela signifie que, pour financer les retraites des agents hospitaliers et des collectivités locales, notre caisse de régime de retraite verra chaque année pendant 4 ans nos charges patronales augmenter de trois points. Cette incidence n'est pas neutre puisque, chez nous, trois points représentent à peu près 126 000 € sur notre budget. Donc, si vous faites le calcul, au bout de 4 ans, cela représente presque 500 000 €.

La loi de finances, enfin, nous permet d'avoir cet indicateur, qui est la valorisation des bases fiscales ; elle sera de 1,70 % en 2025, alors qu'elle était de 3,90 % en 2024 et de près de 7,00 % en 2023, mais elle est également liée à l'inflation.

Nous allons donc nous concentrer sur le niveau local et arriver à la Commune d'Oloron Sainte-Marie, avec la projection de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2024.

Le fonctionnement



	Dépenses	Recettes
2018	11 841 176 €	14 474 479 €
2019	11 718 490 €	13 786 094 €
2020	11 342 924 €	13 275 667 €
2021	11 109 244 €	13 833 864 €
2022	11 752 433 €	13 732 481 €
2023	11 986 605 €	14 699 654 €
2024 (prov.)	12 050 131 €	14 732 212 €



Ce qu'on peut noter principalement, c'est que l'ensemble de nos dépenses, ce qui est plutôt bon signe, est inférieur à nos recettes, et la différence entre les deux va constituer ce qu'on appelle l'épargne.

Ce qui nous est apparu important de dire, c'est qu'au niveau national, entre 2020 et 2024, l'inflation a été de + 15 % et si on fait le même exercice sur nos budgets, enfin sur nos comptes administratifs de 2020 à 2024, l'augmentation de nos charges de fonctionnement était de 6,20 %.

Cela montre qu'il y a eu une réelle prise en compte des problématiques que nous avons rencontrées en matière de charges, notamment les fluides, et qu'on peut saluer ici les efforts faits par tous, notamment les services, pour mettre en place des mesures qui ont permis de réduire nos dépenses tout en maintenant une épargne nette conséquente.

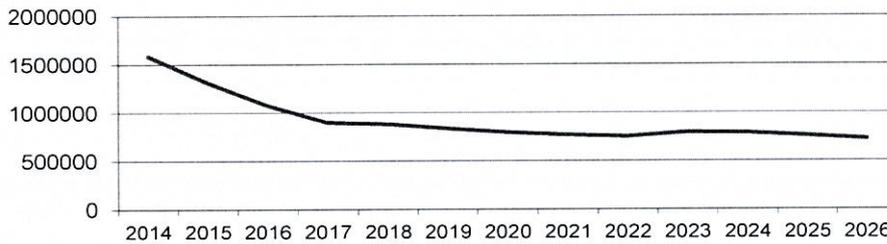
Les recettes réelles de fonctionnement, elles, seront relativement stables. On l'a dit, il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité cette année, hormis l'augmentation des bases dont je viens de parler, de 1,70 %.

Pour rappel, nos principales contributions pour les recettes réelles de fonctionnement sont l'attribution de compensation ; c'est ce que nous reverse la CCHB. Elle est fixe, donc c'est une recette qui est stable et qui, pour le coup, n'est pas dynamique, donc elle ne bénéficie pas de la dynamique des bases.

Les contributions directes et indirectes représentent 44,23 % de nos recettes de fonctionnement, donc c'est là où l'on va retrouver la fiscalité. Je le rappelle il n'y aura pas d'augmentation des taux prévus, uniquement une augmentation des bases.

En ce qui concerne les dotations, on constate, mais on ne peut que constater, qu'il n'y a pas d'action possible là-dessus. C'est ce dont je parlais tout à l'heure : la DGF, la DSR et la DSU, donc les Dotations Forfaitaires, de Solidarité Rurale et de Solidarité Urbaine. On constate que la DGF, donc la péréquation verticale, pour nous, est passée de 1 356 000 € en 2014 à 297 000 € à 2024. Nous avons donc perdu 1 million, mais par contre, nous avons progressé sur la DSR et la DSU. On le constate ici : nous avons augmenté notre DSR et notre DSU, ce qui fait qu'au final, l'écart entre 2014 et 2024 sur 10 ans, c'est une perte de 800 000 € de nos recettes.

	2014	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	1 356 700	429 570	376 097	307 291	313 385	297 547	236 576	172 127
Dotation de Solidarité Rurale	158 567	274 774	297 971	343 675	376 982	378 007	400 855	428 925
Dotation de Solidarité Urbaine	71 301	90 449	94 625	98 993	103 929	111 491	120 029	124 140
TOTAL	1 586 568	794 793	768 693	749 959	794 296	787 045	757 460	725 192



Je passe rapidement sur les participations, les compensations fiscales et les autres recettes d'exploitation. Les autres recettes d'exploitation, c'est là où l'on va trouver nos loyers, c'est là où l'on va trouver les différentes taxes mises en place par la Commune, principalement les loyers et les services que l'on peut facturer, la cantine, etc...

Sur les dépenses réelles de fonctionnement, je ne vais pas vous apprendre grand-chose non plus sur le fait que les charges de personnel représentent 56,58 % de l'ensemble de nos dépenses. Elles augmentent principalement par décision prise par l'État : le glissement vieillesse, c'est-à-dire l'augmentation classique et nécessaire dans la vie d'un fonctionnaire en fonction de son ancienneté, l'augmentation du point d'indice, qui est aussi verticale et qui provient de l'État, la revalorisation du SMIC et le coût de la cotisation assurance du personnel. Nous constatons qu'à partir de 2024, cela s'ajoutera aux cotisations supplémentaires à la CNRACL de 3 points.

Les charges de personnel augmentent également en raison de choix que nous assumons, tels que le remplacement pour longue maladie, la prime de pouvoir d'achat, la régularisation du dispositif des chèques déjeuner, la mise en place d'un forfait mobilité et la provision de salaire pour permettre des tuilages dans de bonnes conditions lors des départs à la retraite.

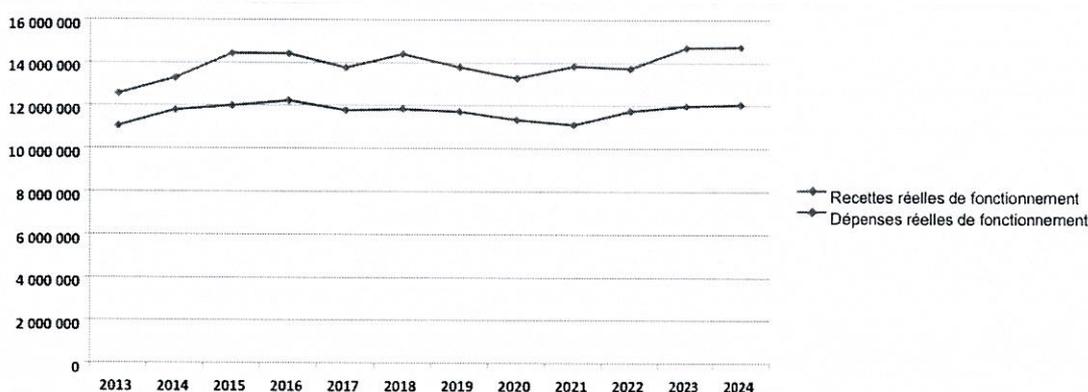
Un petit comparatif, il est toujours bon de se comparer par rapport aux communes de la même strate. Les dépenses de personnel en 2024 s'élèvent à 602 € par habitant par Oloronais. En comparaison, les communes de la même strate affichent 720 €, ce qui signifie que nous sommes en deçà des communes.

En ce qui concerne les charges à caractère général, donc nos achats, nos fournitures, les fluides, les assurances, etc... vous constaterez donc une augmentation conséquente en 2023 due au contexte politique inflationniste, à la rareté de l'électricité et du gaz, et une baisse en 2024 puisque nous revenons à une inflation, comme nous l'avons vu, qui diminue, ainsi qu'à des tarifs de l'électricité et du gaz qui sont moins élevés.



Les subventions versées représentent environ 10 % de nos charges de fonctionnement, tout en maintenant l'enveloppe que nous consacrons à notre tissu associatif. Nous constatons 1 139 028 € à ce sujet, incluant également la subvention que nous versons au CCAS. L'enveloppe globale des subventions à nos associations s'élève à 840 000 €. A ces 840 000 €, si nous ajoutons les locaux que nous mettons à disposition, les fluides que nous prenons en charge, ainsi que le travail effectué par nos équipes, nous ne sommes pas loin, mais nous le verrons plutôt au budget de 3 millions d'euros pour l'enveloppe que nous consacrons à notre tissu associatif.

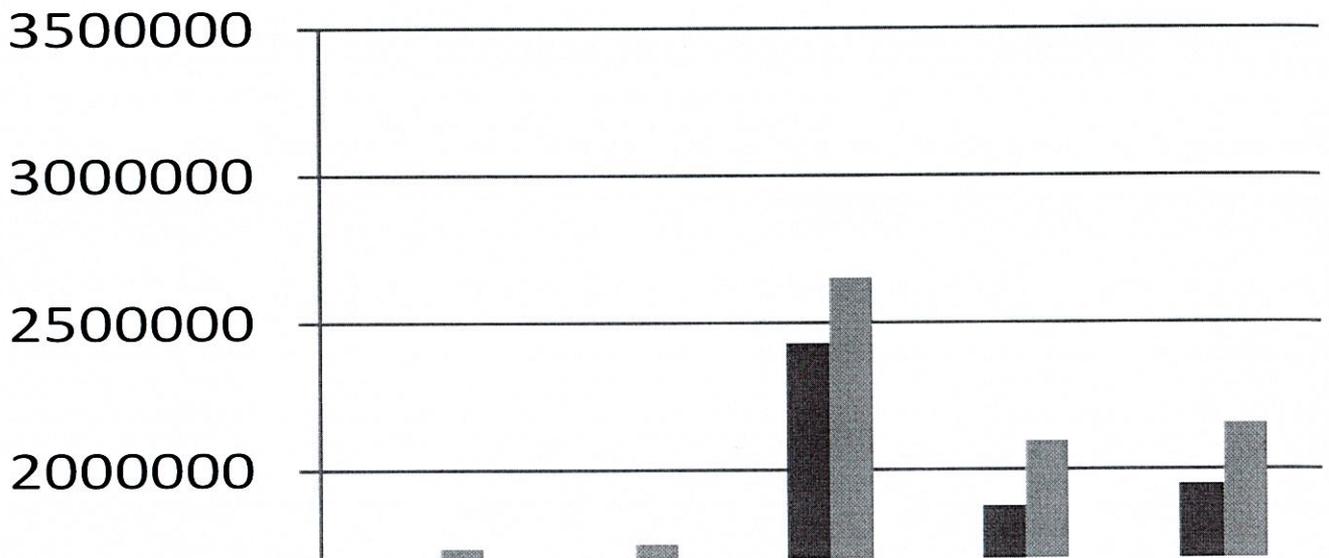
Les autres dépenses, là aussi, je passe rapidement, les participations obligatoires, ainsi que les intérêts de la dette, s'élèvent à 320 000 €, et le FPIC reste stable à hauteur de 150 000 €.



Ce tableau montre bien l'absence d'effets ciseaux. L'effet ciseau c'est lorsque la courbe bleue va couper la courbe rouge, et là, les gendarmes financiers arrivent et nous disent que nous ne gérons pas bien la maison. Donc, en bleu, les recettes, en rouge, les dépenses, et la différence entre les deux va constituer l'épargne.



Les épargnes



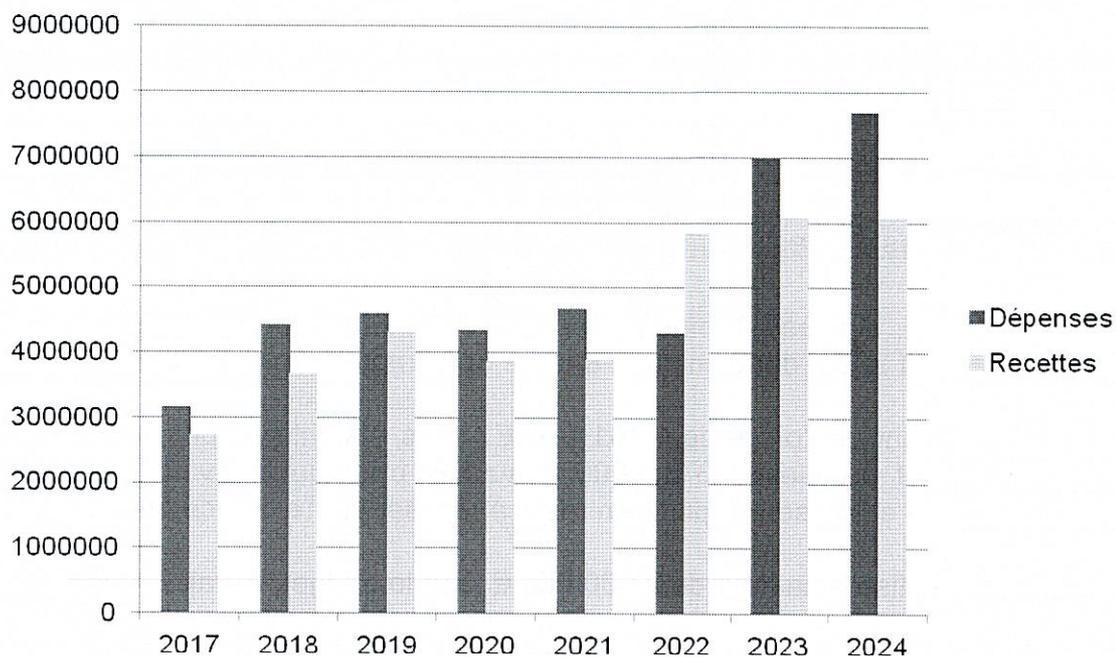
Concernant les épargnes, nous avons voulu faire un comparatif entre 2016 et 2024. Alors, c'est un peu technique, je vais prendre deux minutes. L'épargne de gestion, c'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, et à cela, vous enlevez également les intérêts de la dette.

L'épargne brute, c'est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement et dans les dépenses de fonctionnement il y a les intérêts de la dette.

L'épargne nette, c'est donc la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, et on enlève toute la dette, les intérêts et le capital. Autrement dit, le bleu, c'est ce qui reste une fois que nous avons remboursé nos emprunts, et c'est ce qu'on appelle la première marche du financement de nos investissements. Vous constaterez donc qu'elle oscille maintenant depuis 2023 au-delà de 1 093 000 € et 1 215 000 € en 2024.



L'investissement



	Dépenses	Recettes
2018	4 423 610 €	3 683 514 €
2019	4 600 507 €	4 316 534 €
2020	4 349 201 €	3 868 666 €
2021	4 677 778 €	3 889 824 €
2022	4 302 339 €	5 839 064 €
2023	6 994 192 €	6 087 055 €
2024 (prov.)	7 690 465 €	6 080 897 €

En ce qui concerne l'investissement, un comparatif sur les huit derniers exercices. On constate, c'est flagrant sur le tableau, qu'à partir de 2023, il y a une accélération des investissements sur notre Commune et on le voit, on est à peu près à 4 300 000 € de 2017 à 2022. Depuis 2023, il y a un coup d'accélérateur, on est à 7 000 000 € et 7 700 000 € pour l'exercice 2024.

En euros par habitant sur la période 2018-2022, donc on était dans les moyennes de la strate : 302 € par habitants à comparer à 394 €, un peu en deçà, et depuis 2023, donc 482 € en 2023 et 543 € en 2024.



Ce qu'on peut dire sur ça, c'est que notre gestion saine, qui permet de dégager de l'épargne, nous permet de réaliser notre programme d'investissement, notre PPI, et ce justement à deux titres. Il permet de répondre à notre programme et de rendre notre vie plus attractive et de répondre aux besoins des Oloronais, ça c'est le premier, et le second, c'est aussi de permettre de faire fonctionner notre tissu économique, nos entreprises du bâtiment et des travaux publics, dans un contexte économique que l'on a vu atone.

Les Recettes Réelles d'Investissement

Sur l'exercice 2024, sur lequel je ne l'ai pas dit en préambule, mais on n'a pas voté le compte administratif 2024, donc on parle encore de compte administratif prévisionnel.

Les subventions sont de l'ordre de 1 161 000 € ; elles étaient prévues à 3 730 000 € au BP. Si elles étaient prévues à 373 000 € au BP, c'est qu'on avait effectivement les attributions, donc le solde sera reporté en reste à réaliser sur l'exercice 2025.

L'emprunt a été réalisé à hauteur de 2 000 000 € ; sur le budget, c'était 2 400 000 €.

Le FCTVA nous a rapporté 410 000 € et les cessions 140 000 €.

Sur les dépenses réelles d'investissement, donc un montant total de 6 000 000 € et 1 571 000 € de reste à réaliser et d'opérations qui sont en cours.

Les principales opérations lancées ou réalisées en 2024 :

- Budget participatif : lancement des travaux d'aménagement du sentier patrimoine au quartier Légugnon,
- Lancement des travaux de réfection du Hall de l'Hôtel de Ville,
- Travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville et panneaux photovoltaïques,
- Réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'Espace de Vie sociale (menuiseries),
- Poursuite des travaux de rénovation énergétique de l'Ecole Saint-Cricq (menuiseries),
- Économies d'énergie éclairage public (leds) : nouvelle tranche de suppression des boules, éclairage des quartiers,
- Économies d'énergie éclairage public (leds) : première tranche de réfection de l'éclairage du stade,
- Lancement des travaux d'adaptation des systèmes de chauffage des bâtiments communaux au Réseau de Chaleur Urbain,
- Réalisation des travaux de réhabilitation et de modernisation de la Salle Palas,
- Lancement des travaux de réhabilitation de « La Friche »,
- Lancement des travaux de réhabilitation du gîte de Soeix,
- Aménagement du belvédère de la rue Louis Barthou,



- Réaménagement de la Place Saint-Pierre,
- Programme annuel de travaux de voirie,
- Lancement du plan d'élévation du niveau de sécurité des systèmes d'information,
- Poursuite du plan de sécurisation des aires de jeux,
- Déploiement du réseau de vidéo-protection sur trois nouveaux sites,
- Renouvellement d'une partie du parc de véhicules en modèles électriques,
- Opération Façades et OPAH-RU.

La dette au 31 décembre 2024

L'encours de la dette s'établit à 13 439 000 €. Le montant de la dette par habitant est de 1 188 €, légèrement supérieur à la moyenne de la strate, pas d'emprunt toxique, c'est important de le dire.

La capacité de désendettement

Un ratio important et le principal ratio scruté à la fois par nos gendarmes financiers, les chambres régionales des comptes, mais aussi par les organismes qui nous financent, nos banques.

Donc sur l'exercice 2024, il s'établit à 4,85 années. Pour rappel, sur le BP 2024, il s'établissait à 6,65 années, cela veut dire que sur l'exercice 2024 encore, nous avons effectué un effort à la fois sur nos charges de fonctionnement et sur nos principales dépenses.

Ce ratio s'établissait à 4,92 années en 2023 ; il est très loin des ratios ou des seuils d'alerte qui sont à 12 ans pour la chambre régionale des comptes et 15 ans, qui devient une ligne rouge à ne pas franchir. Pour connaître d'autres communes sur le territoire, même sur le Béarn, sachez que certaines communes qui dépassent ce niveau de désendettement n'ont plus recours à des emprunts auprès des organismes bancaires.

Les orientations politiques

Notre projet de mandat s'appuie sur deux grands principes transversaux : le fil rouge et le fil vert. Le fil rouge pour que l'action sociale traverse chaque action entreprise et un fil vert pour que la question environnementale traverse chaque action entreprise également.



Les principales actions qui nous guident :

Bien vivre à Oloron Sainte-Marie – dynamique et attractivité :

- Améliorer l'offre du logement et du commerce : une action forte via le programme Petites Villes de Demain, l'OPAH-RU, les opérations façades, pour revitaliser le centre-ville, réaménager des espaces publics, donner un nouveau souffle à la ville...
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, architectural et historique : questionner à chaque occasion l'articulation entre des règles d'urbanisme et un patrimoine exceptionnel, s'inscrire résolument dans le Pays d'art et d'histoire, permettre à chacun de réinvestir la ville en rénovant le patrimoine bâti, mettre en place le futur plan de gestion de la Cathédrale au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle pour l'UNESCO...
- Création de secteurs dédiés à la circulation partagée et aux mobilités douces : la mise en œuvre du plan voirie et des aménagements du programme Petites Villes de Demain : rue Barthou, rue de Révol, rue Camou, quartier Pondeilh, travail en collaboration avec la CCHB compétente sur les questions de mobilité...
- Favoriser les actions en faveur des jeunes : placer la jeunesse toujours et encore au centre des attentions. « La Friche », un Tiers-lieu de centre-ville à destination de tous les publics qui devra donner une place importante à nos jeunes, les projets du CMJ, l'accompagnement quotidien des acteurs de la jeunesse, le soutien aux Accueils de Loisirs sans Hébergement et aux initiatives de quartiers...
- Améliorer le cadre de vie : optimiser certaines organisations de la Collectivité afin de répondre encore mieux à l'attente d'entretien, de propreté et d'embellissement. Renouvellement des matériels, meilleure répartition du plan de charge des agents, la nouvelle application mobile pour davantage de réactivité et de suivi, lien hebdomadaire avec les référents des comités de quartiers, amélioration des temps de réponse aux administrés...
- Veiller à la tranquillité publique : une police municipale du quotidien au bénéfice de la tranquillité publique en tous moments de la journée. Adaptation des missions de la police municipale en ce sens.



Le renouveau démocratique :

- Développer les comités de quartiers : des comités qui se sont restructurés et se réunissent pour certains quasi mensuellement. Un agent administratif dédié afin de faire le lien entre les services et les habitants. Les projets présentés systématiquement aux habitants. Un espace sur le site Internet pour diffuser largement les informations. Des élus référents à l'écoute, présents quotidiennement.
- Créer un budget participatif : 5^{ème} édition en cours. Les projets 2024 en cours de réalisation seront terminés courant 2025...
- Prendre en compte l'avis de chacun : une méthode, appliquée systématiquement : en comités de quartier, en porte à porte, via des questionnaires ou des réunions publiques thématiques. La concertation sur « La Friche », sur les rues Barthou et de Révol, etc...
- Développer les outils adaptés aux modes de communication actuels : un portail dédié à la vie citoyenne sur le nouveau site Internet, une nouvelle application de gestion de la relation avec les citoyens pour se tenir informé, obtenir des services en ligne, signaler un dysfonctionnement...

Services publics et solidarité :

- Veiller à ce que chacun puisse se soigner : le soutien des professionnels de santé, de l'Hôpital, la défense des dossiers de santé via l'intercommunalité...
- Veiller à la mixité sociale et à la stabilité pour les écoles : l'adaptation des groupes scolaires à la baisse démographique subie. L'entretien des écoles, leur modernisation, un grand plan de valorisation des écoles publiques, des enseignants, des agents publics et de la richesse des activités qui s'y déroulent...
- Valoriser le sens du travail et l'action des agents communaux : un dialogue social de qualité régulièrement entretenu, l'adoption de la réglementation sur le temps de travail à 1 607 heures, les mises à jour réglementaires sur les régimes de primes, des groupes de travail sur la sécurité, l'hygiène et la santé...

La vie associative :

- Associer les acteurs associatifs à la définition et à la mise en œuvre de moyens les concernant.
- Favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous : le maintien de la gratuité des événements culturels de la commune, le maintien d'une saison estivale quartiers d'été de grande qualité, riche et diversifiée pour permettre à chacun dont les plus modestes de pouvoir sortir, rire, s'émerveiller.
- Développer les actions de sport santé : par l'accompagnement notamment des projets citoyens et associatifs.



L'économie territoriale et l'emploi, en lien avec la CCHB :

- Faciliter les démarches ou dispositifs d'accès à l'emploi : faire le lien avec les structures, accompagner, guider... la mise en place de chantiers d'insertion et la mise en réseau des acteurs du monde du travail. Faire de « La Friche » un lieu d'apprentissage et de formation reconnu dans le Haut-Béarn.
- Accompagner les agriculteurs, les artisans, les commerçants : un travail cohérent et concerté entre la ville et la communauté de communes au sein du pôle économique. Simplification des circuits, guichet unique pour les porteurs de projets et les acteurs du territoire...
- Développer l'attractivité du territoire au bénéfice du monde économique : action ville et CCHB en synergie pour faire converger les dispositifs.

La prospective budgétaire 2025-2026

Le fonctionnement

Nous prévoyons une évolution des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de + 1,32 % entre les BP 2024 et 2025.

Sur les dépenses, nous prévoyons une augmentation des dépenses à hauteur de 2,18 % en lien principalement avec l'inflation. Je vous rappelle que l'inflation a été estimée à un peu moins de 2 % dans le cadre de la loi des finances.

La situation prospective présentée prend en compte :

- Une augmentation des dépenses de personnel liée à plusieurs facteurs :
 - o Augmentation des cotisations employeur CNRACL (Retraite) : 126 500 €. Donc, une augmentation des dépenses de personnel. Je vous rappelle donc l'inscription dans la loi de finances de l'augmentation des cotisations employeurs pour les caisses de retraite : les trois points dont je parlais tout à l'heure, donc 126 500 € pour cette année, mais qui vont être de 250 000 € l'année prochaine, plus jusqu'à 500 000 € dans quatre ans.
 - o Augmentation participation employeur prévoyance et santé (équivalent 20 000 €),
 - o GVT (glissement vieillesse technicité/avancements d'échelons et de grades) de la masse salariale (équivalent 20 000 €),
 - o Provision de salaires en vue de permettre les tuilages rendus nécessaires par les nombreux départs en retraite prévisionnels (10 000 €),
 - o Prise en compte d'embauches de contractuels afin de pallier les congés de longue maladie dont service Éducation et service SSI (équivalent 130 000 €),
- Un retour à des valeurs plus raisonnables quant aux coûts des énergies gaz et électricité,



- L'augmentation du prix des fournitures, équipements et matériels,
- L'inscription en fonctionnement (et non plus en investissement) des frais de maintenance des chaufferies (ex. P3), on en parlera d'ici la fin du Conseil. Sachant que nous allons raccorder pas mal de bâtiments à la chaufferie qui s'installe à Saint-Pée, nous devons aussi modifier notre contrat P1, P2, P3, mais nous le verrons plus tard,
- L'inscription d'une étude d'évaluation de l'OPAH-RU et d'une étude pré-opérationnelle pour la future période,
- Une augmentation des frais de maintenance des bâtiments communaux (entretien préventif).
- Une enveloppe des subventions aux associations maintenue au niveau de 2024 (850 000 €).

La politique des ressources humaines

	BP (chapitre 012)*	CA (chapitre 012)*
2017	6 602 256 €	6 517 343 €
2018	6 548 372 €	6 339 527 €
2019	6 368 195 €	6 176 515 €
2020	6 222 320 €	6 075 503 €
2021	6 111 114 €	6 068 660 €
2022	6 380 500 €	6 342 507 €
2023	6 475 992 €	6 387 214 €
2024 (prov.)	6 792 575 €	6 728 077 €

* Montants des frais de personnel hors coût du service commun de la commande publique (participation extérieure).

La structure des effectifs :

	2024	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	130	83,34 %
Agents non titulaires permanents	19	12,17 %
Agents non titulaires non permanents	7	4,49 %
TOTAL	156	100 %



Pour 2025 et 2026, les prévisions projetées sont les suivantes (hors remplacements) :

	2025	2026
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	138	140
Agents non titulaires permanents	16	14
Agents non titulaires non permanents	3	3
TOTAL	157	157

Voici la structure détaillée des effectifs au 31 décembre 2024 :

FILIERES	TITULAIRES			TOTAL	CONTRACTUELS	TOTAL Titulaires et Contractuels
	A	B	C			
Administrative	0	8	16	24	3	27
Hors filière (DGS et Directeur de cabinet)	1	0	0	1	0	1
Technique	2	5	73	80	23	103
Culturelle	0	0	1	1	0	1
Sportive	0	1	0	1	0	1
Médico-sociale	0	0	9	9	0	9
Animation	0	1	11	12	0	12
Sécurité	0	0	2	2	0	2
TOTAL	3	15	112	130	26	156

Les dépenses de personnel (hors budgets annexes) :

STATUT	Salaires bruts 2024 (hors charges patronales)	Répartition
Titulaires	3 833 120,01 €	84,60 %
Contractuels	673 924,72 €	14,88 %
Apprentis	23 760,61 €	0,52 %
TOTAL	4 530 805,34 €	100,00 %

ELEMENTS DE REMUNERATION	Masse salariale 2024	Répartition
Traitements indiciaires	3 109 549,84 €	56,03 %
Régime indemnitaire	502 134,41 €	9,04 %
NBI	36 554,28 €	0,66 %
Heures suppl. + compl.	23 947,87 €	0,43 %
SFT	20 271,09 €	0,36 %
Autres éléments de rémunération (indemnités, astreintes...)	63 099,92 €	1,14 %
Prime pouvoir d'achat	77 562,60 €	1,41 %
Participation employeur prévoyance et santé	19 108,67 €	0,34 %
Avantages en nature (CAS, repas)	6569,40 €	0,12 %
Chèques déjeuners	74 178,66 €	1,33 %
Médecine du travail	14 798,76 €	0,27 %
Charges patronales	1 602 084,53 €	28,87 %
TOTAL 1	5 549 860,03 €	100,00 %
Formation	31 483,00 €	
Apprentis	23 760,61 €	2,37 %
Contractuels (dont primes)	572 363,57 €	57,03 %
Participation employeur prévoyance et santé	507,33 €	0,05 %
SFT	6 489,04 €	0,65 %
Autres éléments de rémunération (indemnités, astreintes...)	95 072,11 €	9,47 %
Chèques déjeuners	17 741,34 €	1,77 %
Charges patronales	287 688,35 €	28,66 %
TOTAL 2	1 003 622,35 €	100,00 %
TOTAL GLOBAL	6 584 965,38 €	



L'évolution des effectifs 2024 et prévisions 2025 :

2024 :

Direction Juridique et financière :

- Recrutement d'une adjointe à la responsable du service Finances en remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite (octobre).
- Convention de mise à disposition d'une assistante de service à la Mairie de Goès (20 h) et modification en temps non complet à compter du 1^{er} juillet.

Service des Systèmes d'Information :

- Création d'un service mutualisé avec la CCHB à compter du 1^{er} septembre.

Direction Vie de la Cité :

- Service des sports : Recrutement d'un agent d'accueil et d'entretien des équipements sportifs principalement affecté à la Salle Palas.
- Entretien des salles/service Éducation : Recrutement d'un agent en CDD pour répondre aux besoins des services en lieu et place d'heures précédemment effectuées par des prestataires n'étant plus en capacité de les réaliser.
- Service Éducation : Accueil de deux alternantes en CAP petite enfance dans les écoles Pondeilh et Navarrot. Recrutement de cinq agents en CDD pour remplacement d'agents en longue maladie (Ecoles Saint-Cricq, Navarrot, Pondeilh).

Direction des Services Techniques :

- Service ressources : Recrutement d'un agent d'entretien en remplacement d'un agent ayant obtenu une mutation interne.
- Service cadre de vie : Recrutement de 4 agents techniques suite au départ à la retraite de 2 agents, d'une disponibilité et d'une mutation.
- Service voirie et exploitation : Recrutement de deux agents techniques en remplacement d'un agent ayant obtenu une disponibilité et en remplacement d'un départ à la retraite.
- Service urbanisme : Recrutement d'une chargée de mission en remplacement du responsable de service actuellement en congé longue maladie.

2025 :

Direction Générale des Services

- Revitalisation (Petite Ville de Demain) : Recrutement d'un animateur pour soutenir la gouvernance de « La Friche » dans l'attente de la constitution de l'association.

Tranquillité publique - police municipale :

- Recrutement de deux agents pour porter l'effectif du service à 4, à compter du second semestre 2025.



Direction Vie de la Cité :

- Service Éducation : Prolongement des missions de remplacement des cinq agents en longue maladie (Ecoles Saint-Cricq, Navarrot, Pondeilh) si nécessaire et recrutement d'un agent en remplacement d'un départ à la retraite.

Direction des Services Techniques :

- Réorganisation de la Direction à compter du 1^{er} juillet : Départ à la retraite du directeur au 31/12.

Durée effective du temps de travail :

Nombre d'agents en ETP au 31/12/2024	152,92
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35
Jours ouvrés annuels en 2024	252
Nombre de jours annuels accordés par la collectivité	25
Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)	227

La réglementation relative à l'application d'un temps de travail annuel de 1607 heures a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022.

L'Investissement

Les recettes prévisionnelles d'investissement 2025

Nous prévoyons un FCTVA à 729 000 €. Alors pourquoi un montant plus élevé que celui qu'on a eu en 2024 ? Ça commence à être le résultat du FCTVA, c'est le remboursement de la TVA sur les investissements qui ont été réalisés par le passé et on l'a vu qu'en 2023 et 2024, on a réalisé pas loin de 7 millions d'investissements, donc c'est en relation avec ça.

Les subventions 1 815 000 € plus les 1 660 000 € de restes à réaliser qu'on a vus tout à l'heure.

L'emprunt est de près de 1 000 000 € qui serait proposé afin de financer ces nouvelles opérations.

Le plan de cession des biens communaux se poursuit, notamment à la maison rue Bonnemason.



Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2025

5 672 596 € de dépenses d'équipements et de participation.

1 571 386 € de restes à réaliser de l'année 2024.

1 546 000 € de remboursement en capital.

Les engagements pluriannuels

Les Autorisations de Programmes/Autorisations de Paiement (AP/CP) :

Autorisations de programme	Montant	Durée	Période	Réalisations au 31/12/2024 (dont RAR)	Restes à financer au 31/12/2024	Propositions crédits de paiement 2025 (hors RAR 2024)
BUDGET PRINCIPAL						
Mise en conformité accessibilité	914 500,82	8 ans	2016-2023	884 155,69	0,00	0,00
Salle Palas	3 448 000,00	5 ans	2020-2024	3 402 815,17	0,00	0,00
Tiers-Lieu « La Friche »	3 280 000,00	4 ans	2022-2025	1 194 603,02	2 345 396,98	2 345 396,98
BUDGET DE L'EAU						
Réhabilitation canalisation et mise aux normes captage source de L'Ourteau	2 080 000,00	4 ans	2021-2024	2 058 429,75	21 570,25	21 570,25 (1 et 2)
Dispositif de relèvement des compteurs à distance Opération commune avec l'assainissement	435 162,50	5 ans	2019-2023	424 703,12	0,00	0,00
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT						
Dispositif de relèvement des compteurs à distance Opération commune avec l'eau	435 162,50	5 ans	2019-2023	424 703,05	0,00	0,00

(1) Une prorogation sera proposée à l'approbation du Conseil municipal pour permettre l'achèvement de l'opération.

(2) Une augmentation de l'enveloppe pourrait être proposée pour répondre à la nécessité de réaliser des études complémentaires demandées par les services de l'État.



Convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) :

Sur la rue Louis Barthou, vous savez, pour la construction du Belvédère, on avait fait appel à l'EPFL pour acquérir le bâtiment « Rousso » à hauteur de 300 000 € et on avait également sollicité l'EPFL dans le cadre fonds friche pour réaliser les travaux de déconstruction et de désamiantage.

Au cours de ces travaux, des surprises sont apparues, faisant passer les travaux initiaux estimés à 600 000 € à 1 400 000 €. Nous avons pris notre bâton de pèlerin, Bernard surtout, et nous sommes allés voir l'EPFL pour voir dans quelle mesure on pouvait continuer à faire l'opération tout en minimisant le coût pour les Oloronais.

Après de luttes acharnées, on a réussi à obtenir 75 % de subvention au lieu de 50 %, ce qui, au final, minimise le surcoût occasionné par les découvertes qu'on a eu au cours du chantier. Donc, la refacturation totale à la Commune, avec ces 25 % de subventions supplémentaires, sera de 705 000 € contre 605 000 € au début, quand les travaux étaient estimés à 600 000 €. Sans cette majoration de nos subventions, notre coût aurait été bien plus important. Donc, un acompte de 127 000 € a été versé en 2024 et le solde de 576 000 € sera versé sur l'exercice 2026.

Prospective 2025-2026

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Il avoisine les 24 000 000 € millions d'euros et correspond au programme que nous avons amené aux Oloronais en 2020, notamment bien vivre à Oloron, la mise en place de mobilités douces, l'aménagement de logements, de commerces, de l'espace public et centre-ville partagé, attractivité pour les familles au bénéfice des écoles, des services et des associations.

	2024	2025	2026
Opérations	6 006 972	5 672 596	4 159 200
Subventions	3 730 249	1 815 780	855 000

Le PPI est mis à jour selon l'actualisation des montants issus d'appels d'offres ou d'évaluations nouvelles prenant en compte les augmentations des prix des matériaux et de l'inflation. Les recherches de nouvelles subventions sont très dynamiques et portent leurs fruits tant les projets actuels sont en phase avec les politiques publiques portées par l'État, la Région, le Département et les différentes agences.



FINANCEURS	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	MONTANT SUBVENTIONABLE	SUBVENTION ATTRIBUEE	RESTE A PERCEVOIR	
ETAT	DSIL MISE AUX NORMES MAIRIE	291 500,00	87 450,00	21 256,15	
	DSIL SALLE PALAS Tranche 1	1 085 300,00	434 120,00	303 884,00	
	DSIL SALLE PALAS Tranche 2	1 196 000,00	364 070,00	254 849,00	
	ANS SALLE PALAS	1 085 300,00	180 000,00	140 161,00	
	DSIL RENOVATION GROUPE SCOLAIRES	614 200,00	184 260,00	69 750,01	
	DSIL RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS	238 500,00	83 475,00	22 345,20	
	FONDS FRICHE « REMAZEILLES »		850 000,00	595 000,00	
	DETR HÔTEL DE VILLE	200 000,00	40 000,00	28 000,00	
	DETR SOL PALAS	90 000,00	18 000,00	7 280,19	
	DETR BARTHOU (phase 1)	500 000,00	163 230,00	114 261,00	
	DETR BARTHOU (phase 2 renaturation)	1 881 906,00	215 666,00	150 966,20	
	FONDS VERT RENATURATION BARTHOU	367 756,00	110 327,00	110 327,00	
	FONDS VERT ECLAIRAGE PUBLIC	470 000,00	94 000,00	65 800,00	
	FONDS VERT HOTEL DE VILLE/PWR ROAD	723 300,00	289 320,00	289 320,00	
	FNA FOUILLES ARCHEOLOGIQUES REVOL	115 023,55	23 500,00	23 500,00	
	REGION	AMO LA FRICHE	48 000,00	38 400,00	13 061,60
		SALLE PALAS	2 530 315,00	500 000,00	250 000,00
		SYLVICULTURE	17 270,00	3 454,00	3 454,00
	DEPARTEMENT	DATAR LA FRICHE	800 000,00	400 000,00	200 000,00
		INTEMPERIES	139 840,00	41 952,00	13 009,00
AAP Terre de jeux 2024		80 300,00	14 454,00	11 990,00	
	SYLVICULTURE	12 150,00	3 454,00	3 454,00	
CCHB	MOBILITE (RUE	1 502 775,94	615 336,58	123 067,00	



	BARTHOU/DE REVOL) REHABILITATION DES PASSERELLES		276 000,00	276 000,00
TERRITOIRE D'ENERGIE/ ADEME	FONDS CHALEUR (Géothermie Power- Road)	224 876,75	79 242,00	79 242,00
ADOUR GARONNE	GESTION EAUX PLUVIALES BARTHOU	255 000,00	127 500,00	127 500,00

ATTRIBUTIONS EN ATTENTE DE NOTIFICATION

FEDER : LA FRICHE : 180 000,00 €
 AGENCE DE L'EAU : LA FRICHE
 62 250,00 €

DOSSIERS DEPOSES EN ATTENTE DE REPONSE

DETR CITE ADMINISTRATIVE : 110 000,00

A INSTRUIRE : CCHB MOBILITE : 509 664,00

Les opérations principales prévues en 2025 :

(hors dépenses récurrentes incompressibles qui permettent d'assurer le fonctionnement de la collectivité) :

Vivre ensemble, cadre de vie

Budget participatif	60 000 €
Aménagements du cadre de vie	100 000 €
Programme annuel de voirie	600 000 €
AP/CP Réfection rue d'Aspe	200 000 €
Travaux de mises aux normes accessibilité	20 000 €
Étude plan de circulation	30 000 €
Passerelles Aspe et Ossau	334 000 €
Voie vélo Soeix	50 000 €

Économies d'énergie

Éclairage du stade + audit	86 000 €
Programme d'économies d'énergie éclairage public	100 000 €
Réfection du Hall du Tribunal (Ecole de musique)	73 000 €
Menuiseries ancienne Ecole de Saint-Pée	15 600 €
Réfection éclairage Scohy	45 000 €
Étude micro-centrale de L'Ourteau	65 000 €

Écoles

Menuiseries de l'Ecole Saint-Cricq	122 000 €
Menuiseries entrées de l'Ecole Navarrot	14 000 €

Sport, culture



Reprise toit terrasse Salle Scohy	57 000 €
Réfection grillages intérieurs Tennis	16 000 €
Réfection totale des vestiaires de la Mielle	71 000 €
Réfection toiture église de Saint-Pée	90 000 €
Réfection porte de la salle d'escalade	25 000 €
Étude MOE création club-house football	30 000 €
Aménagement piste saut en longueur stade	20 000 €
Étude faisabilité terrain de foot synthétique	30 000 €
Dernière tranche ancienne Ecole du Faget	10 000 €
Étude pigeonnier et Chapelle de Légugnon	20 000 €

Revitalisation du centre-ville

Opération façades	60 000 €
OPAH-RU et Étude Maison Combellas (SPL)	100 400 €
Travaux d'aménagement de la friche	2 345 397 €

Les opérations principales prévues en 2026 :

(hors dépenses récurrentes incompressibles qui permettent d'assurer le fonctionnement de la collectivité) :

Vivre ensemble, cadre de vie

Aménagements du cadre de vie	100 000 €
Programme annuel de voirie	300 000 €
AP/CP Réfection rue d'Aspe	450 000 €
Mise aux normes des ponts	100 000 €
Travaux de mises aux normes accessibilité	20 000 €

Bâtiments & Économies d'énergie

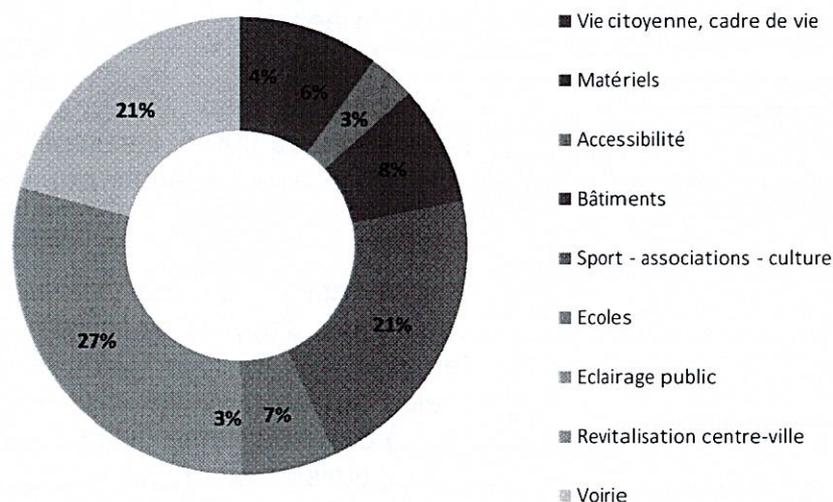
Travaux d'entretien	80 000 €
Rénovation énergétique Ecoles	500 000 €
Préau maternelle Ecole Saint-Cricq	40 000 €

Sport, culture

Réfection sol fronton	115 000 €
Réfection grillages intérieurs Tennis	34 000 €
Réfection toiture Cathédrale	180 000 €
Réfection vitraux Cathédrale	165 000 €
Terrain synthétique de foot	1 000 000 €

Revitalisation du centre-ville

Opération façades	50 000 €
OPAH-RU	50 000 €
Aménagements de rues	300 000 €



Les épargnes prévisionnelles

	CA 2023	CA 2024 (prov.)	BP 2025	BP 2026
Épargne de gestion	2 885 985	3 094 456	2 342 711	1 866 997
Épargne brute	2 631 305	2 771 101	2 017 711	1 536 997
Épargne nette	1 085 497	1 215 603	471 710	173 362

Il y a une différence entre les CA et les BP, pourquoi ? Parce que sur les BP, on reste toujours prudent et on affiche des montants qui, pour nous, sont des plafonds, mais qui peuvent être diminués au cours de l'année avec tous les efforts dont je parlais tout à l'heure.

Vous verrez donc sur l'épargne nette de 2025 et 2026, on arrive à des montants qui sont de hauteur de 471 700 € et 173 000 €. Juste pour rappel, le BP 2024 prévoyait une épargne nette d'environ 400 000 € également et on a fini à 1 212 000 €, donc restons mesurés, sur ces éléments-là qui sont plutôt responsables et prévoyants et des plafonds, en tout cas, à ne pas dépasser pour nous.

Ratios de solvabilité prévisionnels :

2023	2024	2025	2026
4,92	4,85	6,39	9,10



La dette prévisionnelle

2023	2024	2025	2026
2 700 000	2 000 000	1 000 000	2 470 000

Pour finir sur la dette et établir des éléments de comparaison également par rapport à notre mandature, au 31/12/2019, l'encours était de 12 300 000 €, il s'établira à 12 900 000 € au 31/12/2025 suivant nos prévisions, soit une augmentation qui me paraît très mesurée. J'en ai fini, Monsieur le Maire.

M. le Maire : On passe directement à l'eau et à l'assainissement. En tout cas, moi, je remercie Stéphane LARTIGUE pour sa présentation. J'appuie aussi les remerciements qu'il a destinés aux équipes des services, notamment à la Direction Générale des Services et au service des finances, mais aussi aux élus qui ont travaillé avec les directeurs et directrices, et puis je remercie Patrick MAILLET à distance parce qu'il nous avait habitués à ça, il ne lâchait rien là-dessus sur le fait d'optimiser, en quelque sorte, de manière prévisionnelle les dépenses et de minimiser les recettes, comme ça, s'il y a des surprises, ce ne sont pas des mauvaises surprises. Donc on continue dans ce registre-là. Est-ce que vous souhaitez intervenir tout de suite ou est-ce que vous préférez qu'on passe à la suite ? Je pense que sur le budget, sur les orientations budgétaires générales, il me semble peut-être utile de faire une pause maintenant pour répondre à vos observations pour répondre à vos questions, s'il y en a. Pierre BAHOU M lève la main et puis après on reviendra, bien sûr, avec Jean CONTOU-CARRÈRE à l'eau et à l'assainissement.

M. BAHOU M : Merci. Donc le débat budgétaire commence, c'est ça ?

M. le Maire : Oui.

M. BAHOU M : Je vous remercie. Donc, à titre liminaire, fil rouge, fil vert, social, environnement, pour nous, ce sont deux couleurs complémentaires qui nous conviennent, ça fait un beau jacquard.

Pour démarrer, peut-être par quelque chose sur de petits montants. Si j'en crois la presse, le 7 mars, la municipalité aurait, je mets le conditionnel, recouvré quelque 93 000 € qui étaient en souffrance et qui correspondaient à des frais indus sur lesquels la justice avait rendu, semble-t-il, un avis définitif. Nous souhaiterions qu'un montant équivalent soit, à titre exceptionnel, remis au CCAS. Pourquoi ? Parce qu'il en va quand même de montants qui sont des montants publics et qui équivalent à 26 345 repas de cantine ou qui peuvent aussi servir à subventionner ou à aider, lorsque de besoin, la mobilité dans le cadre des aides facultatives du CCAS. J'ai là sous les yeux une donnée publiée en 2023 de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques qui font état que, j'en profite puisqu'un certain Président de la République est en photographie parmi nous ce soir, disant que dans les grandes métropoles, il s'agissait de traverser la rue. Ici, il y a peut-être parfois des cheminements un peu plus longs à faire puisque la mobilité est quelque chose que nous regardons.



Or s'agissant des demandeurs d'emploi en situation de vulnérabilité lorsqu'ils sont au RSA, lorsqu'on les interroge sur les freins à la recherche d'emploi, 23/100 en moyenne déclarent que l'absence de moyen de transport d'une part, 8 % d'autre part, le coût des transports comme étant des freins significatifs à leur recherche d'emploi. Et donc, je pense que le CCAS est tout à fait, s'agissant de frais de déplacements induits, aussi à même de recouvrer cette somme-là à titre exceptionnel pour l'année qui s'ouvre. Ça, c'était une première observation.

La deuxième, vous avez fait état d'un certain nombre de ratios d'endettement, l'évolution des recettes et des dépenses qui, en effet, suivent largement l'indice des prix à la consommation. Et pour notre part, nous estimons que vous laissez la municipalité financièrement en l'état où vous souhaiteriez que n'importe qui la trouve. Et donc, à ce titre-là, nous n'avons pas d'observation à faire. Il faut se garder du sous-investissement parce que l'argent doit être utilisé quand il y en a besoin. Il faut se garder du surinvestissement pour notre part, et en ce qui concerne notre analyse économique, ces deux préventions sont en tout cas largement éteintes.

En revanche, puisqu'il existe et il y a des marges d'investissement significatives, nous estimons qu'il y a quelques priorités qui mériteraient cependant d'être évoquées dans le cadre de ce débat. Tout d'abord, le Tribunal, puisque le hall du Tribunal va faire l'objet d'une réfection, il était temps. Pour le reste du Tribunal, il faudrait voir quels sont les budgets exactement concernés, si d'un certain côté il est assez corrélé avec l'image austère qu'on se fait de la justice, ne devrait pas quand même être corrélé à une telle austérité. Le Tribunal a des problèmes d'isolation phonique, thermique, pour le cours normal de la justice et pour les personnes qui y travaillent, je pense que des investissements plus significatifs seraient nécessaires.

S'agissant par la suite, puisque nous en avons déjà débattu l'année dernière, d'un terrain synthétique de football dont je vois qu'il reste encore dans la prospective 2026 marqué, nous éteignons nos craintes s'agissant de la santé à court terme des footballeurs puisque vous avez largement répondu sur le fait qu'il s'agirait de mettre peut-être d'autres amortisseurs que les particules cancérogènes sur les pelouses.

Toutefois, il s'agit d'un terrain, c'est toujours un montant d'un million d'euros. Ça reste un terrain qui va s'user puisqu'il sera très utilisé en cas de pluie, ce qui nous concerne très vite ici. Donc, nécessairement, il y aura dissémination des micros plastiques qui polluent de plus en plus d'une part, et d'autre part, c'est 1 million d'euros qui, 13 ans plus tard, ne seront plus là.



Alors, l'année dernière, je souhaite préciser, nous avons déjà échangé à ce sujet. Nous avons été aussi interpellés par les nécessités des nombreuses joueuses de football et aussi surtout les footballeurs du club qui nous avaient invités à venir constater qu'en effet, les terrains, dès lors qu'il pleut un petit peu au printemps, comme ça arrive souvent, ne sont pas toujours praticables. En fait, ce débat avait soulevé clairement des nécessités. L'accessibilité d'un certain nombre de vestiaires, puisqu'il y a quand même une équipe handisport, et aussi la possibilité de construire des vestiaires pour les footballeuses, parce que passé un certain âge, elles ne peuvent plus disputer de parties n'ayant plus accès à des vestiaires qui soient propres à leur sexe.

Donc, il y a des besoins pour ces terrains de football. Une proposition avait été faite de rencontrer les responsables du club de football, accompagnés des services techniques et des membres de votre majorité. Ça n'avait pas pu se faire parce qu'un certain président, photographiquement parmi nous ce soir, avait dissous l'Assemblée nationale au moment où ça devait se faire. Mais bref, nous renouvelons cette demande et nous sommes tout à fait disposés, accompagnés des membres de la majorité, tous élus concernés par ce sujet ou encore les services techniques, pour rencontrer les responsables du football, puisqu'il y a de vrais besoins. Donnons-nous le temps de réfléchir et la peine de se dire que peut-être il existe d'autres alternatives à un terrain synthétique qu'on va devoir repayer 15 ans plus tard.

4^{ème} point le logement est un besoin important dans notre Ville. Le secteur privé peut être encouragé, notamment avec les opérations OPAH-RU, mais il n'y a qu'à voir le stock toujours considérable de logements non mis sur le marché, d'une part non rénovés, d'autre part, ce qui explique aussi le premier constat pour se dire que peut-être là où les intérêts privés sont défaillants, il revient aussi à la collectivité politiquement organisée de prendre les devants. Donc, une part significative de l'investissement pourrait être dédiée à l'achat, à la substitution, donc à des particuliers ou des investisseurs privés, mais à l'achat direct de logements qu'il s'agirait de rénover pour les remettre par la suite à la location. De cette façon-là, on pourrait aussi avoir un petit levier à notre échelle pris sur notre budget.

Enfin, s'agissant de la sécurité, s'agissant des mobilités, puisque vous évoquez l'effort substantiel consacré à la voirie, qui passe bien en investissement de 300 000 € à 600 000 €, pour notre part, nous estimons ce montant insuffisant et nous souhaiterions qu'il atteigne 1 million d'euros en investissement.

Alors pourquoi ? Parce qu'actuellement à Oloron Sainte-Marie il y a des personnes vulnérables pour lesquelles le déplacement est strictement quasi impossible. Ce sont notamment les personnes à mobilité réduite. La présence de marches sur les trottoirs, l'absence donc de glissière, l'exiguïté de ceci font que bien trop souvent, soit ils doivent descendre sur la chaussée avec des risques majeurs pour leur propre vie, soit ils doivent renoncer à des déplacements. Il faut donc, en la matière, des investissements à la hauteur de la sollicitude que l'on doit avoir politiquement pour des personnes qui n'ont pas nécessairement la vie facile. Nous avons accusé des dizaines d'années de retard en la matière et c'est pourquoi nous sollicitons un effort d'investissement de voirie et notamment pour les trottoirs, plus important.



Alors, un certain président, photographié parmi nous ce soir, a récemment appelé au réarmement démographique, ce qui passe par le fait de procréer, puis de déplacer les bambins pendant un temps. Il faut aussi les déplacer en poussette. Le même problème se pose également puisque est-ce qu'Oloron Sainte-Marie est une ville qui accueillerait, par exemple, de jeunes parents pour lesquels il serait aisé de déplacer des enfants en poussette afin de profiter du centre-ville et de faire marcher les commerces ? Ce n'est pas certain, et le même problème se pose pour les personnes à mobilité réduite. Donc, pour toutes ces raisons, nous souhaitons voir augmenter le budget dédié à l'investissement dans la voirie. C'est enfin aussi une question de tranquillité et de sécurité, et je pense que les autres membres du Conseil municipal minoritaire auront également à cœur de traiter cette forme de sécurité.

Je vous remercie pour l'écoute et nous espérons donc que vous vous pourrez accéder à certaines de ces préoccupations.

M. le Maire : Bien merci Monsieur BAHOU. Donc peut-être quelques éléments de réponse Stéphane sur les cinq points qui ont été abordés.

M. LARTIGUE : Je n'aurai peut-être pas toutes les réponses. Je vais essayer de vous donner celles qui sont en ma possession.

Concernant le premier point sur l'indemnité qui nous a été versée suite à une décision de justice et dont vous voulez qu'elle parte au CCAS. Ce versement a été fait sur l'exercice 2024, pas sur l'exercice 2025, donc il est déjà dans nos comptes 2024 et n'a pas été affecté en 2024. C'est le premier élément de réponse que je voulais vous apporter. Il contribue au résultat de l'exercice 2024.

Concernant les logements en ville, juste deux éléments qui pourraient attirer notre attention sur les DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner). Chaque fois qu'il y a une vente, on sollicite la Mairie pour savoir si elle veut préempter. Sur la rue Louis Barthou, de 2022 à 2024, on a eu 40 DIA, c'est-à-dire que le marché est assez dynamique sur les rues. On constate en tout cas que le marché est assez dynamique sur les rues qu'on réhabilite : 40 logements ont changé de propriétaire et donc on espère qu'ils vont aussi faire l'objet de travaux.

Sur la rue de Révol, dans le même laps de temps 2022-2024, ce sont 18 logements qui ont fait l'objet de DIA et qui pourront, nous l'espérons, dans le futur, revenir dans le giron des logements qui sont disponibles et réhabilités sur la Ville.

Sur la voirie, 600 000 €, 1 million pourquoi pas, où je rajouterai la rue d'Aspe, puisque c'est aussi une requalification à hauteur de 200 000 € sur l'exercice 2025. Donc on est à 800 000 €, ce n'est pas loin du million. On progresse passer de 300 à 800 000 €, ça me paraît un joli saut en tout cas pour l'exercice 2025.

Sur le terrain de foot, peut-être Bernard, tu veux apporter des précisions ?



M. le Maire : Oui, alors sur le terrain de foot effectivement cette réunion n'avait pas eu lieu, mais on a rencontré à plusieurs reprises peut-être Patrick NAVARRO peut en dire deux mots, les dirigeants du football. Je comprends complètement les attentes en matière d'amélioration des conditions de pratique parce qu'ils ont un effectif pléthorique et notamment un effectif pléthorique de jeunes. Il n'y a qu'à y aller le samedi matin et le dimanche matin voir tous ces jeunes jouer. Effectivement, les terrains naturels malgré un entretien assidu ne sont jamais totalement impeccables et commencent à être usés. Il faudrait qu'on puisse en laisser de temps en temps et pour des périodes assez longues un certain nombre au repos, mais on est pris par la dynamique du club qui explique aussi leur demande de terrain synthétique ou pour certains d'entre eux de terrain en meilleur état en tous les cas. Patrick, tu peux intervenir là-dessus puisque tu étais de toutes les réunions même si j'y suis allé aussi.

M. NAVARRO : Disons qu'on a un club de foot avec 450 licenciés. Ils ont actuellement trois terrains à 11 disponibles, mais c'est vrai que depuis 10 ans, on n'utilise plus de produits phytosanitaires, donc on ne peut plus faire de remblayage ni compenser avec de l'engrais. Tous les terrains sont donc naturels, ce qui ne permet pas de faire de roulement entre ces trois terrains. La programmation pour refaire un terrain implique de le laisser inoccupé pendant 8 mois, mais le club de foot ne peut pas se permettre de ne pas avoir ses terrains. Ils ne veulent pas aller jouer à l'extérieur, car ils sont un club d'Oloron Sainte-Marie et souhaitent jouer à Oloron Sainte-Marie. C'est pourquoi nous travaillons sur un projet de terrain synthétique. L'année dernière, nous avons eu un échange à ce sujet. Depuis un an et demi, nous avons visité les terrains de Mauléon et Lescar. Nous sommes revenus à Lescar car ils ont un nouveau terrain, et nous allons nous déplacer la semaine prochaine à Poey de Lescar.

Concernant les études sur la santé, on n'en trouve pas vraiment ; il n'y a rien selon nos recherches. Certes, en cherchant la petite bête, on peut toujours trouver quelque chose. À l'heure actuelle, partout où nous sommes passés, rien ne nous a prouvé que c'était cancérigène, d'autant plus qu'on ne remblait plus avec du caoutchouc de pneus. Maintenant, c'est du sable, de la rafle de maïs, des noyaux d'olive ou du liège, ce sont des terrains de nouvelle génération. Il n'y a plus de problèmes de genoux ou de chevilles, d'autant que l'on peut choisir une hauteur d'herbe de 3,5 cm ou 6 cm. Si vous voulez, on peut faire un cours à ce sujet. Le club, à l'heure actuelle, a vraiment ce désir ; ils ne se voient plus jouer sur un terrain naturel vu le nombre d'équipes qu'ils ont. Un terrain synthétique permet une occupation pratiquement toute la journée, pas seulement le soir pour les collèges et les lycées, ce qui peut aussi être un apport important. Même le handball à Mauléon utilise facilement le terrain 80 % du temps. C'est pour cela que nous sommes en pleine réflexion à ce sujet.



M. le Maire : Oui, je rajoute que tout cela représente du travail qui va être fait, une étude qui va être menée avec l'intention d'aller plus loin que ce que cette étude dira et de prendre en compte ce que je peux comprendre de la part des dirigeants du foot, mais ils peuvent considérer effectivement que le rugby, parce que ce sont les événements qui nous ont amenés à rénover les vestiaires, les tribunes, etc... et à mettre le rugby dans de meilleures conditions. Le basket se trouve bien doté aussi depuis qu'il est dans une salle qui lui est dédiée et qu'il ne partage plus avec d'autres activités du fait de la Salle Palas. Et puis la Salle Palas, alors s'il n'y avait pas eu la Salle Palas, on aurait sans doute agi davantage au niveau du football. Mais en tout cas, vous avez vu dans ce qu'a proposé Stéphane tout à l'heure qu'il y avait des prévisions budgétaires, un PPI qui va jusqu'en 2026. On pourra aller le prolonger au-delà, mais au-delà, ça devient un petit peu l'aventure maintenant, donc ça s'arrête à 2026 puisque ce sera une année d'élection où effectivement devra se réaliser cet équipement si les équipes qui sont en présence à ce moment-là souhaitent le réaliser. On le projette.

M. NAVARRO : Pour dire c'est 30 000 €, c'est pour tous les quatre terrains qu'on a été voir, c'est une étude préalable à la fabrication de terrain, c'est obligatoire de passer par ce stade.

M. le Maire : Jean, tu voulais intervenir ?

M. CONTOU-CARRÈRE : Je voulais juste rajouter que, Pierre, pour une visite en présence des services techniques, c'est avec plaisir. C'est comme vous voulez.

M. BAHOUIM : Très bien.

M. le Maire : Bien, André LABARTHE ?

M. LABARTHE : Oui, vous venez d'évoquer donc le terrain de foot, j'aimerais savoir, enfin apparemment ce n'est pas l'ordre du jour, mais ce que va devenir donc la piste d'athlétisme qui aujourd'hui est dans un état déplorable.

M. le Maire : Il conviendra de la mettre dans un plan pluriannuel qui dépassera 2026. En tout cas, dans l'attente, nous avons répondu que nous sommes enfin en train de répondre aux demandes du club d'athlétisme qui ne pouvait plus utiliser un certain nombre d'installations comme les sautoirs, comme les lancés, et donc nous avons déporté la pratique de l'athlétisme à leur demande parce que le terrain de rugby nécessitait aussi, au vu des réglementations actuelles, que les fosses à saut ne soient plus le long des lignes de touche du terrain de rugby. Donc nous l'avons déporté devant l'ancien camping et c'est en cours de réalisation, je crois.

Pour ce qui concerne les sauts, le saut en longueur, le triple saut, Manu GRACIA parlerait plus savamment de ça, pour toutes les activités qui requièrent une piste qui soit une piste un peu élastique pour la préparation physique des athlètes, des sprinteurs autant que des sauteurs, dans l'attente de réaliser la même chose pour les demi-lunes pour le saut en hauteur. Iñaki, oui ?



M. ECHANIZ : Oui, bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Maire, je voulais compléter les propos de Stéphane LARTIGUE sur la question du logement et suite aux chiffres dynamiques qu'il a donnés et qui montrent bien que les actions de requalification du centre-ville ont des effets au-delà du pur aspect de la circulation ou de la réfection des biens mobiliers. Ça a effectivement eu un effet sur une appétence pour les investisseurs privés et les bailleurs privés qui sont accompagnés à la fois par la Commune et le département, via l'OPAH-RU qui connaît un certain dynamisme également. Nous avons la livraison prochaine, je l'espère, de vingt maisons à Pondeilh, le projet porté par notamment Anne SAOUTER sur les appartements pour accueillir les femmes victimes de violence, et nous sommes en discussion avec un certain nombre de bailleurs et d'acteurs du logement sur du bâti communal qui appartient à la Commune et que nous souhaitons voir, dans un avenir proche, nous l'espérons, avoir une vocation d'habitat à loyer modéré pour permettre à la population Oloronaise de se loger au juste prix.

Vous le savez, la situation économique du secteur du bâtiment et du logement est extrêmement tendue et en difficulté, donc les discussions prennent du temps, notamment auprès des bailleurs qui cherchent un équilibre, bien évidemment, financier dans toutes les opérations. Mais nous espérons que ces discussions pourront amener à une conclusion positive d'ici quelques mois, si ce n'est quelques semaines, nous l'espérons.

Donc effectivement, il y a un travail qui est fait par la collectivité sur ses biens propres déjà avant de vouloir envisager investir sur du nouveau bâtiment, mais nous accompagnons effectivement les bailleurs privés, via les différentes opérations en partenariat avec SOLIHA et le département, sur l'investissement locatif avec des loyers modérés.

M. le Maire : Merci Iñaki. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Clément SERVAT ?

M. SERVAT : Oui, Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Donc à vous lire et vous entendre, tout va très bien, mais la réalité de la situation dans la Commune d'Oloron Sainte-Marie est beaucoup plus inquiétante.

Vous ne l'avez pas dit dans votre document d'orientation budgétaire, mais il y a quand même eu une grosse pression fiscale depuis le début de votre mandat avec plus 38 % depuis 2020. Vous avez maîtrisé la capacité de désendettement, mais en guise d'héritage, vous offrez un doublement du ratio de solvabilité de la Commune. Donc 9,10 en 2026 contre 4,85 en 2024. 9,10 pour ceux qui ne le savent pas, c'est un ratio qui nous rapproche dangereusement de la ligne rouge des 12 années dont l'essentiel du paiement sera l'héritage de la future municipalité, et sans connaître aussi l'impact réel des frais de fonctionnement, et pendant ce temps, la sécurité des Oloronais continue à se dégrader.

Il reste encore 900 logements vacants. La rue Louis Barthou, malgré 3,7 millions d'investissements, continue à perdre de l'activité si j'en crois les commerçants que nous avons pu rencontrer. Alors, Monsieur le Maire, je vais vous poser une série de questions pour nous éclairer sur plusieurs sujets.

Donc, en fonctionnement, page 11 de votre document, vous comparez le montant des dotations de l'état de 2025 à celles de 2019. Pourquoi, et ça revient sur mon intervention



tout à l'heure, n'avez-vous pas fait la même comparaison avec l'augmentation des contributions directes ? Si vous faisiez cette comparaison, ne serait-ce qu'entre 2020 et 2025, votre matraquage fiscal, d'autres diraient tabassage, rapporterait 38 % d'augmentation sur la période, soit plus de 5,8 millions d'euros qui ont été ponctionnés sur les Oloronais. Certains ici n'ont pas voté lorsqu'on était à plus 16 %, mais voteront certainement pour les plus 38 % le mois prochain.

M. le Maire : Les plus 38 % de quoi, pardon ?

M. SERVAT : C'est l'accumulation de l'augmentation de la taxe foncière depuis 2020 à 2025...

M. le Maire : On va vous répondre.

M. SERVAT : Ce qui représente 5,8 millions d'euros, c'est ce qui est marqué dans votre document.

Concernant l'épargne, page 14, pourquoi, dans le niveau de l'épargne, évoquez-vous uniquement les économies réalisées, mais pas la ponction fiscale ?

Sur votre document, page 15, vous affirmez, et je vous cite : « La gestion saine qui a été la nôtre durant ce mandat nous permet à la fois de rendre notre ville plus attractive et de répondre aux besoins des Oloronais, mais aussi de faire fonctionner notre tissu économique, nos entreprises du bâtiment et des travaux publics, dans un contexte économique atone ». Avez-vous des éléments objectifs pour affirmer cela ? Avez-vous, par exemple, des données objectives pour dire que les travaux de la rue Louis Barthou ont permis de faire fonctionner notre tissu économique ? Il y a eu une partie de la réponse, je remercie Iñaki, mais personnellement, je suis quand même très inquiet concernant la situation des commerces de la rue Louis Barthou. Nous avons pu les rencontrer à plusieurs reprises et je pense aussi que vous êtes inquiet, puisqu'il me semble qu'il y a eu un questionnaire et un sondage, en tout cas sur la situation des commerces de la rue Louis Barthou. Vous souhaitez répondre ou dois-je continuer ?

M. le Maire : Non, je voulais juste vous demander si 7 millions d'euros d'investissement sur une année, celle-ci, n'ont pas un peu de retentissement sur l'artisanat local ? En tout cas, c'est ce que nous disent d'une manière assez élogieuse les artisans du secteur. Donc, quand je vous parle d'artisanat, vous me parlez de commerce. Il ne vous a pas échappé que nous sommes dans une période assez sinistrée sur le plan géopolitique, sur le manque de sérénité totale. Evidemment, les commerces, y compris ceux de la rue Louis Barthou, sont touchés par la crise économique, comme le montrent des études réalisées par la CCI, qui n'est pas suspecte de partisanisme en la matière. A peu près dans toutes les villes, sauf dans les centres-villes des très grosses métropoles, une partie du commerce pour un certain nombre d'articles vendus, y compris à la rue Louis Barthou, s'échange maintenant avec le réusage et le réemploi des vêtements par d'autres méthodes. Alors oui, effectivement, le commerce Oloronais, comme les autres, traverse une crise. Je ne pense pas qu'elle soit imputable aux travaux que nous avons réalisés, car vous ne les aviez pas faits à l'époque. Vous saviez que GRDF réclamait le



réaménagement de cette rue pour des raisons de sécurité, et nous avons profité de l'occasion pour la mettre un peu au goût du jour. Ce que vous n'aviez pas abordé, c'est que cela a déjà eu le mérite d'amener de la rénovation. Je le crois, ce n'est pas par miracle que depuis 15 ans, il n'y avait pas une maison rénovée dans la rue Louis Barthou et que depuis deux ans, une dizaine de maisons qui sont en cours de rénovation, avec cinq ou six autres en prévision. Plus les opérations façades, on voit que cette rue est effectivement plus attractive pour les habitants. C'était un des défis d'essayer de reconquérir la démographie en centre-ville, de manière à ce qu'un centre-ville, là où sont les services et où seront sans doute de nouveaux services, et effectivement, une population plus importante qui constituera la première clientèle des magasins qui seront autour.

Ça se fait plus lentement, mais cela se fait à l'échelle du temps dans le pays, à l'échelle de l'Europe même. Je veux dire que ce ne sont pas les travaux que nous avons réalisés avec d'ailleurs 100 % des voix du Conseil municipal, dont les vôtres, à chaque décision qui ont altéré le commerce à la rue du Louis Barthou. Alors, nous sommes attentifs, nous allons les rencontrer prochainement. Philippe GARROTÉ n'est pas là ce soir, mais il pourrait le confirmer pour étudier avec eux comment nous pouvons encore mieux relancer les animations qui avaient eu lieu au début et qui se sont un petit peu éteintes parce que le contexte général n'incite pas trop les gens à faire la fête. Donc, je suis optimiste par rapport à ce que vient de dire Iñaki et ce que vient de dire Stéphane aussi, c'est-à-dire que l'amélioration de nos voies de circulation, et celles que nous avons réalisées ailleurs, rue de Révol, mais aussi la rue Palassou, rue Navarrot, etc..., d'ailleurs avec le concours du Conseil départemental qui nous a cédé la compétence de ces routes après les avoir améliorées. Et puis, nous avons fait le reste avec les trottoirs, etc..., un peu dans la formule que préconisait d'ailleurs Pierre BAHOU tout à l'heure, en essayant effectivement, chaque fois que l'on peut, d'effacer les trottoirs pour avoir des circulations plus sereines et plus partagées. Voilà, mais enfin, c'est dans ces secteurs-là que l'on observe que les promoteurs, que vous connaissez bien d'ailleurs, viennent réhabiliter, mais cela ne se fait pas d'un coup de baguette magique comme vous pourriez faire semblant de l'espérer. Ça n'existe pas dans cette période. Nous travaillons pour l'avenir, et l'avenir pour nous ne se dessine pas à l'horizon de l'année prochaine ni même du prochain mandat. Il se dessine sur des années. La Ville a mis du temps à se construire dans une architecture compliquée avec peu de porosité entre les quartiers, etc... Nous mettons de la porosité, nous offrons aux personnes la possibilité de déambuler dans la ville, de la découvrir, et les commerces évolueront certainement dans ce sens-là. Ce que j'observe en tout cas, c'est que la rue telle qu'elle est n'empêche pas d'amener des clients par dizaines tous les jours dans des commerces nouveaux qui se sont créés, notamment autour de la restauration.

M. SERVAT : Je vous remercie pour votre réponse. Quand je parlais des investissements, je parlais, bien sûr, aussi du fonctionnement. C'est aujourd'hui qu'il faut se demander ce que nous faisons pour cette rue. C'est quelque chose que nous devons quand même débattre et interroger, car c'est inquiétant, vous le savez, vous l'avez dit vous-même...

M. le Maire : Faites-nous quelques propositions, cela changerait un peu...



M. SERVAT : ... Mais pour les animations, il faudrait, comme vous l'avez dit, qu'il y ait des animations. Vous avez mentionné qu'il y avait des animations et que vous les aviez arrêtées ; peut-être faudra-t-il les continuer...

M. le Maire : Non, non, non...

M. SERVAT : C'est ce qui a été dit !

M. le Maire : Non, les animations résultant d'une action conjuguée de la collectivité avec les commerçants, et j'ai dit que cela s'était un peu éteint dans le contexte morose, et puis avec l'hiver aussi. Donc, cela va reprendre avec l'été, mais nous partageons cet avis.

M. SERVAT : Nous espérons donc une forte reprise de l'attractivité et du commerce dans cette rue et dans l'ensemble de la Ville.

Je continue concernant l'entretien des bâtiments, tant en fonctionnement qu'en investissement. La remise en état de l'Ecole du Marcadet pour un montant de 300 000 € ne semble pas être prévue. Nous avons appris par la presse que l'École avait été transférée, et que le faitage avait été endommagé suite à une tempête. C'est surprenant, car pour 300 000 € de faitage, je ne suis pas charpentier, mais je trouve que le montant est assez élevé. Nous ne le voyons pas dans le document d'orientation budgétaire. Est-ce un oubli ou vous ne l'avez pas prévu ?

M. BOURI : Alors, s'agissant de l'Ecole de la Calandreta, nous avons dû accompagner dans l'urgence, à l'automne dernier, le déménagement à l'ancienne Ecole de Légugnon. Il y a donc un très bon voisinage et un très bon compagnonnage qui s'opèrent avec l'association ALSH O'4 Vents. Effectivement, il fallait faire un diagnostic technique qui a bien montré la dangerosité du faitage, et il était urgent de vider les lieux, tant pour tous les occupants que pour les associations qui les occupaient. Aujourd'hui, il se trouve que la Calandreta est plutôt satisfaite de ce déménagement, donc il n'apparaît pas comme une priorité impérieuse, n'est-ce pas, de se lancer dans la rénovation de cette toiture, qui pèse effectivement 300 000 €. Le diagnostic technique est très clair, ce qui ne veut pas dire qu'on va la laisser en l'état, mais cela n'apparaît pas aujourd'hui dans la prospective telle qu'elle se dépose ce soir au débat d'orientation budgétaire, parce que précisément l'urgence n'est plus là du point de vue de l'occupation principale par la Calandreta.

M. SERVAT : Merci, Sami, pour ta réponse. Nous avons appris dans la presse, je répète, que c'était suite à la tempête. Avez-vous fait une démarche auprès des assurances, ce qui permettrait une rénovation moins coûteuse, en tout cas pour la Commune ?

M. CONTOU-CARRÈRE : Je voudrais juste préciser, Clément, que le faitage ne représente pas la totalité de la toiture. Tu t'en doutes bien, à 300 000 € de prévision de réparation, c'est l'ensemble de la toiture. Alors, ça me surprend un peu quand même que vous ne soyez pas au courant, parce qu'une toiture, je pense que lors du précédent mandat, elle devait déjà commencer à être en mauvais état. Elle ne peut pas être dans un état si piteux sans que vous ne soyez un minimum au courant. Vous deviez savoir que, malgré tout, cette toiture n'allait pas bien.



M. SERVAT : Personnellement, non, mais je dis juste que je l'ai appris par la presse ; on ne l'a jamais débattu ici.

M. CONTOU-CARRÈRE : C'est la totalité de la toiture.

M. SERVAT : D'accord, merci.

Je continue, concernant la page 21 de votre document, on voit des dépenses de personnel qui sont liées aux congés maladie dans le service éducation et SSI. Ces maladies sont-elles liées à l'activité professionnelle ? Si oui, y a-t-il des actions préventives qui sont en cours ?

M. le Maire : Elles peuvent, le cas échéant, être liées à l'activité professionnelle, enfin du moins être en lien, ou pas. Elles peuvent aussi résulter de pathologies personnelles. Mais en tout cas, et sans dévoiler quoi que ce soit de particulier ici, oui, des mesures d'accompagnement et d'expertise sur le fonctionnement sont en cours ici, comme dans beaucoup de collectivités d'ailleurs, puisqu'on a du mal à avoir les personnes disponibles.

M. SERVAT : Très bien, merci pour votre réponse.

M. BOURI : Oui, et juste en complément, il y a de toute façon, par exemple, au service éducation, un certain nombre de tâches, comme dans d'autres services, qui sont extrêmement routinières et qui usent les corps. Donc, il y a la question de la structure démographique de nos employés qui intervient bien évidemment, et au bout d'un certain temps, on se retrouve avec des épaules et des coudes qui sont en difficulté. Alors, pour contrer cela, il y a deux grands axes : évidemment, travailler l'ergonomie, ce qui est fait avec notre service de prévention, et puis aussi travailler à l'évolution, mais cela se fait à terme, des positionnements de carrière finalement de nos agents, parce qu'effectivement, 20 ans, 25 ans à faire les mêmes choses, ça use les corps, et ça n'a rien de nouveau. C'est valable pour tous les travaux qui exigent que le corps soit mis à épreuve de manière rude au quotidien.

M. SERVAT : Très bien, merci beaucoup. Page 22 de votre document, vous annoncez pour 2025 un agent en plus par rapport à 2024, et page 23, vous précisez trois recrutements. Quels sont les deux postes supprimés et les coûts de fonctionnement de « La Friche » ? Est-ce qu'ils seront inscrits sur quelle ligne : personnel, achat de prestation et pour quel montant ? Qui prendra en charge l'entretien des parties communes ?

M. le Maire : Concernant le personnel, un poste, trois postes, Stéphane l'a dit d'une manière globale, on reste à peu près stable malgré le recrutement de deux policiers municipaux, par exemple. On reste à peu près stable, pourquoi ? Parce que les chiffres l'indiquent. Sur la question que tu poses, un, trois, vous avez vu des départs en très grand nombre à la retraite ou, d'ailleurs, des congés de maladie qui se prolongent un petit peu, ce qui nous oblige à prendre, au jour J et pour des périodes données, soit des personnes qui viennent assurer le service, soit, lorsqu'il s'agit de départ à la retraite, on essaie de garder les titulaires pendant deux mois pour qu'ils tuilent leurs successeurs, un mois, deux mois, et pour le service SSI notamment et l'autre service que tu as évoqué. Alors, le



tableau il est véritable, c'est d'ailleurs l'objet de votre demande. Vous avez demandé le tableau précis avec l'organigramme que l'on vous proposait de vous expliquer. Vous avez pris cela avec un peu de défiance en nous disant qu'on est capable de les lire, mais justement, cela avait pour but de vous expliquer poste par poste pourquoi il y avait sur un même poste de personnes pendant deux mois. Le tableau, est, enfin, je parle sous le contrôle de Stéphane, le reflet d'une situation à un moment donné.

M. LARTIGUE : Pour compléter les propos de Monsieur le Maire, tu as dû voir sur le rapport que, par exemple, notre directeur des services technique faisait valoir ses droits à la retraite et nous avons privilégié une mobilité interne pour faire monter une personne à sa place sans recrutement supplémentaire.

M. SERVAT : D'accord.

M. LARTIGUE : C'est pour moi l'occasion de remercier Jean-Marc publiquement ce soir et de lui dire que nous pensons à lui et merci pour ce qu'il a réalisé pour Oloron Sainte-Marie.

M. LACRAMPE : Nous nous associons à ces remerciements.

M. SERVAT : Nous partageons, bien sûr, comme l'a dit Daniel, les remerciements et j'ai eu l'occasion de travailler avec Jean-Marc, qui est une belle personne, donc nous lui souhaitons une bonne retraite.

M. LABARTHE : Je m'associe aussi à ces remerciements, mais j'espère que nous aurons l'occasion de le revoir encore un petit peu et que nous pourrons, le jour de son départ, lui souhaiter une très bonne retraite.

M. SERVAT : Concernant notre demande, vous comprenez qu'il me semble qu'entre 2022-2023 à 2026, il était prévu de recruter 60 personnes, puisque vous l'avez dit, en raison des départs à la retraite, etc... C'est ce qui a été fait, c'est pour ça qu'aujourd'hui nous nous interrogeons sur l'organigramme et il est tout à fait logique que les élus d'un Conseil municipal s'intéresse à cela et demandent, en tout cas, quelles sont les personnes qui travaillent dans la collectivité.

M. le Maire : Très bien, c'est légitime et toutes les personnes qui sont entrées dans la collectivité depuis 2020 l'ont fait après avoir répondu à un jury, parfois une fois, parfois deux fois, voire même trois fois, et personne n'a été pris au petit hasard de la chance.

M. SERVAT : Je vais continuer puisque vous parliez de la Police municipale page 23. Donc, après avoir tenu des propos très engagés sur ce sujet lors du vote du budget 2024 et lors du dernier Conseil municipal, pourquoi, puisque c'était prévu en 2024, n'avez pas réalisé le recrutement des policiers municipaux à cette période-là alors que les crédits étaient inscrits au budget ? Pourquoi, aussi, puisque certaines personnes nous ont sollicités, n'avez-vous pas répondu aux candidatures qui ont pu vous parvenir à la suite de votre annonce ?



M. le Maire : Parce que la procédure de recrutement n'avait pas été lancée et donc les candidatures qui nous sont parvenues, vous semblez bien au courant, ont été enregistrées. Elles reviendront quand le recrutement sera lancé, c'est-à-dire dans les trois semaines qui viennent.

M. SERVAT : Merci. C'est juste dommage de prévoir quelque chose en 2024 et de ne pas lancer les recrutements.

M. le Maire : Mais vous avez pu mesurer, vous aussi, dans la collectivité dans laquelle vous êtes, qu'on ne fait pas toujours ce qu'on veut et que parfois il y a des règles budgétaires et des bornes budgétaires qui font qu'on diffère un petit peu. Néanmoins, nous avons pris des résolutions. C'est en plus un domaine sur lequel le sujet est sensible et évolue. On en parle beaucoup, y compris ces jours-ci avec l'évolution de la délinquance, et de l'insécurité ou du manque de tranquillité. Donc, nous avons pris un petit peu de temps, mais c'est pour s'adapter. Enfin, je vous renvoie à votre collectivité où vous avez, par exemple, supprimé, parce que vous ne pouvez plus les assumer, un certain nombre d'accompagnements. Et encore hier, nous en avons parlé à la Communauté de communes de l'ADELFA pour réduire les dangers de la grêle. Enfin, il semble que le Conseil départemental revienne, mais à la moitié de ce qu'il investissait, c'est tout simplement pour des raisons qui sont assez prosaïques, assez basiques.

M. SERVAT : Merci beaucoup. Comme je suis là en tant que Conseiller municipal, je vais continuer sur ma fonction de ce soir...

M. le Maire : Oui, mais c'est pour faire des comparaisons entre deux sujets que vous connaissez bien.

M. SERVAT : Je ne partage pas, en tout cas, votre point de vue parce qu'on trouve que c'est du temps perdu, même si vous savez bien que ce temps perdu alors que l'insécurité et le trafic de drogue, vous l'avez reconnu hier, Monsieur le Maire, lors de votre interview et votre petite émission sur France Bleu Béarn. Donc, nous sommes tout à fait d'accord qu'il y a une grosse inquiétude de la population, mais je suis ravi que Nicolas puisse œuvrer pour développer cette Police municipale.

M. le Maire : J'entends le ravissement.

M. SERVAT : Merci.

M. LARTIGUE : Clément, juste une précision, je suis novice, je n'ai pas eu le temps de me plonger dans le budget 2024, mais il me semble que sur 2024, il était prévu uniquement les caméras, mais pas les recrutements. Je peux me tromper.



M. SERVAT : Ecoute, on va vérifier. Moi, en tout cas, je l'ai vu en 2024. Si tu peux m'apporter la précision prochainement, moi je les ai vus inscrits.

Concernant la page 27, donc vous l'avez évoquée, nous avons bien compris dans vos explications concernant le belvédère de la rue Louis Barthou. C'est assez surprenant d'apprendre ce soir, je vous rappelle qu'initialement, le coût total estimé était de 600 000 €, vous l'avez dit, tu l'as également Stéphane, plus 300 000 € d'achat. De plus, nous avons rencontré lors d'une réunion Jean CONTOU-CARRÈRE, qui nous avait annoncé un surcoût de 45 000 € et c'était même confidentiel à l'époque. Mais apparemment, aujourd'hui, le surcoût a explosé, donc 45 000 € de surcoût annoncé jusqu'ici pour la consolidation lors d'une réunion de travail que nous avons eue ensemble. Donc, pour un coût initial de 950 000 €, achat inclus, le belvédère, c'est important de le dire, parce que vous ne l'avez pas mentionné tout à l'heure, coûtera 1 750 000 €. Donc, c'est une erreur qui coûte cher, et la communication sur le sujet pas toujours très claire, en tout cas, et je suis assez surpris de l'apprendre sur votre document d'orientation budgétaire.

M. le Maire : Enfin, en tout cas, le coût résiduel pour la...

M. SERVAT : C'est de l'argent public quand même !

M. le Maire : Oui, c'est de l'argent public, mais je vais te ramener à d'autres exemples d'argent public...

M. SERVAT : Mais c'est pour ça !

M. le Maire : Le coût résiduel pour la Ville, mais Jean va te l'expliquer bien mieux que moi, est de 100 000 € ou 105 000 €, je ne sais plus. Effectivement, sur un type de chantier comme celui-ci, où je vous rappelle que c'était un peu dans vos tuyaux aussi, vous pouvez contester le choix, mais dans ce genre de chantier, il faut toujours prévoir des surprises qui sont rarement bonnes. Ici, la surprise est venue des deux maisons riveraines du belvédère actuel, qui risquaient effectivement d'être emportées, et cela n'avait pas été diagnostiqué. Enfin, Jean va mieux expliquer cela.

M. CONTOU-CARRÈRE : Je ne vais pas mieux expliquer la réunion que nous avons eue ensemble. Nous avons uniquement évoqué le surcoût des travaux qui nous incombaient une fois que l'EPFL avait terminé, c'est-à-dire que nous commençons la partie belvédère. Là, nous sommes sur un surcoût lié à l'EPFL par rapport à ses calculs initiaux.

M. SERVAT : Oui, d'accord, mais enfin, ce serait important par la suite. En tout cas, là, on ne l'a pas fait. Par la suite, quand il y a des changements comme ça sur des travaux, surtout quand on vous demande quelques explications ou qu'on s'interroge, c'est important quand même de nous le signaler, en tout cas de nous le dire. On peut comprendre facilement, même sans se déplacer.

M. le Maire : Mais on vous répond.



M. CONTOU-CARRÈRE : Je te le confirme les 100 000 € d'étanchéité et renforcement du belvédère que nous avons eu en surcoût, je répète, lorsque l'EPFL a eu fini sa mission et que nous avons repris la main c'est ça dont tu parles et dont nous avons parlé ensemble. Je rappelle là aussi que nous allons introduire une procédure puisqu'effectivement c'est suite à une erreur de calcul du maître d'ouvrage, l'entreprise GINGER, pour ne pas la citer et nous allons essayer de rattraper ce que nous sommes en droit de demander sachant que nous ne pourrions pas demander la totalité du surcoût parce que la jurisprudence considère que de toute façon ces travaux auraient dû être faits, mais on est en mesure d'aller réclamer tous les frais correspondants aux études complémentaires, etc... Donc ça c'était pour la partie dont nous avons parlé ensemble tous les deux et puis effectivement là c'est la partie de l'EPFL.

M. SERVAT : D'accord. Merci pour la réponse donc si j'ai bien compris il y a une démarche qui va être lancée. J'entends bien qu'il y a un coût qui a été réduit et c'est une bonne nouvelle pour la Commune d'Oloron Sainte-Marie et je vais revenir quand même sur vos propos et on ne va pas débattre sur ce sujet ce soir, mais sur la maîtrise de l'argent public je pense que ça soit l'EPFL ou la Commune d'Oloron Sainte-Marie ou autre c'est quand même de l'argent public donc il ne faut quand même pas négliger cette erreur qui va coûter quand même à nous tous même si ce n'est pas directement dans le portefeuille des Oloronais.

M. le Maire : Bien, je pense que la relecture du débat sur les orientations budgétaires vous amènera justement à mesurer à quel point nous sommes soucieux de l'argent public et le budget nous permettra d'établir quelques comparaisons qui seront sans doute 50-50.

M. SERVAT : Oui, mais il n'y a pas de problème là, en tout cas moi je lis juste votre document. Page 27, dans les investissements, vous indiquez qu'il restera en 2026 577 000 € de solde à régler à l'EPFL pour Rousso. Il ne figure pas dans les opérations 2026, est-ce que c'est une erreur ou est-ce que j'ai mal compris ?

M. le Maire : *Non audible.*

M. SERVAT : D'accord. Page 28 de votre document aussi figure une ligne fonds vert Hôtel de Ville/PWR/ROAD, je ne sais pas ce que c'est, est-ce que vous pouvez nous expliquer ?

M. CONTOU-CARRÈRE : C'est la géothermie. C'était une étude que nous avons lancée sur une possibilité de géothermie autour de la Mairie qui aurait permis d'alimenter notamment en termes de chauffage et de climatisation les locaux où nous sommes.

M. SERVAT : D'accord, merci beaucoup. Concernant les dépenses d'investissement, page 29, vous avez répondu en partie tout à l'heure, mais vous avez prévu des travaux de voirie en 2025, donc la prévision reste au niveau de 2024 à 600 000 €. Or, la collectivité va avoir à sa charge des réfections dont on n'a pas parlé encore, dues aux travaux du réseau de chaleur quand, votre prévision de 2026 est divisée par 2.



Est-ce que vous avez inclus dans ce document d'orientation budgétaire la réhabilitation de la voirie qui a été quand même plus qu'impacté dans le centre-ville d'Oloron Sainte-Marie ?

M. le Maire : Alors non, on ne l'a pas inclus, mais on ne l'a pas inclus parce qu'on a été attentifs à la rédaction du cahier des charges dans ce réseau de chaleur qui, je le rappelle, ne pèse pas sur les deniers de la Ville puisqu'il a été donné en responsabilité à un délégataire DALKIA et que DALKIA, dans le cahier des charges, doit remettre les routes en état. Alors vous avez vu actuellement que des routes, rue Van Gogh, etc..., ont été remises en état, mais ont été remises en état provisoire parce qu'on sait toujours que ça se tasse un petit peu et que ça va s'incurver, ça va se creuser, mais il est prévu, à la fin des travaux, c'est-à-dire dans quelques semaines maintenant, dans deux mois maximum, même pas, qu'effectivement, à la suite du chantier, une expertise basée sur un état des lieux soit faite pour que la route soit remise à l'état.

M. SERVAT : Donc vous nous confirmez que l'ensemble de la route sera remis en état parce que dans le cahier des charges, il me semble que c'était uniquement 20 cm au-delà des tranchées.

M. le Maire : Non, la route va être remise en état.

M. SERVAT : La remise en état, mais oui d'accord, mais on voit bien comment on fait des raccords, on voit très bien comment la route va être impactée enfin on en reparlera dans cinq-six mois, mais vous allez voir je ne suis pas spécialiste, mais je me suis quand même un petit peu renseigné quand il y a des tranchées, là vous avez raison, ça s'est tassé, on laisse quelques mois pour le refaire, mais sauf que les routes vont être complètement défoncées. On est d'accord parce que ça va être remis en état uniquement au niveau des tranchées.

M. le Maire : Ne criez pas au loup avant de voir le résultat.

M. SERVAT : On le voit partout, on l'a vu à la rue d'Aspe.

M. le Maire : Oui, il est prévu dans tous les cas qu'elle soit roulable comme elle l'était avant. Alors je ne dis pas que le temps ne fera pas son œuvre, mais le temps que le temps fasse son œuvre effectivement on arrivera aussi à une réflexion des routes qui pour les routes départementales que vous avez encore à Oloron Sainte-Marie se fait à peu près tous les dix ans.

Je garde en mémoire la route de Bayonne qu'il y a une quinzaine d'années ou un peu moins peut-être avait été refaite justement parce que les gens étaient pressés de la voir comme du billard et puis ça n'avait pas marché parce qu'elle avait été refaite trop vite. Donc il faudra prendre sans doute un peu son mal en patience, mais la route sera refaite par obligation pour la société qui exécute les travaux.

M. SERVAT : D'accord, une partie de la route, mais j'entends que dans 4-5 ans vous dites dans dix ans les prochaines municipalités devront tout refaire.



M. le Maire : On verra. Non, dans dix ans assurément parce qu'une voie aussi roulable que la rue Van Gogh est refaite à peu près tous les dix ans. Regardez le boulevard du contournement, c'est le Conseil départemental qui le refait, c'est à peu près tous les dix ans. Ensuite ?

M. SERVAT : Merci pour votre réponse. J'ai bientôt fini c'est un débat on est là pour débattre.

M. le Maire : Oui, mais là c'est plutôt un Tribunal.

M. SERVAT : Moi je ne le vois pas comme un Tribunal, je le vois comme des interrogations surtout. Si vous voulez dire deux mots dans le micro plutôt que de parler sans les micros.

M. le Maire : Allez, c'est moi qui donne la parole ici !

M. SERVAT : Page 29 au niveau de l'OPAH-RU, vous inscrivez 100 000 €. On ne peut que se féliciter de votre prise de conscience de la nécessité de réhabiliter l'habitat vétuste ou vacant. Donc il est dommage, bien sûr, que vous en preniez conscience la dernière année de votre mandat.

Après j'ai une autre question. Pourquoi avoir inscrit au budget les frais de la SPL pour la Maison Combellas alors qu'ils peuvent être pris en charge par un futur acquéreur ? Je vous avais interpellé il y a un ou deux ans concernant l'AMI du Département qui aurait pu en tout cas vous financer toutes les études, en tout cas une grande partie des études des biens communaux. C'est dommage de ne pas l'avoir anticipé, mais c'est une somme quand même importante.

J'arrive aux associations sportives, même si cela a été évoqué tout à l'heure page 29, donc les opérations annoncées en 2025 et 2026, bien sûr cajolent les associations, en particulier les associations sportives, mais pourquoi attendre 2026 ? Ces projets, on les voit positionnés sur votre budget d'orientation budgétaire sur l'année 2026, tu l'as dit Stéphane, c'est pour le prochain mandat. Nous on vous demande et on vous dit, et vous le savez, ça a été dit par différents élus ce soir, il est vraiment urgent et nécessaire de faire ces réalisations le plus rapidement possible.

Nous avons rencontré les associations, comme vous, et il faudrait arrêter de réfléchir. La réflexion c'est bien, mais il faudrait aussi agir et quand les dirigeants et surtout les jeunes joueurs n'en peuvent plus et vous avez pu le constater Monsieur le Maire, il y a quelques jours lors d'une partie de foot de jeunes où jouer quand même dans des conditions aussi difficiles...

M. le Maire : Mais tu m'espionnes ?

M. SERVAT : Non, mais je sais tout comme vous, on a des informateurs partout, je suis souvent au Stade Saint-Pée...



M. le Maire : Moi, je n'ai pas besoin d'informateur...

M. SERVAT : Non, mais on n'a pas l'occasion de se croiser, mais j'y suis souvent comme vous d'ailleurs.

M. le Maire : Oui, très souvent par plaisir et passion. Le terme que tu as utilisé, pourquoi vous cajolez les associations à un an des élections, en gros c'est ça. Outre le fait qu'il me semble qu'on juge toujours les autres d'après soi, je lis aussi malgré le fait que je ne suis pas très habile dans les réseaux sociaux.

Qui peut dire qu'on a cajolé les associations sportives et qu'on n'a rien fait pour les associations sportives pendant ce mandat avec la Communauté de communes pour la piscine, avec la Mairie pour la Salle Palas, avec l'ensemble des sports d'ailleurs où on a réussi à maintenir un niveau d'activité qui est excellent à Oloron Sainte-Marie.

Alors excellent au niveau des performances, ça va, ça vient, mais excellent au niveau de la pratique de l'encadrement des jeunes avec 3 millions d'euros investis dans la Salle Palas avec tout ce qu'on a fait pour le sport d'une manière générale. Alors bien sûr, on ne peut pas tous les traiter en même temps, mais on prévoit, et là en l'occurrence, sans cajoler qui que ce soit, effectivement que certaines associations, je pense à l'athlétisme, au foot, qui peuvent avoir le sentiment qu'elles ont fait un petit peu du surplace pendant que d'autres avançaient, mais ce sont les circonstances qui l'ont lié, ce n'est pas nous qui avons mis le feu au stade, ça avait mis 5 ans d'ailleurs à se réaliser avec un budget qui avait plus que doublé aussi, et puis la Salle Palas, ce n'est pas nous qui avons caché à tout le monde qu'elle avait une poutre qui était défailante, qu'il avait fallu mettre le concierge hors de danger une quinzaine de jours avant les dernières élections, pour découvrir ici que ce n'est pas nous qui avons découvert que la rue Louis Barthou était menacée par une explosion de gaz qui pouvait selon le GRDF faire péter tout depuis le début jusqu'à la fin. On s'y est attelés, on l'a fait, ça a impacté les budgets, on est allé chercher les subventions, gaillardement, et puis on l'a fait, et puis il reste du boulot. C'est comme ça. Stéphane, tu veux répondre ?

M. LARTIGUE : Oui, alors je vais essayer de ne pas oublier les questions qui ont été posées. Tu as évoqué d'abord une situation inquiétante pour la collectivité. Moi, au contraire, je dirais que tous les feux sont au vert. Si tu as lu le rapport d'orientation budgétaire, tu as fait un amalgame entre le BP et le CA. En 2026, tu l'as dit, personne ne sait ce qui va se passer et le ratio de désendettement que tu as dit de 9,10 années, on n'en sait rien. Cette année, par exemple, était prévu 8,88. On a fait 4,83 donc c'est au niveau des CA qu'on verra.

Tu as parlé d'un matraquage fiscal de 38 % qui nous incomberait. Alors moi, je veux rétablir la vérité ici sur les 38 %. Allez, on est peut-être responsable de 10 %, les autres 28 %, c'est l'augmentation naturelle des bases. Nous, on a augmenté les taux en 2021, mais c'est l'augmentation des bases la principale cause de l'augmentation fiscale sur notre collectivité. Je vous rappelle cette année 1,7 %, l'an dernier 3 % et l'année d'avant 7 %. C'est mieux en le disant.



Tu as évoqué également le réseau de chaleur, alors effectivement, le réseau de chaleur à Oloron Sainte-Marie, moi je trouve que c'est un projet remarquable qui associe à la fois le public et le privé, notamment nos deux principaux industriels sur le bassin SAFRAN et LINDT qui se sont greffés à notre réseau de chaleur et pour nous, c'est une victoire puisque par ce biais-là, on fixe sur notre territoire les deux principales industries qui alimentent notre tissu économique. Un emploi industriel, c'est trois emplois indirects. Alors effectivement, il y a des trous qu'on va reboucher dans la rue.

Pour finir, ne pas oublier non plus que vous avez été aux affaires, enfin on dirait que vous êtes des jeunes qui arrivent, mais vous avez été aux affaires de 2014 à 2020. Qu'avez-vous fait ? Qu'avez-vous fait à cette époque ? Nous, on a dit ce qu'on allait faire et on a fait ce qu'on a dit.

M. LABARTHE : Puisque tu poses la question, j'étais adjoint au maire à cette époque-là, le réseau de chaleur était inscrit au budget, on avait obtenu les aides de l'Etat, de l'Europe et enfin de la Région, et vous l'avez jeté aux orties pour le reprendre pratiquement 16 ans après. Je vous donne à l'époque, lorsqu'on a lancé le réseau de chaleur à Oloron Sainte-Marie, c'était 1 200 000 € avec le réseau de chaleur et avec la plateforme de transformation de plaquettes forestières. Aujourd'hui, le même projet, 12 millions d'euros, je dis bien 12 millions d'euros. Cherchez l'erreur !

M. LARTIGUE : Qui ne coûte rien au contribuable Oloronais !

M. le Maire : André, je te dis juste un truc et puis après je ne débats pas là-dessus, mais à l'époque effectivement, tu portais ce réseau de chaleur, sauf que les clients n'étaient pas au rendez-vous, sauf que quand on avait proposé chez LINDT, on s'était fait claquer la porte sur les doigts. Quand on l'avait proposé chez SAFRAN, MESSIER à l'époque, ils n'en voulaient pas non plus, que les conditions économiques n'étaient pas réunies et que ce réseau de chaleur que vous aviez proposé, on l'a proposé en allant voir dans un contexte qui était complètement différent, bouleversé par le risque de coupure par l'augmentation des coûts et aussi par l'obligation que nous nous sommes faits de travailler sur un plan de gestion, tu y as participé d'ailleurs, de la forêt en amont et donc les conditions ne sont pas du tout les mêmes. On ne va pas débattre sur la paternité de ce réseau. Tu l'avais porté à cette époque-là, il s'est fait maintenant avec toi toujours dans les rangs, mais voilà.

M. LABARTHE : Non, mais de toute manière je suis favorable, je le soutiens à fond, je ne vais pas aller à l'encontre de ça, je le souhaitais, il est arrivé. Par contre, c'est vrai qu'effectivement à l'époque les deux industriels n'étaient pas trop intéressés, on avait pris contact avec eux de toute manière, ça les intéressaient, mais ils n'étaient pas prêts alors que par contre il y avait TURBOMECA qui, lui démarrait et par rapport à ce qu'on avait fait, était très intéressé par notre projet. Mais moi, ce que je te reproche simplement, c'est qu'on amorçait la pompe. On était cité pilote des Pyrénées-Atlantiques soutenu par l'État, par le Gouvernement à l'époque, on était subventionné à hauteur de 80 %. On pouvait même avoir jusqu'à 90 %, chose qui ne s'était jamais faite. Le projet a été abandonné par vous, on avait délibéré, on avait délibéré en 2008 dans le second semestre 2008 le projet devait démarrer et on avait obtenu à l'époque toutes les subventions qu'il fallait. Vous êtes



arrivés, vous avez jugé que de toute manière ce projet n'était pas indispensable pour Oloron Sainte-Marie. Vous l'avez jeté aux orties et on le reprend 16 ans après. Je peux quand même rappeler ça tout en disant qu'aujourd'hui je suis à fond sur le projet et je pense que c'est une très bonne chose pour Oloron Sainte-Marie. C'est une grande réussite.

M. le Maire : Très bien. Allez, on s'éloigne un petit peu du débat d'orientation budgétaire. La parole est à Carine NAVARRO.

Mme NAVARRO : Alors moi j'aurais, puisqu'on a passé un long moment sur la rue Louis Barthou, aimé poser une question. Pourquoi, quand on fait des travaux, puisque ça va être fait dans le cadre du réseau chaleur, on ne fait pas les mêmes expertises au niveau des autres travaux ? Elle nous a coûté très cher. Il me semble que les murets du belvédère sont très verts pour avoir été construits il y a à peine 6 mois, mais quand je dis très vert, ça rajoute quand même un petit côté nature dans la rue qui, manque un peu de verdure aux dires de tous les passants et aussi des commerçants. Alors il paraît qu'il y a des barrières provisoires, mais je m'interroge sur l'utilité de mettre des troncs qui ne ressemblent à rien, qui sont mal finis, devant deux boutiques. Est-ce que finalement la jardinière qui était au bout de la rue n'aurait pas pu être déplacée juste devant les boutiques et rajouter un peu de verdure au lieu d'objets qui semblent dénaturer l'ensemble ? C'était la première remarque.

M. le Maire : Il me semble qu'on s'éloigne beaucoup de débat d'orientation budgétaire.

Mme NAVARRO : Oui, mais puisqu'on a passé un long moment sur le belvédère, on paye cher. Est-ce que finalement regarder l'état des travaux qui nous coûtent aussi cher, faire des expertises sur tous les travaux ne vaut pas le coup ? Parce que là, je ne sais pas combien de temps ça va être en bon état, si au bout de 6 mois c'est aussi vert.

M. le Maire : Et votre deuxième question ?

Mme NAVARRO : Non, j'avais une autre constatation. ÇA fait quand même plusieurs années qu'on nous indique que, alors je vois que Monsieur LARTIGUE a pris la suite de Monsieur MAILLET et la même chose qu'on nous affirme haut et fort que les emprunts sont sains, mais heureusement qu'ils sont sains depuis 2008, c'est interdit de faire des emprunts un peu douteux. Donc ça, on était au courant, mais on est content de le savoir.

Vous vous félicitez enfin d'un coup d'accélérateur dans l'investissement sur ces deux dernières années, je répète les propos, pour faire fonctionner notre tissu économique local notre BTP, etc... J'aimerais savoir le calcul du pourcentage des entreprises du BTP locales, mais quand je dis locales, vraiment celles de la CCHB qui interviennent sur « La Friche », parce que quand on voit le panneau des travaux, ça fait un peu peur. D'accord, on investit soi-disant pour donner un coup d'accélérateur, mais les retombées, ne sont pas si énormes sur les artisans locaux, qui, effectivement, peuvent avoir rencontré des soucis et si on revient sur d'autres chantiers, on se rend compte qu'effectivement, je l'ai déjà soulevé auparavant, peut-être que dans le cahier des charges, quand on fait un appel



d'offres, on devrait quand même bonifier les artisans au plus près de notre territoire et je pense qu'on ne le fait pas toujours.

M. le Maire : Il se trouve juste qu'on n'a pas le droit de le faire, mais admettez quand même que sur les panneaux, il y a certes quelques entreprises qui n'ont pas de savoir-faire pour intervenir notamment en matière de désamiantage ou quoi, mais ce sont souvent quand même des entreprises locales, très souvent.

M. CONTOU-CARRÈRE : Ce que vous proposez, Carine, c'est clair et net. On n'a pas le droit de le faire, donc c'est pour ça que nous ne le faisons pas, parce que nous respectons strictement les procédures. Après, sur « La Friche », gros œuvre entreprise oloronaise, électricité entreprise oloronaise, peinture entreprise oloronaise, plomberie entreprise oloronaise, ce n'est pas mal quand même.

Mme NAVARRO : Je ne dis pas de ne pas respecter les marchés. Attention, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ! Je dis juste que peut-être il faudrait chercher à faire un cahier des charges où on essaie de privilégier l'empreinte carbone, sur les métrages.

M. ECHANIZ : Je peux te répondre, Carine. C'est un sujet qui est abordé dans nos débats à l'Assemblée nationale, mais ce n'est aujourd'hui pas possible dans le cadre des marchés publics de mettre ces critères-là. Bien sûr que ça paraît tomber sous le sens, mais sauf qu'aujourd'hui, la fonction des marchés publics ne le permet pas.

M. CONTOU-CARRÈRE : Et nous n'avons pas dit, je n'ai surtout pas dit, Carine, que vous vouliez ne pas respecter les marchés, absolument pas. Je dis que tout simplement...

Mme NAVARRO : Cela a été sous-entendu, quand même...

M. CONTOU-CARRÈRE : Non, du tout. Je dis tout simplement qu'en respectant les marchés malgré cela, nous avons sur quatre lots, qui sont quand même des lots extrêmement importants, quatre belles entreprises oloronaises et nous en sommes ravis. Bernard, après l'a dit, il n'y a peut-être pas sur les autres lots la technicité nécessaire sur place pour aller réaliser ces travaux-là, c'est tout.

M. le Maire : Bien. Vous avez fini Madame NAVARRO ?

Mme NAVARRO : Moi, je reste inquiète comme l'année dernière sur les 1 188 € qui pèse sur chaque Oloronais, à savoir la dette qui devrait remboursée.

M. le Maire : Mais oui, vous êtes inquiète, vous avez peur du noir aussi, enfin !

Mme NAVARRO : Oui, effectivement, j'ai peur du noir et j'ai peur aussi que mes enfants se baladent et soient choqués de voir des gouttes de sang tous les lundis matins rue Louis Barthou sur la chaussée.

M. le Maire : Bien, Monsieur BAHOU, vous nous ramenez sur les orientations budgétaires ?



M. BAHOU : Non, mais c'est vrai que, comme Madame NAVARRO je n'aime pas la violence inutile et lorsque des Conseillers municipaux évoquent des faits de matraquage fiscaux, et après je n'ai gardé le reste du champ lexical du matraquage, mais enfin, en tout cas, il y avait clairement un sentiment de violence subi et donc j'estime qu'à ce titre-là, Monsieur SERVAT, soulève des questions auxquelles parfois on peut devoir répondre.

Avant justement de poursuivre le cours de cette réflexion, Monsieur LARTIGUE, vous avez indiqué que donc les 93 000 € avaient été versés au budget 2024, dont acte. Toutefois, il pourrait être opportun, au-delà de la symbolique, pour accentuer le caractère réparateur de la mesure, d'effectuer une subvention à titre exceptionnel pour 2025 pour les motifs indiqués tout à l'heure.

Puisque cette petite introduction fait appel à un ancien maire qui estime qu'Oloron Sainte-Marie n'aurait pas besoin d'un docteur en botanique, moi je m'inscris en faux avec cette affirmation. On parle des jardinières, ce sont des sujets tout à fait intéressants et qui méritent d'être traités.

Alors, excusez-moi, Madame BISTUÉ, est-ce que les poutres, les éléments de bois dans « La Friche » sont faits en ébène, en santal, en acajou, ce genre de bois ?

Mme BISTUÉ : Non, ce sont des bois qui ont été choisis dans nos forêts locales.

M. BAHOU : C'est ce qui me semblait, mais j'apprécie que vous le précisiez. Donc, Monsieur le Maire, vous avez fait des dépenses pour faire une statue équestre de vous-même depuis quelques années, depuis que vous êtes à nouveau maire d'Oloron Sainte-Marie ?

M. le Maire : Non, mais j'y pense.

M. BAHOU : Et Madame SAOUTER, lorsque vous organisez, puisque vous êtes quand même, vous avez été responsable, vous avez organisé des rencontres dans le cadre de la réception des meilleurs ouvriers de France, donc au passage, on peut saluer le travail extrêmement intéressant. C'est une rencontre vraiment de haut niveau. Il y avait une pièce montée pour la réception parce que je crois qu'il y avait un peu de jus d'orange et quoi d'autre ? Donc je n'ai pas l'impression que vous êtes particulièrement portée sur la bouche, comme on disait au 19^{ème} siècle auparavant, et qu'à ce titre-là, ça ne semble pas être des dépenses complètement hors de proportion.

Alors, puisqu'on parlait de botanique, moi je vais parler de débroussailleuse et de croissant. Voilà, j'ai une certaine attention pour les ronces et il me semble que quand on laisse pousser les ronces très haut, 4 mètres, parce que ça galope, on en avait parlé avec Monsieur MALEIG la dernière fois à l'occasion d'une délibération sur les bois du Bager, on peut quand même les enlever, mais ça demande beaucoup plus de travail et c'est beaucoup plus coûteux aussi. Or, si je regarde un petit peu les dépenses d'investissement qui ont été faites, enfin on augmente le budget de la voirie parce qu'effectivement les voiries précisément avaient été laissées depuis trop longtemps hors de portée d'un certain nombre de personnes à mobilité réduite; etc...



Lorsqu'on rénove « La Friche », son nom l'indique, c'était quand même un bâtiment foncier qui a été laissé à l'abandon et qui est tombé en déclin, qu'il a fallu reprendre de très loin. Lorsqu'il s'agit de rénover des bâtiments, que ce soit la Salle Palas ou encore, on en parlera tout à l'heure, des conduites d'eau qui n'ont pas bougé depuis à peu près 150 ou 160 ans, finalement on explique largement que ce surcroît de contribution collective qu'on appelle la fiscalité sert en fait à faire face à des dépenses qui ont été laissées très longtemps. Donc, si je puis me permettre ici, le matraquage fiscal n'est pas opportun. Nous faisons face, que ce soit à titre privé ou collectif, avec un budget à parfois des dépenses qui sont là parce que le bien s'est dégradé depuis trop longtemps, et là il faut mettre un sérieux coup, et ça coûte cher. Oui, c'est vrai, mais c'est la notion d'amortissement d'un capital, et à ce titre-là, que ce soit vous, que ce soit nous, que ce soit d'autres majoritaires au Conseil municipal, parfois le bien public doit nécessiter, si on prend un petit peu de recul, des efforts significatifs en la matière. Voilà pour la métaphore sur les ronces.

Enfin, pour pouvoir passer à la suite, on a reparlé de la rue Louis Barthou à plusieurs reprises, et on s'inquiète de la situation de potentiel de réélection de son commerce, mais toujours avec le même principe : prenons un petit peu de recul. Quand il y a un emploi qui est créé dans les grandes surfaces commerciales, on en détruit trois dans les petites. Pour un emploi salarié à travailler pour 300 000 € et quelques de chiffre d'affaires annuel moyen dans une grande surface, on en détruit en moyenne trois dans les petites surfaces et dans les petits commerces indépendants. Donc, si nous voulons un développement économique local, il faut constamment, dans nos fils rouges et verts de tout à l'heure, garder en mémoire qu'il ne faut plus accéder à des projets de développement en grande surface, on en a largement déjà trop. Et puisque je crois qu'ici il reste encore la moitié des médias, on demande les sources, les voici, parce que toute démocratie suppose un pluralisme. La dernière fois, j'ai eu l'honneur de donner la procuration pour un certain nombre de votes à Monsieur VILLALBA, donc c'est côté gauche. Voici donc la source de ce que je dis : trois emplois détruits dans les petites surfaces pour un dans une grande surface. C'est Monsieur GINTRAND, délégué de l'Institut des territoires, dans une tribune en décembre 2019 dans ce journal, le couteau entre les dents, que sont Les Echos. Merci.

M. le Maire : Merci Monsieur BAHOU. Iñaki ECHANIZ ?

M. ECHANIZ : Oui, j'ai écouté avec beaucoup de plaisir les propos de Monsieur BAHOU auxquels je souscris pour une très large, si ce n'est la totalité, des partis. Mais effectivement, comme lui, je m'étonne d'un certain nombre de propos qui parlent de matraquage et surtout de certains qui se plaignent du manque d'investissement, ou pas assez d'investissements, ou des investissements reportés, quand ils ont été les premiers soutiens et fervents soutiens des gouvernements successifs depuis 2017. Ces gouvernements successifs qui n'ont jamais autant baissé les dotations des collectivités locales et mis la pression sur les élus locaux pour mener à bien les politiques d'intérêt général et d'intérêt local. Ces mêmes gouvernements, que tu as soutenus Clément, qui baissent la DETR, la DSIL, le fonds vert, viennent amputer le budget concret des communes pour investir dans les bâtiments publics, la rénovation des bâtis et les actions pour le logement. Donc, je m'étonne toujours ; c'est un peu comme ces parlementaires qui votent la baisse du budget de l'Éducation nationale et qui, une semaine après, brandissent



des pancartes contre la fermeture des écoles. On ne peut pas soutenir un gouvernement qui baisse et qui supprime une grande partie des aides directes aux collectivités, où leur pouvoir d'action et de levier sur la fiscalité locale, et ensuite dénoncer le manque d'investissement et le manque de moyens des collectivités. On ne peut pas tenir ce discours-là en tant que Conseiller municipal et faire autre chose en tant que Conseiller départemental, parce que je crois aussi qu'en tant que Conseiller départemental, vous dénoncez cette baisse de dotation de la part de l'État et que vous-même vous coupez dans un certain nombre de dépenses de façon assez drastique. Ce que ne fait pas aujourd'hui la Commune d'Oloron Sainte-Marie, qui continue à investir et à porter les projets, alors que, je le comprends bien, le Conseil départemental n'a pas d'autre choix, au vu de ses finances, que de réduire drastiquement son intervention, notamment auprès des associations. Donc, il faut aussi avoir un discours cohérent, que l'on soit à Pau ou à Oloron Sainte-Marie. Enfin, pour revenir sur les propos et la comparaison avec les ronces de Pierre BAHOU, effectivement, qui a supprimé la taxe d'habitation en enlevant un certain pouvoir aux collectivités et donnant du pouvoir d'achat déguisé, mais repris par le contribuable, c'est bien Emmanuel MACRON. Mais qui a supprimé les abattements sur les impôts locaux, ce qui a été, pour le coup, un vrai matraquage des classes populaires de cette Commune ? Je crois que c'est toi Clément, avec la majorité à laquelle tu appartenais précédemment, et surtout, Stéphane t'a très bien répondu : on ne peut pas manipuler les chiffres comme tu l'as fait en annonçant 38 % d'augmentation, sachant que plus des 3/4 proviennent des bases et donc réglementaires, et du pouvoir qui n'est pas en notre possession ici dans la Commune d'Oloron Sainte-Marie.

Donc, je m'étonne de ces propos quelque peu excessifs et de ces positionnements qui varient en fonction de l'auditoire. Enfin, je rejoins une dernière fois Pierre BAHOU en disant que l'impôt n'est pas un gros mot, du moment qu'il est utilisé à bon escient et surtout pour l'intérêt général. Je crois que c'est ce que fait cette majorité depuis son accession à la mairie en 2020. Je pense que chaque euro dépensé l'a été dans le sens de la vie des Oloronais. Pour répondre aux questions sur l'impact économique de nos décisions, effectivement, c'est un investissement qui n'est pas immédiatement visible, mais le réseau de chaleur va permettre à un certain nombre d'entreprises, notamment LINDT et SAFRAN, de faire des économies d'un côté pour pouvoir investir de l'autre, et donc participer à la vitalité de notre tissu économique, à des futurs recrutements, je l'espère. Donc oui, la municipalité conduite par Bernard UTHURRY et l'ensemble des membres de la majorité a bien utilisé l'argent public et a fait face aux restrictions budgétaires imposées par le gouvernement, les gouvernements que tu soutiens depuis 2017, Clément.

M. le Maire : Bien, merci. Oui, LINDT, SAFRAN, l'Hôpital, la Salle Palas, la crèche, les bâtiments communaux, le lycée du IV septembre nouvellement, d'autres lycées qui étaient déjà apparemment, la piscine, possiblement le CAPA à terme, voilà pour les réseaux de chaleur. André ?

M. LABARTHE : Oui, je vais répondre à Iñaki de toute manière parce qu'il assimile tout ce qui est arrivé pratiquement à l'opposition municipale...

M. ECHANIZ : Ne déforme pas mes mots...



M. LABARTHE : Mais je suis quand même assez surpris, ou alors je ne sais pas, tu es un petit peu amnésique parce que tu vois le mal partout, mais tu oublies quand même une période. Tu oublies la période 2012-2017. Non, tu ne l'as pas oubliée ? Vous étiez quand même au pouvoir et je crois que Monsieur MACRON était avec vous ! Ah non ? Il était ministre, il était même le conseiller privilégié de Monsieur HOLLANDE, tu devrais le savoir.

M. ECHANIZ : Oui, il se trouve que je suis en désaccord avec la ligne qui a été portée.

M. LABARTHE : Donc, je voulais dire tout simplement qu'il ne faut quand même pas exagérer non plus. Il y a eu des erreurs d'un côté comme de l'autre, mais au niveau politique aussi de votre côté, il y en a eu pas mal.

M. ECHANIZ : A l'inverse d'autres, André, moi je ne dis pas que tout a été parfait et que nous ne sommes pour rien dans la situation, il faut justement avoir un discours équilibré, et quand Clément utilise le terme de matraquage fiscal, ce n'est pas un discours équilibré.

M. le Maire : C'est un discours sportif qui lui vient naturellement, moi ça m'arrive aussi d'utiliser la métaphore sportive.

M. SERVAT : Moi, juste pour répondre à notre cher député parce que ce soir nous avons affaire, tu parles de Paris en permanence et peu d'Oloron Sainte-Marie, et c'est pour ça que je te le dis. Si j'emploie ces mots, je vous demande de regarder les comptes-rendus de tous les anciens Conseils municipaux, ce sont souvent des mots qu'utilise votre maire, tabassage, etc... Il les utilise pratiquement à chaque intervention, donc je les ai réutilisés volontairement ce soir. Ces mots, ce n'est pas moi qui les ai inventés, c'est votre maire qui les utilise. Voilà, donc c'est juste pour Monsieur BAHOUAM aussi, voilà pourquoi j'ai utilisé ces mots ce soir, j'ai repris tout simplement les propos de Monsieur le Maire.

Je suis ravi, Monsieur ECHANIZ, notre cher député, d'apprendre ce soir que je soutiens le gouvernement. Moi, je fais de la politique locale, je m'investis pour ma Commune et je peux vous dire...

M. ECHANIZ : J'en tombe des nues, Clément, de t'entendre retirer ton soutien au Gouvernement...

M. SERVAT : Je ne retire rien du tout, moi je ne connais pas le président de la République, je ne connais pas les ministres...

M. ECHANIZ : Il y a un tas de photo où tu poses avec certains d'eux...

M. SERVAT : Par contre, je suis ravi de voir, mais je pense que tu as quand même plus de contacts quand tu t'affiches justement auprès de certains ministres ou autres députés de la majorité présidentielle. Je trouve aussi que tu n'as pas le même discours à Paris que sur le territoire, et je suis ravi aussi ce soir de voir que tu es pour l'augmentation des impôts, contrairement à ce que tu dis à l'Assemblée nationale. Voilà, je te remercie et j'espère que tu pourras retenir, en tout cas redire, les mêmes propos que tu as tenus ce soir à l'Assemblée nationale.



M. ECHANIZ : Reprends les termes. Est-ce que j'ai dit que j'étais pour l'augmentation des impôts ? J'ai dit les impôts ne sont pas un gros mot quand ils participent à l'intérêt commun et à l'intérêt général. Et oui, je considère qu'il faut une meilleure répartition des richesses dans notre pays avec un impôt progressif, des tranches progressives plutôt, et typiquement, oui, rétablir l'ISF. Je pense que c'est quelque chose que je dis ici comme à Oloron Sainte-Marie, et je pense que je suis assez présent à Oloron Sainte-Marie, et que ce n'est pas faire du parisianisme quand j'apporte ici des informations à titre national. Je pense que vous m'en feriez le reproche si je ne faisais pas des points d'actualité sur les évolutions législatives nationales, et je note d'ailleurs qu'à ce propos, c'est régulièrement l'opposition, notamment André, qui m'interroge sur les évolutions nationales. Donc ne déforme pas mes propos, et je ne sais plus quelle attaque tu as faite ou quelle remarque, mais un peu de mesure dans les propos, Clément.

M. le Maire : Bien alors. Oui, Daniel LACRAMPE ?

M. LACRAMPE : Oui, je reviens une seconde sur une observation que faisait Stéphane LARTIGUE tout à l'heure en se réjouissant du réseau de chaleur. Que je sache, il n'a jamais été question dans nos propos, pas plus ce soir que précédemment, et au contraire, on l'a souligné dans un de nos précédents magazines : le réseau de chaleur est une excellente initiative. Je rejoins les propos qu'a tenus André tout à l'heure sur le fait que ça avait été envisagé il y a longtemps, que ça n'avait pas été fait, que ça s'est fait maintenant.

L'observation que faisait Clément, que j'ai bien entendue et écoutée, concernait uniquement les dégâts que ça pourrait occasionner au niveau de la voirie. On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs, ça a été dit, mais il faudra être très vigilant pour que les réparations soient effectuées dans les meilleures conditions. Ça, c'était la première observation.

La deuxième observation par rapport aux propos que vient de tenir le député. Effectivement, je partage son point de vue quand il dit que lorsque le député intervient, c'est essentiellement pour des observations de caractère national plus que municipal, mais c'est son droit absolu et son choix. Il y avait très longtemps, quand je dis très longtemps, il y avait peut-être un ou deux Conseils municipaux où l'on n'avait pas entendu parler de la suppression des abattements. Heureusement que cela avait été fait à l'époque, parce que lorsque la taxe d'habitation a été supprimée, que cela s'est retrouvé dans les compensations qui ont pu être faites par la suite, sinon nous serions en beaucoup plus grande difficulté. Nous aurons l'occasion d'y revenir au moment du budget. Effectivement, quand on dit qu'il y a aujourd'hui un montant cumulé près de 6 millions d'euros de recettes supplémentaires liées à la fiscalité, elles n'incombent pas toutes à l'augmentation de la taxe foncière, en grande partie 10 % à vérifier, ce n'est pas évident. Mais en tout cas, on avait suggéré à un certain moment, vu cette grosse augmentation, de pouvoir aussi revenir diminuer ces taux de taxes foncières qui avaient été fixés en 2021 ; cela n'avait pas été fait. Effectivement, l'impôt ce n'est pas un gros mot, mais enfin les Oloronais connaissent le poids de cette fiscalité et personne ne peut raisonnablement le contester. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.



Mme BISTUÉ : Les Oloronais connaissent le poids de cette fiscalité, comme ils ont connu, notamment les plus faibles, le poids de la suppression des abattements. Mais en tout cas, ce soir, je suis contente d'entendre dire que oui, on a supprimé les abattements et que cela a créé une augmentation de l'impôt, parce que quand on vous le reprochait, vous nous disiez toujours : nous n'avons pas augmenté les impôts. Au moins, quand on augmente les impôts, on le fait ouvertement et on dit : on augmente les impôts pour faire ça. Vous, vous avez supprimé les abattements pour n'en rien faire. Quand tout à l'heure Clément parlait des 100 000 €, oui, quand on fait des travaux de cette ampleur, il peut y avoir des écarts à l'arrivée. Si je vous rappelle, les régies du lotissement de Soeix, par exemple, c'était 270 000 € à la poubelle, pour rien, il n'en est rien sorti. L'argent public, tout le monde en est soucieux et voilà, parfois c'était vous, cette fois c'est le belvédère, mais au moins c'est fait pour faire quelque chose.

Ensuite, je voudrais dire un mot par rapport à la rue Louis Barthou. C'est vrai que le commerce change énormément, comme le disait Pierre BAHOU tout à l'heure. Il change dans la rue Louis Barthou comme partout en France, même sur les marchés, il change. Il n'empêche que des gens qui ont des commerces dans la rue Louis Barthou dynamique, qui correspondent, en ouvrent un second eux-mêmes. Donc ceux-là, ils n'ont pas peur parce qu'ils savent qu'ils ciblent un commerce qui va fonctionner à Oloron Sainte-Marie. Il y en a d'autres qui étaient dans un tout petit commerce et qui ne voulaient surtout pas partir de la rue du Louis Barthou, mais qui en ont pris un autre plus grand pour faire le même commerce. Donc cela veut dire qu'il y a des commerces qui répondent aux besoins et malheureusement, nous sommes victimes à Oloron Sainte-Marie, comme ailleurs, des grandes surfaces, mais surtout aussi de l'achat à distance : le vêtement, les chaussures maintenant, ou même de seconde main.

Et puis il y avait une question qui me concernait un peu. C'était qui va entretenir « La Friche ». « La Friche » va être livrée neuve à l'automne, octobre, donc il y a des occupants permanents qui iront dans un bâtiment neuf qui ne devrait pas avoir beaucoup d'entretien dans les premiers mois, s'occuper des biens communs, et puis après cela sera à l'association. Mais je crois qu'on ne s'était jamais caché de dire qu'il y aura un animateur et une personne qui sera chargée de l'entretien de « La Friche » ; cela appartiendra à l'association dès le mois de janvier prochain.

M. le Maire : André ?

M. LABARTHE : Oui, juste un petit mot par rapport à la rue Louis Barthou. Je ne suis pas intervenu tout à l'heure, mais il faut être un peu réaliste. N'oublions pas que la rue Louis Barthou était autrefois la rue commerçante d'Oloron Sainte-Marie : toutes les animations, tous les commerces étaient là, c'était une rue très vivante. Malheureusement, depuis 40 ans, petit à petit, elle a été désertée. Pour faire revenir la population, bien sûr, il faut de l'attractivité, mais ce n'est pas tout : le centre-ville s'est déplacé, il n'est plus là. Autrefois, le centre-ville, c'était la rue Louis Barthou. D'ailleurs, je me souviens des quinzaines commerciales, on venait au centre-ville, on venait à la rue Louis Barthou. Malheureusement, du fait de l'extension de la Ville vers l'ouest, qui a complètement transformé la ville, aujourd'hui, le centre-ville se trouve dans le haut quartier samaritain, autour de la Cathédrale, autour de la place des Oustalots. C'est ça aujourd'hui. Alors, bien



sûr, on peut accuser les grandes surfaces de tous les problèmes, mais il n'y a pas que les grandes surfaces, elles apportent aussi une chalandise extérieure. Il y a énormément de gens qui viennent à Oloron Sainte-Marie et qui pourraient profiter aussi de ces petits commerces, parfois des commerces spécialisés. Seulement, il faut repenser la ville. Aujourd'hui, le centre-ville je le regrette, je suis le premier à regretter. Moi, j'habitais Sainte-Croix, comme toi, on descendait à la rue Louis Barthou dix fois par jour. En plus, Sainte-Croix était toujours la rue Louis Barthou, et c'était le centre-ville. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Donc, je crois qu'il faut faire une analyse à ce sujet. On ne retrouvera plus la rue Louis Barthou comme il y a 40 ans ou 50 ans. Voilà, tout simplement.

M. le Maire : Bien, merci André. Alors, on a débattu sur les orientations budgétaires, et on peut peut-être passer à l'eau et à l'assainissement, Monsieur CONTOU-CARRÈRE ?

M. CONTOU-CARRÈRE : Avec plaisir Monsieur le Maire.

Le budget annexe de l'eau potable

Les dépenses

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 5,24 % par rapport à 2023.

Pour rappel, ces dépenses sont constituées :

- de dépenses à caractère général, englobant notamment la redevance pour prélèvement reversée à Adour Garonne (+ 12 % par rapport à 2023) et les fluides, Stéphane en a parlé tout à l'heure, qui enregistrent une baisse (- 24 %) après avoir connu une forte hausse en 2022 (+ 166 %),
- des charges de personnel et du transfert de charges de personnel reversé, comme nous le votons chaque année, au budget principal (- 0,7 %),
- des intérêts de la dette (- 8,45 %),
- du reversement de la taxe pollution prélevée auprès des abonnés et reversée en intégralité à l'Agence de l'eau,
- les provisions pour risques et charges.

Pour 2025, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est estimée à 6,36 %.



Les recettes

Pour rappel, les recettes réelles de fonctionnement sont constituées :

- des ventes d'eau aux abonnés,
- des ventes en gros aux communes et aux syndicats,
- de la redevance fixe facturée aux abonnés,
- de la facturation de la taxe pollution reversée à l'Agence de l'eau,
- de la facturation de travaux divers que peuvent réaliser notre régie,
- du reversement par le budget de l'assainissement d'une participation au titre du personnel intervenant sur les deux services,

Les recettes réelles ont augmenté en 2024 par rapport à 2023 (+ 3,20 %).

Prix du mètre cube d'eau potable

Le prix du mètre cube d'eau potable reste à 1,40 €. Il n'y a pas d'augmentation du prix de l'eau.

Ce prix s'entend hors TVA (5,50 %), hors taxe pollution (0,33 €/m³ en 2024) et hors taxe prélèvement sur les ressources (0,072 €/m³ en 2024).

La part fixe ne bouge pas non plus, donc le prix total de l'eau ne bouge pas cette année.

Il est rappelé que suite à la réforme des modalités de financement des Agences de l'eau, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau a été maintenue, mais la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique a été remplacée à compter du 1^{er} janvier 2025 par une redevance « consommation d'eau potable » et une redevance pour « performance des réseaux d'eau potable ».

Donc, si nécessaire, j'y reviendrai, c'est le fameux bonus-malus que je vous expliquais lors d'un dernier Conseil.

Il est rappelé que pour l'année 2025, l'agence de l'eau du bassin Adour-Garonne a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau à 0,32 €/m³ et que la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque abonné sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, a été fixé à 0,07 €/m³, applicable sur la facturation 2025.

Le résultat 2024

Le résultat cumulé de la section d'exploitation dégagé en 2024 est excédentaire à hauteur de 346 399,92 €. Le résultat d'investissement est excédentaire, après intégration du report de N-1 de 944 833,15 €. Les R.A.R présentent un déficit de 1 039 641,44 €. Le besoin de financement de la section d'investissement dégagé, soit 94 808,29 €, est couvert par l'excédent de fonctionnement.



Le personnel

Le décret du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport du Débat d'Orientations Budgétaires prévoit que celui-ci présente désormais les éléments d'information suivants : l'évolution des dépenses du chapitre 012, l'évolution des effectifs, l'état des lieux des NBI, des heures supplémentaires, des avantages en nature accordés, du temps de travail appliqué au sein de la commune.

Durée effective du temps de travail 2024

Nombre d'agents en ETP au 31/12/2024	9
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35
Jours ouvrés annuels en 2024	252
Nombre de jours annuels accordés par la collectivité	25
Nombre de jours accordés pour sujétions particulières	4
Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)	223

Effectif 2024 par filière

FILIERE	TITULAIRES			TOTAL	CONTRACTUELS	TOTAL Titulaires et Contractuels
	A	B	C			
Technique	1	2	6	9	0	9
TOTAL	1	2	6	9	0	9

Salaires bruts 2024 par catégorie de personnel

STATUT	Salaires bruts 2024 (hors charges patronales)	Répartition
Titulaires	302 616,23 €	100 %
Contractuels	0 €	0 %
TOTAL	302 616,23 €	100 %



Masse salariale 2024 par catégorie de personnel

ELEMENTS DE REMUNERATION	Masse salariale 2024	Répartition
Traitements indiciaires	245 391,61 €	55,37 %
Régime indemnitaire	40 502,42 €	9,14 %
NBI	3 877,79 €	0,87 %
Heures supplémentaires	51,63 €	0,012 %
Autres éléments de rémunération (SFT, GIPA, astreintes...)	8 243,48 €	1,86 %
Prime pouvoir d'achat	4 550 €	1,028 %
Participation employeur prévoyance et santé	1 000 €	0,23 %
Avantages en nature	1 220 €	0,27 %
Chèques déjeuners	7 680 €	1,73 %
Médecine du travail	1 612,36 €	0,37 %
Charges patronales	129 030,05 €	29,12 %
TOTAL	443 159,34 €	100 %
Formation	2 818,58 €	

La structure des effectifs

	2024	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	9	100 %
Agents non titulaires permanents	0	0 %
TOTAL	9	100 %

Pour 2025 et 2026, les prévisions projetées sont les suivantes (hors remplacements) :

	2025	2026
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	9	8
Agents non titulaires permanents	0	1
TOTAL	9	9

Les épargnes



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes fonctionnement	1 483 739	1 442 501	1 480 623	1 446 628	1 443 113	1 617 918	1 736 688	1 798 989
Dépenses fonctionnement	1 200 004	1 112 066	1 070 089	1 081 083	1 133 864	1 283 591	1 143 019	1 199 431
Epargne de gestion	318 260	366 015	450 644	403 789	343 672	373 627	667 201	667 362
Epargne brute	283 734	330 435	410 534	365 546	309 249	334 327	593 669	599 558
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	19,12 %	22,91 %	27,73 %	25,27 %	21,43 %	20,66 %	34,18 %	33,33 %
Epargne nette	157 679	198 126	264 726	212 616	149 248	136 590	356 703	373 173

Stéphane l'a expliqué tout à l'heure, l'épargne nette, c'est l'épargne brute moins le remboursement des emprunts. Ça prouve donc la capacité de notre régie à faire face aux emprunts existants, mais ça nous permet aussi de connaître les marges de manœuvre, parce que quand on a 373 000 € devant nous, on a des marges de manœuvre à venir, et c'est important aussi.

L'élaboration du schéma directeur d'adduction d'eau potable mutualisé, réalisé en 2019, a fait apparaître la nécessité de réaliser des travaux pour un montant global estimé alors à 6,5 millions d'euros sur 15 ans, et notamment le remplacement en priorité des canalisations vétustes d'adduction (réseau source du Lourtau/bâche du Bager puis bâche/réservoir de Soeix), ainsi que la suppression des fuites pour améliorer le rendement du réseau de distribution. Ces travaux ont débuté en 2019.

L'opération de remplacement de la canalisation reliant la source de L'Ourteau à la bâche du Bager et desservant la Ville d'Oloron Sainte-Marie, ainsi que 4 communes et 3 syndicats riverains, est en cours de réalisation. La totalité des études environnementales a été réalisée. Toutefois, à la demande des services de l'État, le suivi environnemental du chantier sera renforcé (augmentation significative du nombre de visites sur site de l'écologue désigné). Ce complément va engendrer une inscription de crédits supplémentaires au budget 2025. Cette opération faisant l'objet d'une AP/CP, une révision du montant de l'enveloppe pourrait en conséquence être proposée lors du vote du budget. Un emprunt, permettant notamment de financer les travaux sur cette canalisation, était inscrit au budget primitif 2024 pour un montant de 1 625 000 €. L'Agence Adour Garonne ayant notifié en cours d'année l'attribution d'une aide financière d'un montant de 1 040 000 € pour la réalisation des travaux en cours, l'emprunt réalisé s'est élevé à 600 000 €. Cette aide financière importante permet de retrouver des marges de manœuvre et améliore les ratios.

Après l'achèvement de ces travaux, les travaux de remplacement de la canalisation reliant la bâche du Bager au réservoir de Soeix devront être lancés. Leur coût est estimé à 4 000 000 € HT.



Cette opération fera l'objet, a minima, d'un dossier de déclaration « Loi sur l'Eau » qui nécessite d'engager dès 2025 une étude de faisabilité (définition du tracé de la canalisation – mise en évidence d'éventuels secteurs à enjeux environnementaux).

Ainsi, ce levier sur l'endettement et l'arrivée à terme d'emprunts en 2025 et 2026 permettront la réalisation de ces travaux de remplacement qui devront être programmés par tranche et qui pourront débuter en 2026. Ainsi, les ratios de désendettement peuvent être estimés à 6 pour 2026 et 2027 et à 6,5 pour 2028, sans augmentation du tarif de l'eau.

Le transfert de la compétence Eau à la Communauté de communes est, à ce jour, toujours obligatoire au 1^{er} janvier 2026. Un assouplissement concernant l'obligation de ce transfert a toutefois été annoncé. Il est à noter que, de son côté, l'Agence de l'eau Adour Garonne, en approuvant son 12^{ème} programme d'intervention, a renforcé la conditionnalité d'attribution des aides à la structuration à la bonne échelle en favorisant les structures intercommunales.

Prospective

OPERATIONS	2025 (hors RAR)	2026	2027
Étude nappe puits 2	3 500 €		
Étude bâche du Bager	50 000 €		
Canalisation Lourtau	45 000 €		
Travaux réhabilitation réservoir de Saint-Pée	15 000 €		
Sécurisation sites de stockage	32 000 €		
Travaux divers (réseau de distribution)	200 000 €	250 000 €	250 000 €
Matériels informatiques et mobiliers de bureau	8 000 €		
Matériels et équipements divers	46 500 €	50 000 €	50 000 €
1 ^{ère} tranche canalisation Bâche Bager à Réservoir Soeix		400 000 €	
2 ^{ème} tranche canalisation Bâche Bager à Réservoir Soeix			400 000 €
EMPRUNTS	0 €	380 000 €	365 000 €
RATIOS DE DESENETTEMENT	6,03	5,57	6,05

La dette

Au 1^{er} janvier 2025, la dette s'élève à 2 956 308 €, répartie entre différents établissements bancaires, à savoir :



Prêteur	Capital restant dû	Nombre d'emprunts	% du capital restant dû
CAISSE D'EPARGNE	441 669 €	4	14,94 %
CAISSE DES DEPÔTS	445 250 €	1	15,06 %
CREDIT MUTUEL	159 298 €	1	5,39 %
CREDIT AGRICOLE	8 491 €	1	0,28 %
AGENCE FRANCE LOCALE	1 100 000 €	2	37,21 %
BANQUE POSTALE	600 000 €	1	20,30 %
ADOUR GARONNE	201 600 €	1	6,82 %
TOTAL	2 956 308 €	11	100,00 %

Cette dette étant structurée de la façon suivante :

- Taux fixe : 2 343 269 €
- Taux variable : 167 789 €
- Livret A : 445 250 €

Le ratio de désendettement en 2024 est de 4,9.

Le budget annexe de l'assainissement

Fonctionnement

Les dépenses

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution par rapport à l'exercice 2023 (- 1,68 %).

Pour rappel, les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées :

- de dépenses à caractère général et notamment les fluides (- 39,60 %), le carburant (- 5,55 %), les prestations de service,
- des charges de personnel et du transfert de charges de personnel reversé au budget principal et au budget annexe de l'eau (- 5,50 %),
- des intérêts de la dette (- 6,91 %),
- de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte et reversée en intégralité à l'Agence de l'eau,
- les provisions pour risques et charges.

Pour 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont constantes (+ 0,7 %).

Les recettes

Pour rappel, les recettes réelles de fonctionnement sont constituées :

- de la redevance payée par les abonnés (parts variables et fixes),



- de la taxe de raccordement (FPAC),
- de la redevance pour modernisation des réseaux reversée à l'Agence de l'eau,
- de la facturation de travaux divers,
- des primes d'épuration reversée par l'Agence de l'eau,
- de la contribution LINDT (dans le cadre de la convention de rejet, l'industriel paie au réel de la pollution transférée à la station d'épuration).

En 2024, les recettes réelles sont constantes par rapport à 2023 (+ 0,33 %).

Prix du mètre cube d'eau assaini

Le prix du mètre cube d'eau assaini facturé à l'abonné s'est élevé à :

2015	2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1,78	1,78	1,78	1,78	1,78	1,90	2,50	2,50

Ce prix s'entendant hors TVA (10 %), et hors redevance de collecte reversée à l'Agence de l'eau (0,25 €/m³ en 2024). En 2025, la redevance collecte n'évolue pas.

La part fixe HT facturée à l'abonné s'est élevée à :

2015	2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
-	14,85	14,85	14,85	14,85	14,85	14,85	14,85

Il est rappelé que suite à la réforme des modalités de financement des Agences de l'eau, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte a été remplacée à compter du 1^{er} janvier 2025 par une redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectifs ».

Pour l'année 2025, la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque abonné sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, a été fixé à 0,105 €/m³, applicable sur la facturation 2025.

Le résultat 2024

Le résultat cumulé de la section d'exploitation dégagé en 2024, après reprise du report 2023, est excédentaire à hauteur de 193 506,69 €.

Le résultat d'investissement est excédentaire, après intégration du report de N-1 de 93 818,06 €. Les R.A.R présentent un déficit de 127 787,96 €. Le besoin de financement de la section d'investissement dégagé, soit 33 969,90 €, est couvert par l'excédent de fonctionnement.



Le personnel

Le décret du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport du Débat d'Orientations Budgétaires prévoit que celui-ci présente désormais les éléments d'information suivants : l'évolution des dépenses du chapitre 012, l'évolution des effectifs, l'état des lieux des N.B.I, des heures supplémentaires, des avantages en nature accordés, du temps de travail appliqué au sein de la commune.

Durée effective du temps de travail 2024

Nombre d'agents en E.T.P au 31/12/2024	9
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35
Jours ouvrés annuels en 2024	252
Nombre de jours annuels accordés par la collectivité	25
Nombre de jours annuels accordés pour sujétions particulières	5
Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)	222

Effectif au 31 décembre 2024 par filière

FILIERE	TITULAIRES			TOTAL	CONTRACTUELS	TOTAL Titulaires et Contractuels
	A	B	C			
Technique	1	1	5	7	2	9
TOTAL	1	1	5	7	2	9

Salaires bruts 2024 par catégorie de personnel

STATUTS	Salaires bruts 2024 (hors charges patronales)	Répartition
Titulaires	228 439,98 €	87,73 %
Contractuels	34 428,50 €	12,27 %
TOTAL	262 868,48 €	100,00 %

Masse salariale 2024 par catégorie de personnel

Eléments de rémunération	Masse salariale 2024	Répartition
Traitements indiciaires	186 170,56 €	55,26 %
Régime indemnitaire	30 791,59 €	9,15 %
NBI	1 772,16 €	0,53 %
Heures supplémentaires	95,50 €	0,03 %
Autres éléments de rémunération (S.F.T, G.I.P.A, astreintes, indemcomp C.S.G...)	5 910,17 €	1,75 %
Prime pouvoir d'achat	3 700 €	1,01 %
Participation employeur prévoyance et santé	776 €	0,23 %
Avantages en nature	1 800 €	0,54 %
Chèques déjeuners	6 880 €	2,05 %
Médecine du travail	910,79 €	0,29 %
Charges patronales	98 161,77 €	29,16 %
TOTAL 1	336 968,54 €	100,00%
Formation	2 188,91 €	
Contractuels	29 242,42 €	61,54 %
Autres éléments de rémunération (SFT, GIPA, astreintes, CP, IFSE...)	4 586,08 €	9,65 %
Prime pouvoir d'achat	600 €	1,26 %
Participation employeur prévoyance et santé	12 €	0,03 %
Charges patronales	13 077,20 €	27,52 %
TOTAL 2	47 517,70 €	100,00 %
TOTAL GLOBAL	384 486,24 €	

La structure des effectifs

	2024	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	7	87,50 %
Agents non titulaires permanents	1	12,50 %
TOTAL	8	100 %



Pour 2025 et 2026, les prévisions projetées sont les suivantes (hors remplacements) :

	2025	2026
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	9	8
Agents non titulaires permanents	0	0
TOTAL	9	8

Les épargnes

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes fonctionnement	1 576 599	1 483 566	1 536 825	1 481 220	1 479 003	1 502 017	1 758 092	1 763 829
Dépenses de fonctionnement	1 115 669	1 057 219	1 078 309	1 034 305	953 352	1 128 852	1 169 064	1 150 961
Epargne de gestion	522 478	477 896	503 960	489 523	564 533	414 499	672 432	690 512
Epargne brute	460 930	426 347	458 516	446 915	525 651	373 165	589 028	612 868
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	29,24 %	28,74 %	39,84 %	30,17 %	35,54 %	24,84 %	33,50 %	34,75 %
Epargne nette	170 821	130 764	146 025	96 879	170 748	- 965,37	173 403	205 028

Investissement

Le Schéma directeur de l'assainissement réalisé en 2018 proposait un plan d'investissement estimé alors à 9 millions d'euros sur 15 ans. Il prenait en compte la suppression des arrivées d'eau parasite, la mise en séparatif et l'optimisation des équipements (station, déversoirs, pompes de relevage, etc...).

Un plan pluriannuel d'investissement reprenant les préconisations du Schéma directeur a été approuvé en avril 2024. Il vient en continuité des divers travaux réalisés depuis 2019 pour mettre le réseau en conformité.

L'année 2024 confirme l'amélioration de la capacité de financement du service de l'assainissement engagé en 2023 après une année 2022 déficitaire. De plus, il est rappelé qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2024 et que deux emprunts arrivent à terme fin 2025 et un emprunt fin 2026.

Ainsi, les programmes d'investissement prévus au PPI seront lancés en 2025 et s'étaleront jusqu'en 2033. Un emprunt estimé à 500 000 € sera réalisé en 2025 pour équilibrer la section d'investissement. Les ratios de désendettement ainsi dégagés sont actuellement estimés à 5,2 pour 2025, 5,5 pour 2026, 5,9 pour 2027 et 2028, sans augmentation du tarif de l'eau assainie.



Le transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes est, à ce jour, toujours obligatoire au 1^{er} janvier 2026. Un assouplissement concernant l'obligation de ce transfert a toutefois été annoncé. Il est à noter que, de son côté, l'Agence de l'eau Adour Garonne, en approuvant son 12^{ème} programme d'intervention, a renforcé la conditionnalité d'attribution des aides à la structuration à la bonne échelle en favorisant les structures intercommunales.

Prospective

OPERATIONS	2025 (hors RAR)	2026	2027
Acquisition matériel informatique	1 500 €		
Métrologie STEP	4 000 €		
Aire de fermentation	205 660 €		
Réfection EU Av Georges Messier	450 000 €	50 000 €	
Dégrilleur STEP	176 000 €		
Réfection EU Av. de Lasseube	51 000 €	300 000 €	150 000 €
Modernisation postes de refoulement	20 000 €	15 000 €	
Travaux divers (réseau de distribution)	45 000 €	70 000 €	40 000 €
Acquisition matériels	70 000 €	15 000 €	
Mise en conformité STEP et déversoirs d'orages		250 000 €	
Rénovation réseau EU (suppression arrivée eaux parasites)		40 000 €	320 000 €
EMPRUNTS	500 000 €	470 000 €	300 000 €
RATIOS DE DESENETTEMENT	5,2	5,5	5,9

La dette

Au 1^{er} janvier 2025, la dette s'élève à 2 711 372 €, répartie entre différents établissements bancaires, savoir :

Prêteur	Capital restant dû	Nombre d'emprunts	% du capital restant dû
CAISSE D'EPARGNE	463 107,26 €	3	17,08 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	290 000 €	1	10,70 %
CREDIT AGRICOLE	154 931,54 €	1	5,71 %
DEXIA CL	13 333,38 €	1	0,49 %
AGENCE FRANCE LOCALE	1 790 000,12 €	5	66,02 %
TOTAL	2 711 372,30 €	11	100,00 %



Cette dette étant structurée de la façon suivante :

- Taux fixe :	1 958 265,04 €
- Taux variable :	321 853,71 €
- Livret A :	235 253,55 €
- Barrière :	196 000,00 €

Le ratio de désendettement en 2024 est de 4,42.

Voilà ce qu'on pouvait dire sur les rapports d'orientation budgétaire des deux régies.

M. le Maire : Alors, est-ce que l'exposé de Jean CONTOU-CARRÈRE appelle des commentaires ou des interventions de votre part ? Oui, Pierre BAHOU ?

M. BAHOU : C'est juste une question, mais on n'attend pas la réponse ce soir. Nous nous interrogeons s'il y avait de disponible pour nos réflexions la ventilation ou plutôt la distribution des consommations au mètre cube par ménage à Oloron Sainte-Marie. Est-ce que ces données sont disponibles déjà dans les services ou pas ?

M. CONTOU-CARRÈRE : Alors oui, dans la mesure où, de toute façon, quand on envoie la facturation, il y a les données par ménage.

M. BAHOU : Merci. Donc si la réponse est oui, est-ce que les données sont potentiellement croisées avec le nombre de personnes du ménage, même si en général il y a 1,6 personne par ménage à Oloron Sainte-Marie ? Est-ce qu'on sait par exemple quelle est la consommation moyenne en mètre cube d'un ménage de trois personnes ou de deux, enfin ce genre de chose ? Est-ce que ça, on les a ?

M. CONTOU-CARRÈRE : Non, ça n'a pas été fait.

M. BAHOU : D'accord.

M. LARTIGUE : La consommation moyenne d'un ménage est estimée à 120 m³ par an pour une famille de quatre personnes.

M. CONTOU-CARRÈRE : C'est extrêmement variable, effectivement ce sont des moyennes nationales : 120 m³ pour une famille de quatre personnes, les parents et deux enfants, 60 m³ pour une personne seule, mais après il considère aussi peut-être que des machines à laver, des lessives partent plus remplies quand il y a des familles. Par contre, effectivement il peut y avoir des deltas, il peut y avoir des personnes, il peut y avoir des couples qui consomment 120 m³ à deux ou 150 m³.

M. le Maire : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas d'autres, je repasse la parole à Stéphane LARTIGUE.



M. LARTIGUE : Il est exposé à l'assemblée qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet d'informer de la situation financière de la Commune et de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (dépenses de personnel, avantages en nature, temps de travail).

La délibération spécifique du Débat d'Orientation Budgétaire ainsi que le Rapport d'Orientation Budgétaire seront, conformément à la loi, transmis à la Communauté de Communes du Haut-Béarn et mis en ligne sur le site Internet de la Commune.

Après avoir entendu ce rapport,

Et en avoir longuement débattu, et merci pour la qualité de nos échanges,

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE** acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,
- **CONFIRMER**, par un vote, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire le 21 mars 2025 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.

M. le Maire : Donc je mets au vote la confirmation de la tenue de ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



6 - OPERATION FACADES – PRISE EN COMPTE DE L'IMMEUBLE 12 RUE DES CHEVAUX

Mme ROSSI : Oui, ça sera peut-être, sans doute même, un peu moins long, mais tout aussi intéressant en ce qui concerne l'intérêt patrimonial des lieux.

L'article 1.1.2 du cahier des charges de l'opération façades stipule que les immeubles éligibles sont les bâtiments d'intérêt architectural particulier repérés dans le document graphique.

Lors d'une demande, il a été constaté que l'immeuble situé au 12 Rue des Chevaux (cadastré section AK parcelle 289) n'était pas repéré en tant que tel.

La question de la prise en compte de ce bâtiment comme d'intérêt architectural a été soumise à Madame Clémentine PEREZ-SAPPIA, Architecte des Bâtiments de France, le 17 janvier 2025.

La construction, du XX^{ème} siècle, s'intègre pleinement dans un paysage urbain historique. Elle occupe également une position stratégique à proximité des remparts anciens de la ville, éléments emblématiques du patrimoine d'Oloron Sainte-Marie. Son inclusion dans l'opération façades permettra de préserver l'homogénéité esthétique du quartier et de mettre en valeur le patrimoine urbain de la ville.

Dans sa réponse écrite du 24 janvier 2025, Madame PEREZ-SAPPIA a émis un avis favorable quant à l'éligibilité du bâtiment pour l'opération façades. Elle justifie sa position en soulignant que la visibilité élevée de ce bâtiment et son intégration dans le paysage urbain protégé par le site patrimonial remarquable d'Oloron Sainte-Marie en font un élément d'accompagnement essentiel.

Par conséquent, il convient de présenter ce dossier en CLAVAP (Commission Locale de l'AVAP) afin de modifier le document graphique lors d'une révision.

Votre assemblée est invitée à :

- **ACCEPTER** que l'immeuble sis 12 Rue des Chevaux ainsi reconnu d'intérêt architectural, puisse être éligible au titre de l'opération façades,
- **SOLLICITER** la CCHB pour inscrire l'instruction de ce dossier lors d'une Commission locale de l'AVAP afin de procéder à une mise à jour du document graphique.



M. le Maire : Merci Brigitte. Est-ce qu'il a des questions ou des interventions ? Est-ce que je peux le mettre aux voix ? Qui est contre cette acceptation et cette sollicitation ? Personne ? Qui s'abstient ? Personne non plus ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



7 - REGULARISATION DES EMPRISES ROUTIERES VILLE/DEPARTEMENT – GIRATOIRE ROZAN DE MAZILLY

M. CONTOU-CARRÈRE : Dans le cadre de régularisations d'emprises de voiries, le Conseil Départemental a sollicité la Commune pour les parcelles situées sur l'emprise du giratoire Rozan de Mazilly et de l'avenue de Lattre de Tassigny.

La collectivité avait dans un premier temps réglé les acquisitions parcellaires d'échange avec le propriétaire la SCI du Haut-Béarn (délibération du 9 avril 2018).

Suite à cette cession, la collectivité doit maintenant procéder à la cession gratuite de ces emprises tel que stipulé dans la délibération du 18 décembre 2017 (parcelle BE 211 devenue parcelles BE 308/BE 310/BE 311) au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **APPROUVER** la modification liée aux numéros cadastraux des parcelles suivantes :
 - Ancienne désignation : **BE 211**
 - Nouvelle désignation : **BE 308/BE 310/BE 311**
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à cette cession.

M. le Maire : Pas de questions particulières ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



8 - LANCEMENT DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

M. CONTOU-CARRÈRE : Il est envisagé de lancer un marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville d'Oloron Sainte-Marie.

Le marché aura pour objet l'exploitation et la maintenance (P2) avec fourniture de l'énergie (P1) en marché dit MTI (Marché Température avec clause d'intéressement) et garantie totale avec renouvellement des équipements (P3), des installations thermiques des bâtiments communaux.

Les installations concernées sont les installations de chauffage, de climatisation, de traitement d'air et des installations d'automatisme et de supervision, sur 30 sites de la commune.

Il convient de lancer une nouvelle consultation pour la période du 01/08/2025 et jusqu'au 30/07/2030 avec la possibilité de reconduction tacite pour une période de 36 mois, conformément à l'article R. 2112-4 du Code de la Commande Publique.

Le marché de fournitures courantes et services est passé sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Les critères relatifs à l'attribution sont les suivants :

1- La valeur technique (60 % de la note finale) sera notée sur 60 points :

La programmation des interventions de maintenance préventive avec le temps alloué au P2	15 points
L'organisation du titulaire en termes de moyen qualifié dédié à la maintenance préventive et corrective du P2, et P3 et en termes de management des équipes techniques qu'il compte mettre en œuvre pour réaliser les marchés	5 points
L'organisation du titulaire pour la maîtrise réglementaire et la performance énergétique (Traitement d'eau et P1), les cibles NB fixé au DPGF	15 points
Le programme de rénovation des équipements au titre du P3 et les choix techniques visant les économies d'énergie P1	10 points
Les procédures administratives en termes de suivi des prestations, plan qualité, optimisation des interventions. Les équipements techniques qu'il compte mettre en œuvre pour assurer ses prestations. L'organisation du titulaire pour respecter les délais fixés au CCTP	5 points
Les fonctionnalités et l'ergonomie du site internet (espace client) pour suivre les demandes d'intervention, les consommations, les factures et les suivis de températures des sites.	5 points



2- La valeur financière (40 % de la note finale) sera notée sur 40 points :

La note de la valeur financière sera calculée sur la base du montant total de la décomposition du prix forfaitaire P1 + P2 + P3.

Nous avons eu un amendement que nous a proposé Pierre BAHOUM, donc Pierre, soit vous en parlez en premier, soit vous souhaitez que j'en parle, c'est comme vous voulez.

M. BAHOUM : Voilà ce qu'on peut dire, c'est que vous avez eu la gentillesse de me contacter par téléphone avant la tenue quand même de ce Conseil municipal parce que vos services et vous-même aviez analysé le fait selon lequel une partie significative de cet amendement serait potentiellement irrecevable parce que le Conseil d'État aurait exclu des critères de barème d'appel d'offres.

Donc ce que vous proposiez, c'était plutôt quelque chose qui peut être suffisamment recevable et qui puisse finalement rendre compte dans toute la mesure du possible de cette préoccupation, et vous aviez aussi souligné le fait, parce que c'était important, dans le fait qu'on s'accorde là-dessus, que globalement la taille des entreprises pour ce genre de marché, n'était pas, comme nous dans la rédaction quand on l'avait fait en collectif, des entreprises moyennes, intermédiaires voire grande, c'était plutôt des petites entreprises voire peut-être même en deçà, et donc que pour de telles entreprises il n'y a pas forcément la possibilité d'avoir, par exemple, dans leurs locaux des personnes porteuses de handicap qu'elles pourraient embaucher, ce qui aurait été par exemple un des critères exauçant le critère de développement social.

Voilà donc, vous avez bien aimablement voulu proposer et bien une rédaction un petit peu en chemin et je vous relaisse la parole.

M. CONTOU-CARRÈRE : Mais c'est parfait, Pierre, je crois que vous avez parfaitement résumé tout cela. Donc effectivement, tout n'était pas possible, notamment par rapport à un arrêté du Conseil d'État qui effectivement fait jurisprudence en la matière, mais vous l'avez parfaitement expliqué. Par contre, il est possible d'inclure un critère de développement durable, la réduction, par exemple, de l'empreinte carbone, alors au travers de quoi ? Par exemple, au travers de l'utilisation par les entreprises sélectionnées de véhicules électriques ou de véhicules hybrides, en leur demandant de travailler sur l'optimisation de leurs déplacements, etc...

Donc ce que nous vous proposons, c'est d'inclure ce critère, et ce que nous proposons ce soir à l'Assemblée, de développement durable à hauteur de 10 points. A partir du moment où il y a un nouveau critère à hauteur de 10 points, il nous faut donc en réduire un. Nous réduisons la valeur technique, nous la faisons passer de 60 points à 50 points, et nous maintenons, par contre, la valeur financière parce qu'elle est également importante, parce que nous sommes quand même sur un marché qui peut potentiellement, enfin qui sera à minima sur 5 ans, mais qui peut passer de 5 + 3, c'est-à-dire sur 8 ans, et qui pourra atteindre des sommes supérieures à 1 400 000 €. Donc nous maintenons la valeur



financière à 40 points. Voilà ce que nous vous proposons ce soir suite à la proposition de Pierre.

Monsieur Pierre BAHOU propose l'amendement suivant :

« [...] Le marché de fournitures courantes et services est passé sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Les critères relatifs à l'attribution sont les suivants :

1. La valeur technique (40 % de la note finale) sera notée sur 40 points :

- La programmation des interventions de maintenance préventive avec le temps alloué au P2 : 10 points.
- L'organisation du titulaire en termes de moyen qualifié dédié à la maintenance préventive et corrective du P2, et P3 et en termes de management des équipes techniques qu'il compte mettre en œuvre pour réaliser les marchés : 3 points.
- L'organisation du titulaire pour la maîtrise réglementaire et la performance énergétique (Traitement d'eau et P1), les cibles NB fixé au DPGF : 10 points.
- Le programme de rénovation des équipements au titre du P3 et les choix techniques visant les économies d'énergie P1 : 7 points.
- Les procédures administratives en termes de suivi des prestations, plan qualité, optimisation des interventions. Les équipements techniques qu'il compte mettre en œuvre pour assurer ses prestations. L'organisation du titulaire pour respecter les délais fixés au CCTP : 3 points.
- Les fonctionnalités et l'ergonomie du site internet (espace client) pour suivre les demandes d'intervention, les consommations, les factures et les suivis de températures des sites : 7 points.

2. La valeur financière (27 % de la note finale) sera notée sur 27 points :

La note de la valeur financière sera calculée sur la base du montant total de la décomposition du prix forfaitaire P1 + P2 + P3.

3. La valeur de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de leur engagement pour un développement durable (33 % de la note finale) sera notée sur 33 points :

- Efforts réalisés, reconnaissance et labels obtenus dans la dimension sociale (De façon non limitative : employabilité des personnes porteuses de handicap, réduction des inégalités femmes-hommes dans la gouvernance de l'unité de production, mises à jour du document unique de prévention des risques professionnels, taux de turn-over, part des CDI dans l'ensemble des emplois de l'unité de production, mise en œuvre des dispositifs de formation, éléments favorisant le bien-être et la prévention des risques professionnels) : 11 points.
- Efforts réalisés, reconnaissance et labels obtenus dans la dimension environnementale (De façon non limitative : efforts visant à réduire l'empreinte



environnementale et les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la production et des déplacements professionnels) : 11 points.

• *Efforts réalisés, reconnaissance et labels obtenus dans la dimension économique (De façon non limitative : part des résultats nets réinvestis dans des immobilisations productives, efforts réalisés pour la productivité, recherche, dispositifs d'intéressement et de participation) : 11 points ».*

Après échanges, le groupe majoritaire propose de modifier les critères comme suit :

- Valeur financière : 40 % de la note finale, notée sur 40 points.
- Valeur technique : 50 % de la note finale, notée sur 50 points.
- Valeur développement durable (moyens mis en place pour réduire l'empreinte carbone, plan d'optimisation des déplacements pour réduire la consommation de carburants) : 10 % de la note finale, notée sur 10 points.

Monsieur Pierre BAHOUM retire son amendement suite à cette nouvelle proposition.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le lancement du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux,
- **APPROUVER** les critères tels que proposés, à savoir valeur financière à 40 points, valeur technique à 50 points et valeur développement durable à 10 points,
- **DONNER** délégation à Monsieur le Maire pour la signature du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, après validation de la Commission d'Appel d'Offres,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et actes nécessaires.
- **PRENDRE** acte que Monsieur le Maire rendra compte des attributions exercées dans le cadre de cette délégation, lors de la réunion de l'organe délibérant la plus proche.

M. le Maire : Donc je pose la question. L'amendement a été modifié, accepté tel quel, et donc on considère qu'on passe directement au vote de la délibération. Sur la proposition que vient de faire Jean CONTOU-CARRÈRE, qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne ? Merci à tous les deux pour ces explications.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



9 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC HUIT COMMUNES POUR LA VENTE DE BOIS D'AFFOUAGE

M. MALEIG : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1111-1 et suivants relatifs à la coopération entre collectivités,

Vu les dispositions du Code Forestier relatives à la gestion et à l'exploitation des forêts communales,

Vu l'intérêt manifesté pour l'achat de bois d'affouage auprès de la Commune d'Oloron Sainte-Marie par les communes voisines ou syndicat de :

- Bedous,
- Borce,
- Urdos
- Cette-Eygun,
- Etsaut,
- Lescun,
- Accous,
- Syndicat Issaux.

Considérant que suite à la tempête Kirk, la Commune dispose d'un volume suffisant de bois d'affouage issu de ses forêts communales pouvant être cédé à ces communes ou syndicats dans des conditions avantageuses, selon un principe de solidarité territoriale,

Considérant que la vente de bois d'affouage contribue à la valorisation des ressources forestières communales et au financement de leur entretien,

Considérant que le prix de vente a été fixé à 45 € la tonne, tarif jugé juste et équilibré par Office Nationale des Forêts, gestionnaire de la forêt communale.

Donc au même titre que Jean tout à l'heure, Pierre a proposé un amendement. Avant de le voter, si tu me permets, je vais le résumer. Je n'ai pas pris le soin de t'appeler et je m'en excuse.

Monsieur Pierre BAHOU propose l'amendement suivant :

Vu l'intérêt manifesté pour l'achat de bois d'affouage auprès de la Commune d'Oloron Sainte-Marie par les communes voisines ou syndicat de :

- *Bedous,*
- *Borce,*
- *Urdos,*
- *Cette-Eygun,*
- *Etsaut,*
- *Lescun,*



- Accous,
- Syndicat Issaux.

Considérant que suite à la tempête Kirk, la Commune dispose d'un volume suffisant de bois d'affouage issu de ses forêts communales pouvant être cédé à ces communes ou syndicats dans des conditions avantageuses, selon un principe de solidarité territoriale,

Considérant que la vente de bois d'affouage contribue à la valorisation des ressources forestières communales et au financement de leur entretien,

Considérant que le prix de vente a été fixé à 45 € la tonne, tarif jugé juste et équilibré par Office Nationale des Forêts, gestionnaire de la forêt communale,

Considérant que le grave épisode de pluies torrentielles survenu les 6 et 7 septembre 2024 en haute Vallée d'Aspe fut cause de dévastations dans les communes de Cette-Eygun, Etsaut, Borce et Urdos,

Considérant qu'en outre ces quatre communes sont les plus éloignées d'Oloron Sainte-Marie et doivent donc supporter des frais de livraison plus élevés,

Considérant qu'il résulte de ce qui précède qu'il est juste que les Communes de Cette-Eygun, Etsaut, Borce et Urdos bénéficient d'un surcroît de solidarité territoriale,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la signature d'une convention avec les communes de Bedous, Lescun, Accous, le syndicat d'Issaux concernés pour la vente de bois d'affouage au prix de 45 € la tonne,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention type ci-annexée avec toute autre Commune de la Vallée d'Aspe qui en fait la demande, ainsi que tout document y afférent,
- **APPROUVER** la signature d'une autre convention avec les communes de Cette-Eygun, Etsaut, Borce et Urdos concernées pour la vente de bois d'affouage au prix de 35 € la tonne,
- **DIRE** que les recettes issues de cette vente seront inscrites au budget communal.

M. MALEIG : En fait, il y avait une proposition qui était « pour la solidarité » au vu des événements climatiques qui ont eu lieu en septembre sur les Communes de la haute Vallée d'Aspe, de mettre un prix à 35 € la tonne pour ces communes-là. Pour être transparent jusqu'au bout des choses, alors c'est une proposition qu'on ne peut pas atteindre parce que d'un point de vue économique ce n'est pas rentable. Ce prix de 45 € en fait, il est ventilé de la façon suivante : il y a 32 € qui sont attribués pour l'exploitant



forestier et les débardeurs, donc ce prix-là est fixe. Ensuite, il y a 4 € qui sont dévolus aux frais techniques des agents ONF et de la gestion puisqu'on a un contrat de gestion avec l'ONF sur la forêt communale, et il y a 2,50 € qui sont provisionnés pour les frais de remise en état, ce qui fait qu'on arrive déjà à un total de 38,50 € de prix fixe, de prix de revient qui nous incombe à la Commune. Donc, il nous reste juste une marge de 6,50 €. Alors, on aurait pu très bien dire on s'assoit sur 6,50 € pour ces communes-là, ça c'est une possibilité. Par contre, ce qu'il faut qu'on prenne en considération, c'est qu'on a déjà apporté un soutien assez important à ces communes lors des inondations. Ils ont eu la logistique, humain, etc... Mais il ne faut pas oublier qu'au même titre que nous, ce sont des communes forestières avec une gestion forestière, et en fait ce qu'on a actuellement sur Oloron Sainte-Marie, c'est « un désastre », mais c'est une aubaine, et là on a un effet d'aubaine, c'est-à-dire que les 45 € qui sont le prix le plus bas du marché correspondent au prix du bois de papeterie, donc c'est vraiment le plus bas du plus bas, et si jamais on s'assoit sur 6,50 € ça mettra en péril les finances de la Commune sur le très long terme. Pourquoi ? Parce que tout le bois qui est tombé aujourd'hui, on ne le fera pas tomber dans les années qui arrivent, donc en fait, en se privant de cette ressource financière aujourd'hui, on s'en prive pour les années et les années futures, parce que vu le volume de bois qu'il y a par terre, on n'est pas près de faire des coupes conséquentes dans la forêt. Et au-delà de ça, il ne faut pas non plus que ça crée une concurrence déloyale entre les Communes, on va dire. Pourquoi on attribuerait 45 € aux unes et 35 € aux autres ? Au-delà du fait qu'économiquement ce n'est pas jouable parce qu'on n'est pas là pour faire du dumping, mais il faut qu'on se mette en gestionnaire de la forêt communale et qu'on transforme cette catastrophe en sécurité pour l'avenir, en gros.

À mon sens, l'amendement, si tu es d'accord, on peut le retirer, mais je te laisse la parole et après, au vu de ces explications, économiquement on ne peut pas aller en deçà de 38,50 € et même pour l'avenir, on ne peut pas se permettre de brader le peu de forêt qu'on va pouvoir vendre, même si ça paraît anecdotique, c'est quand même une ressource dont on ne peut pas se priver pour réaliser tous les projets qu'on voudra faire à l'avenir, piste cyclable y compris.

M. BAHOU : Merci, Monsieur MALEIG, pour l'introduction. Alors, évidemment, je suis tout à fait défavorable à ce qu'on brade les choses qui ont de la valeur. Ça, c'est sûr. Alors, ceci étant sur sa recevabilité économique, d'accord, si 38,50 € c'est ce qui permettrait de rendre cet amendement recevable, 38,50 €, si c'est possible de modifier mon propre amendement, on passerait donc de 35 € à 38,50 € pour ces quatre communes. Alors, pourquoi un tarif préférentiel pour ces quatre communes sachant que je suis tout à fait d'accord. Une tonne, parce qu'alors j'aurais une question après technique pour vous : c'est pourquoi on raisonne à la tonne, si oui, c'est à quel degré de séchage, pourquoi ce n'est pas au mètre cube ou à la stère, enfin ça ce n'est pas important...

M. LABARTHE : Je peux vous donner une explication...

M. BAHOU : Juste sur l'unité de mesure ?

M. LABARTHE : Je vais vous répondre tout à l'heure, je vais intervenir je vous donnerai par rapport au tonnage le nombre de stères.



M. BAHOU : D'accord merci.

M. LABARTHE : Comme ça vous aurez l'information.

M. BAHOU : Merci, Monsieur LABARTHE. Sur l'argumentation pourquoi je souhaiterais quand même qu'on soutienne cet amendement sur la base de 38,50 € la tonne parce qu'effectivement ces communes ont été dévastées par ces événements des 6 et 7 septembre derniers. Oui, en CCHB nous étions très contents que ce fut adopté. Il y a eu déjà une solidarité territoriale de l'ensemble des communes et c'est très bien pour le budget de ces communes.

En revanche, l'affouage bénéficie quand même à des ménages à titre particulier/privé qui débitent le bois qui est livré et donc parfois on sait très bien qu'après une catastrophe, une calamité, le temps que les assurances particulières se mettent en branle, on a vu d'ailleurs dans le discours des édiles de ces communes le temps que les fonds d'indemnisation arrivent à titre public, il y a un certain délai. Donc déjà pouvoir mettre à disposition des ménages du bois d'affouage à un tarif super solidaire, c'est-à-dire à prix coûtant, ce serait très bien. On ajoute quand même que ces quatre communes Borce, Cette-Eygun, Urdos, Etsaut qui ont été frappées sont les communes les plus éloignées de nous. Or, dans les conventions qui sont prêtes à la signature si on vote la délibération, c'est bien à la charge de ces communes d'acheminer le bois jusqu'à là-bas et donc par rapport à des communes plus proches de nous comme Bedous, Accous, Léas-Athas, il y a quand même pour ces communes-là des frais supplémentaires. Ça c'est par rapport à l'équité que vous avez soulignée.

Sur toujours la question d'équité, pourquoi 38,50 € pour ces quatre communes et pas pour Bedous, Accous, Léas-Athas ? Tout simplement parce que ces dernières communes n'ont pas été touchées dans les mêmes proportions par la catastrophe de ces pluies torrentielles. Oui, d'accord, en termes de tourisme, de fréquentation d'un certain nombre d'établissements, la fermeture de la route pendant des mois a eu des répercussions significatives dans toute la Vallée d'Aspe, et nous aussi quand on pense au camping ici. Mais les communes de Cette-Eygun, Urdos et Borce ont plus que toutes les autres soufferts de ce qui s'est passé, et c'est plus que toutes les autres qui commanderaient qu'on leur donne un petit peu plus.

On peut rajouter aussi que ces communes sont plus dans la Vallée où il y fait plus froid, les reliefs sont notoirement plus escarpés, c'est-à-dire que oui, en effet, il y a des bois communaux là-bas, mais avec des coûts d'exploitation bien supérieurs, ce qui fait que paradoxalement, alors qu'il y a des bois partout, le prix de l'affouage en général, en dehors même des calamités, est bien plus élevé en Vallée d'Aspe qu'ici à Oloron Sainte-Marie. Et enfin dernièrement Cette-Eygun 59 habitants, Urdos 70 habitants, Etsaut 63 habitants, Borce 114 habitants. On ne va pas brader grand-chose, excusez-moi d'abord, qui se chauffe au bois dans ses communes, ensuite qui fait quand même son affouage parce que c'est du travail même à débiter, sortir la tronçonneuse, c'est du boulot, on ne va pas brader grand-chose. On parle ici de quelques ménages dont on peut simplement témoigner, désolé pour la passion un peu, mais on peut témoigner un surcroît de solidarité qui est



mérité et je suis d'accord, on ne brade rien, on ne devrait rien brader, mais là-dessus on peut quand même faire un petit peu.

M. le Maire : André ?

M. LABARTHE : Je peux intervenir ?

M. MALEIG : Oui, vas-y !

M. LABARTHE : Moi je ne vais pas du tout parler comme Pierre. Déjà je vais poser quelques questions et j'aurai quelques remarques.

Déjà on parle de l'affouage, vous savez tous aujourd'hui ce qu'il en est, que c'est une pratique ancestrale qui est accordée aux habitants d'une commune, le cas échéant pour nous, c'est Oloron Sainte-Marie. Il faut savoir qu'à la base ce bois est exclusivement réservé aux habitants d'Oloron Sainte-Marie. Là, on le vend normalement, ce n'est pas le cas, l'affouage reste pour les habitants d'Oloron Sainte-Marie. Je voudrais savoir si le nombre d'inscrits au niveau de la Ville d'Oloron Sainte-Marie, est-ce que vous avez à peu près une idée ? Est-ce que la liste est close ? Je vais te dire pourquoi. J'ai des gens qui m'ont interpellé par rapport à ça parce qu'il y a des gens qui ne sont pas inscrits et qui sont intéressés, et la question qui m'a été posée aussi, du fait qu'il y a un grand nombre de bois au sol, comme tu l'as dit tout à l'heure, c'est vrai que ça va certainement causer des problématiques dans l'avenir pour les coupes d'affouage parce que tout le bois qui est tombé, on ne l'aura pas pendant 20 ans ou 30 ans. Alors ma première question, elle est là : savoir le nombre de personnes à peu près approximativement, est-ce que la liste est arrêtée sur Oloron Sainte-Marie, il y a combien d'affouagistes ?

M. MALEIG : Alors, à l'heure actuelle, pour répondre à ta question, on a à peu près entre 80 et 100 demandes.

M. LABARTHE : D'accord, très bien.

M. MALEIG : Alors, pour préciser les choses, c'est-à-dire que comme il y a beaucoup de volume, on a fait un courrier. Alors cette année, exceptionnellement, d'habitude il y avait l'affouage sur pied ou l'affouage façonné. Cette année, pour des questions principalement de sécurité, avec des arbres encroués partout dans les forêts, on ne va pas laisser la liberté aux gens d'aller couper les arbres parce que c'est vraiment trop dangereux...

M. LABARTHE : Il pourrait y avoir des accidents.

M. MALEIG : Donc aujourd'hui, le lot d'affouage façonné, ça équivaut à peu près à 5 tonnes de bois qui équivalent, alors avec une tonne on fait entre 1,2 et 1,4 stère de bois, ça c'est l'ONF qui m'a donné les chiffres...

M. LABARTHE : Apparemment, une tonne ça équivaut à cinq stères.

M. MALEIG : Oui, mais non, là en fait il y a, avec un lot de bois d'affouage, tu as entre 6 et 7 stères de bois, ça fait entre 27 et 31 € le stère en fonction des lots. Donc, comme il y a



beaucoup de volume, on a déjà fait un courrier à tous les gens qui avaient fait la demande d'affouage pour leur demander s'ils étaient toujours candidats pour prendre l'affouage façonné. A partir de là, on leur a aussi donné la possibilité, contrairement aux années passées, s'ils avaient la volonté de prendre un ou deux lots. Comme ça, tous les gens qui ont fait la demande ont reçu ce courrier. Cela étant, beaucoup de gens n'ont pas été au courant de l'information où n'ont pas pris l'information là où elle était, donc on a des demandes qui nous sont revenues. J'ai sollicité l'ONF pour savoir si le bois était suffisamment présent pour répondre à d'autres demandes et, effectivement, il y a assez de bois pour répondre à d'autres demandes. Donc on va lancer rapidement une nouvelle souscription et demander aux gens qui souhaitent prendre des lots de se positionner rapidement. On communiquera les éléments très rapidement parce qu'il faut répondre très vite quand même pour éviter que le bois parte...

M. LABARTHE : C'est la question qui m'a été posée, tu y réponds, c'est très bien. Alors après, je voudrais poser une autre question. Est-ce qu'il ne serait pas judicieux aussi de stocker ce bois-là pour notre futur réseau de chaleur ? Je crois que là, c'est une opportunité formidable, il va falloir transformer la plaquette forestière et pourquoi à ce moment-là ne pas y penser ? Et ça, on peut le faire.

M. MALEIG : Alors, du bois va être stocké, ça c'est une chose. Alors les quantités, je ne peux pas te les donner parce que je ne les connais pas, je ne sais pas exactement combien ils vont en sortir. Cela étant, pour l'affouage, il va falloir qu'on réfléchisse parce que ça fait beaucoup de volume, donc on va devoir trouver de l'espace pour pouvoir disposer les bois, que les gens puissent venir, on les communiquera peut-être rapidement de façon à faciliter la vie aux gens et le travail.

M. LABARTHE : Si je pose cette question, c'est que quand on a parlé du réseau de chaleur, on a dit qu'on alimenterait avec des bois de feu d'Oloron Sainte-Marie. Si on épuise tout ce stock sans en garder pendant 20 ans, on ne pourra plus faire de bois pour la chaufferie.

M. MALEIG : Ne t'inquiète pas, il va en rester.

M. LABARTHE : Il y a un stock, on peut en profiter aussi. Si on n'arrive pas à tout écouler, de toute manière, on peut en stocker. Je crois que la chaudière va démarrer bientôt, il va falloir l'alimenter.

M. MALEIG : Après c'est prévu André, on est tous là pour gérer et faire en sorte qu'un équipement concret fonctionne...

M. LABARTHE : Je pose des questions...

M. MALEIG : Oui, mais moi j'essaie de t'amener quelques petites réponses, on va faire en sorte qu'il y ait assez de bois pour faire fonctionner la chaufferie sans aucune difficulté.

M. LABARTHE : Tu réponds je veillerai, mais tu réponds à la question. Alors, je vois que vous avez fixé la tonne à 45 €...



M. MALEIG : C'est l'ONF qui a fixé.

M. LABARTHE : Ce n'est pas l'ONF qui fixe, je te le dis de suite, les propriétaires c'est nous, ils te font une proposition et après on peut nous-mêmes aménager les tarifs.

M. MALEIG : On a accepté la proposition.

M. LABARTHE : Je l'ai fait moi quand j'étais Adjoint au Maire, je peux te dire que quand j'allais dans les ventes de bois, lorsque l'ONF me disait « vous allez peut-être être en dessous du retrait, vendez le lot », je ne vendais jamais, c'était un refus de ma part et quelques jours après ils venaient négocier pour avoir quand même le lot au prix où on le voulait. Ça c'est la Ville. L'ONF n'oubliez pas, ils assument la gestion de nos forêts, ce sont des prestataires. Ils nous font des propositions, mais ce n'est pas eux qui prennent la décision.

Alors, je dis simplement pourquoi, parce que 45 € c'est le prix du lot que l'on fournit aux affouagistes d'Oloron Sainte-Marie. C'est 9 € le stère à peu près, donc c'est ce qu'on pratique depuis déjà plus de 10 ans. On n'a jamais augmenté le prix. On est d'accord ? Alors moi maintenant pour Oloron Sainte-Marie, 9 € alors je vais parler pour les communes extérieures et puis je ne vais pas aller du tout dans le sens de Pierre. Je comprends Pierre c'est très bien il faut aider les gens on les aide, mais il ne faut pas oublier non plus que nous on a besoin aussi de financement ce sont des recettes qui viennent quand même en trésorerie au niveau de la Ville et notre Ville ne peut pas se permettre de faire n'importe quoi. Alors j'ai été voir un petit peu ce qui s'est passé dans les communes justement qui sont concernées. J'ai pris justement une commune qui elle n'est pas sinistrée et par contre il n'y en a pas que huit parce qu'il y a le Syndicat d'Issaux qui comprend d'autres communes qui ne figurent pas là, Lées-Athas, Lourdios, Sarrance et je ne sais pas combien parce que 45 € je me suis dit tiens combien il le vend là-bas en haut donc j'ai pris une commune j'ai la délibération vous irez sur internet si vous voulez rechercher voilà donc alors ça concerne une commune qui donne le tarif pour l'année 2024 et qui prévoit le tarif pour l'année 2025 et sous recommandation de l'ONF qui disent qu'entre 2024 et 2025 il faudra envisager une augmentation de 5 % du prix.

Je vais vous lire la délibération puis après on en discutera : « Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée par délibération n° 2024 alinéa 03-340 alinéa 6 en date du 3 avril 2024, fixant le mètre cube du bois affouage pour l'année 2024. » Ecoutez bien ! 50 € pour les habitants, je ne dis pas le nom de la commune et il y a plusieurs quartiers, et 51 € pour les habitants d'un autre quartier. Le stère, le mètre cube, il ne s'agit pas de l'eau. Non, mais vous imaginez un petit peu ? C'est plus cher là-bas, mais ils vont le vendre, c'est une délibération du Conseil municipal, ils vont le vendre et c'est pour ça que nous on doit le vendre plus cher aussi. Alors « décide de fixer le prix de l'affouage pour l'année 2025 » en même temps, il prévoit pour 2025, c'est-à-dire maintenant ils appliquent l'augmentation de 5 % et voilà ce que dit le Maire : « le prix passe de 56,50 € pour les habitants », je ne vous dis pas le quartier, « et à 53,50 € pour les habitants d'un autre quartier ». Le prix du lot acheté à Oloron Sainte-Marie par ces communes, je parle en stère, 9 €/le stère revendu dans leur commune à 56,50 € et à 53,50 €. Vous imaginez un petit peu ? Mais attendez c'est de la folie ! On vend ça 9 € et ils le vendent à 56 € et 53 €. Non, mais attendez c'est de la folie ! Si on veut faire une opération, c'est pour ça que je reviens, tu parles de l'ONF,



mais là ce n'est pas ce qu'il faut faire, là à ce moment-là ce n'est pas 45 €, c'est à 90 € qu'il faut le vendre à Oloron Sainte-Marie, ça nous ramène à 20 €, ça va réduire un petit peu, mais on ne peut pas accepter ça. Moi, je n'accepte pas ça, je ne voterai jamais ça. La Ville d'Oloron Sainte-Marie aujourd'hui ne peut pas se permettre de vendre, mais même les Oloronais ne vont pas le comprendre. Le gars qui va faire de l'affouage à Oloron Sainte-Marie va payer le même prix que les autres qui le vendent dans leur commune, presque 10 fois plus cher, et ils ne vont pas baisser des prix de toute manière. Alors, on peut y ajouter les frais de transport qui sont dérisoires par rapport à la différence qu'il y a de prix : 9 € ils achètent à 9 € comme les affouagistes à Oloron Sainte-Marie et ils le vendent à 56 €.

M. MALEIG : Non, je ne pense pas. On n'a pas le même maillot, mais on a la même passion, je crois, pour la forêt.

On parle d'une tonne de bois, tu fais 1,2 stère 1,4 stère. La tonne de bois, il l'a paye quand même 45 €.

M. LABARTHE : Combien il paye à Oloron Sainte-Marie ? Nous, les lots que l'on fait à Oloron Sainte-Marie, qu'on fait à 45 €, c'est cinq stères.

M. MALEIG : C'est sur pied ça !

M. LABARTHE : Alors, je te dis, les normes, je prends les normes nationales, je regarde un petit peu l'exploitation de bois : une tonne de bois équivaut à cinq stères.

M. MALEIG : Non !

M. LABARTHE : Je te le dis !

M. MALEIG : Un tonne c'est 1,2 stère, 1,4 stère à peu près.

M. LABARTHE : On va refaire les calculs ! Donc à Oloron Sainte-Marie, il le paye plus de 9 € ?

M. MALEIG : L'affouage sur pied, c'était 50 € le lot. L'affouage façonné, c'est différent, c'est rendu en bord de route, on est rendu à 185 € le lot, donc là pour les Oloronais, ça sera beaucoup moins cher. Là, en l'occurrence, sur une tonne de bois, franchement, on leur fournit le bois, ils ne vont pas gagner d'argent sur le bois, c'est une certitude entre le bois et le transport.

M. LABARTHE : Ecoute-moi, moi je ne sais pas, moi je regarde, est-ce que tu as travaillé avec eux là-dessus, est-ce qu'ils sont venus te faire une présentation, est-ce que tu as été sur les lieux ? Non, on ne plaisante pas, c'est les finances de la Ville, on ne peut pas se permettre non plus, lorsqu'on a 14 millions de dettes, de dire que ce n'est pas intéressant.

M. LARTIGUE : André, attends, on est en train de parler de 0,07 % des recettes de la Ville. Je veux bien que ça soit ton domaine et que tu t'excites là-dessus, on est en train de parler de 0,07 % des recettes de la Ville.



M. LABARTHE : De toute manière, les recettes, c'est les recettes, et on ne peut pas non plus... vous avez dit tout à l'heure brader, mais bien sûr que je sais bien, il n'y a pas que ça parce que ça rentre, on parle d'affouage, j'ai bien dit c'est réservé uniquement exclusivement aux habitants d'Oloron Sainte-Marie. On sait que c'est des petites coupes, habituellement il n'y a pas que ça, il y a l'exploitation que l'on fait, il y a le bois d'œuvre, il y a tout qui vient se greffer et tout ça fait un ensemble et tout ça fait des recettes pour la Commune, mais ce n'est pas minime, ça vient se rajouter et d'autant plus que là on va vendre, pratiquement des gens vont faire les affaires, oui, bien sûr.

M. le Maire : Bien, André, tu t'es exprimé. Pierre BAHOU M demande la parole.

M. BAHOU M : Merci. Alors, 200 kg pour un stère de bois, le seul truc que j'ai vu qui y ressemble c'est du sol Marceau desséché depuis 5 ou 6 ans, ce n'est pas cette masse-là, je pense qu'il doit y avoir confusion sur les unités et ça nous empêche d'avoir un débat, on va dire, sur les mêmes bases. Moi, je constate en tout cas qu'une tonne de bois, qui plus est ce sont des bois qui viennent de tomber, ils sont pleins d'eau, mais c'est des gros bois en plus pour certains, donc le temps qu'ils dessèchent il y en a pour un moment en fait, sur une tonne de bois il y a beaucoup d'eau en ce moment. Donc si on vend une tonne de bois tel qu'il est actuellement, ce n'est pas une tonne de bois parfaitement desséché, donc à l'arrivée ce n'est certainement pas avec une tonne qu'on fait cinq stères. C'est plutôt le billot, vous le laissez tomber dans l'eau, c'est à peine s'il se maintient. Donc on est plus proche de 1 mètre cube pour une tonne. Mais ceci étant dit, je rejoins Monsieur LABARTHE sur le fait qu'il ne convient absolument pas de brader nos richesses communales et je suis tout à fait d'accord avec ce point de vue. Le bois, ça a de la valeur en tant que tel et ça a pour valeur le travail de ceux qui vont le préparer. Alors, de quoi s'agit-il ? De faire, par solidarité avec le territoire de la Vallée d'Aspe qui comporte 2 000 personnes, ponctuellement sur une année, finalement, on va un petit peu offrir des quantités de bois sur le marché de l'affouage de la Vallée d'Aspe à un prix un peu plus préférentiel, certes, parce qu'effectivement la Vallée d'Aspe, ce n'est pas le même relief et tout de suite obtenir du bois d'affouage y est beaucoup plus coûteux. Mais on ne va certainement pas brader nos bois puisqu'il en est tombé pour 20 000 m³, il y en a pour des années. Et là, ce qui est proposé, c'est simplement une convention ponctuelle d'une année où on va remettre des quantités de bois d'affouage, mais il ne s'agit pas de brader du bois à je ne sais quelle scierie de la Vallée d'Aspe. C'est ici de l'affouage donc les gens ne font pas 50 stères d'avance pour des années, des années quand ils font de l'affouage, ils en prennent 6 ou 7 point final. Donc je ne vois pas comment 2 000 habitants de la Vallée d'Aspe vont nous déposséder de nos bois sachant qu'une fraction seulement d'entre eux se chauffe au bois et une fraction seulement de ceux qui se chauffent au bois vont eux-mêmes faire de l'affouage. Donc ici pardonnez-moi, mais sur 20 000 m³ tombés par la tempête on parle effectivement d'une goutte d'eau et cette goutte d'eau si c'est là le prix de la solidarité territoriale franchement ce n'est pas cher payer.

M. MALEIG : Oui, tu me demandais André si j'avais travaillé le dossier. Donc je te confirme que je l'ai travaillé comme il faut. J'ai pris contact avec l'ONF, j'ai été sur place plusieurs fois. Enfin voilà, j'ai fait ce qu'il y avait à faire.



Ceci étant je maintiens et je confirme qu'une tonne de bois ça équivaut à 1,2 stère, 1,4 stère à peu près.

M. LABARTHE : Sec !

M. MALEIG : Oui. Là, c'est encore moins. Des Communes de la Vallée m'ont contacté, ils se posaient la question s'ils allaient prendre le bois ou pas, non pas parce qu'ils n'en avaient pas besoin, mais parce que le prix était limite par rapport à un bois livré chez eux à ce prix-là parce qu'il y a le transport en plus, etc... Donc ils le prennent non pas parce qu'ils vont faire de l'argent, ils le prennent parce qu'ils en ont besoin et parce qu'ils n'en ont pas chez eux, parce que chez eux ça coûte. Ce sont des communes forestières certes, mais ça coûte plus cher de l'exploiter du fait du relief. Alors le faire en dessous de notre prix de revient, ça Pierre on en convient, c'est impossible pour les communes de la haute Vallée. Je pense qu'on peut faire exceptionnellement cette année un effort, on peut leur céder le bois à prix coûtant et faire acte de solidarité envers les gens qui ont été affectés et qui le sont encore, et sûrement il y en a certains qui sont en difficulté. Par contre, maintenir pour le reste le prix de 45 € pour cette année plus les transports et ouvrir, comme on a convenu tout à l'heure, la possibilité de l'affouage façonné aux Oloronais qui l'auront à meilleur tarif et qui pourront bénéficier des ressources locales à un prix très intéressant sans prendre de risque dans la forêt. Je répète, cette année exceptionnellement l'affouage sur pied ne sera pas possible uniquement pour des raisons de sécurité parce que c'est vraiment très complexe, les arbres sont enchevêtrés les uns dans les autres.

M. LABARTHE : Si tu permets, je vais te poser la dernière question puisque je vais rebondir là-dessus. Moi ce que je crains, on verra comment ça se passe, il y aura une surveillance à voir là-dessus parce qu'il risque d'y avoir un marché parallèle qui se crée. On sait très bien comment ça se passe, il y a toujours des petits malins, ça se pratique à Oloron Sainte-Marie d'ailleurs. A un moment donné, on a réussi à endiguer un petit peu tout ça, qui vont arriver à faire inscrire 20, 30 et 40 personnes qui vont demander du bois, mais en réalité il n'y a qu'une personne qui va réceptionner tout ça et qui va vendre à ce moment-là ce bois d'affouage, qui va le vendre à 70 €, et ça il faut éviter ça. Donc c'est ma crainte, elle est là, c'est un marché parallèle, ne l'oubliez jamais.

M. MALEIG : Oui, t'entends bien.

Après discussions, l'amendement est modifié par Monsieur Pierre BAHOU, comme suit :

Vu l'intérêt manifesté pour l'achat de bois d'affouage auprès de la Commune d'Oloron Sainte-Marie par les Communes voisines ou syndicat de :

- Bedous,
- Borce,
- Urdos,
- Cette-Eygun,
- Etsaut,



- Lescun,
- Accous,
- Syndicat Issaux.

Considérant que suite à la tempête Kirk, la Commune dispose d'un volume suffisant de bois d'affouage issu de ses forêts communales pouvant être cédé à ces communes ou syndicats dans des conditions avantageuses, selon un principe de solidarité territoriale,

Considérant que la vente de bois d'affouage contribue à la valorisation des ressources forestières communales et au financement de leur entretien,

Considérant que le prix de vente a été fixé à 45 € la tonne, tarif jugé juste et équilibré par Office Nationale des Forêts, gestionnaire de la forêt communale,

Considérant que le grave épisode de pluies torrentielles survenu les 6 et 7 septembre 2024 en haute Vallée d'Aspe fut cause de dévastations dans les communes de Cette-Eygun, Etsaut, Borce et Urdos,

Considérant qu'en outre ces quatre communes sont les plus éloignées d'Oloron-Sainte-Marie et doivent donc supporter des frais de livraison plus élevés,

Considérant qu'il résulte de ce qui précède qu'il est juste que les Communes de Cette-Eygun, Etsaut, Borce et Urdos bénéficient d'un surcroît de solidarité territoriale,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la signature d'une convention avec les communes de Bedous, Lescun, Accous, le syndicat d'Issaux concernés pour la vente de bois d'affouage au prix de 45 € la tonne,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention type ci-annexée avec toute autre Commune de la Vallée d'Aspe qui en fait la demande, ainsi que tout document y afférent,
- **APPROUVER** la signature d'une autre convention avec les communes de Cette-Eygun, Etsaut, Borce et Urdos concernées pour la vente de bois d'affouage au prix de 38,5 € la tonne,
- **DIRE** que les recettes issues de cette vente seront inscrites au budget communal.

Après discussions, l'amendement est modifié par Monsieur Pierre BAHOU, comme suit :

Vu l'intérêt manifesté pour l'achat de bois d'affouage auprès de la Commune d'Oloron Sainte-Marie par les Communes voisines ou syndicat de :

- Bedous,
- Borce,



- Urdos,
- Cette-Eygun,
- Etsaut,
- Lescun,
- Accous,
- Syndicat Issaux.

Considérant que suite à la tempête Kirk, la Commune dispose d'un volume suffisant de bois d'affouage issu de ses forêts communales pouvant être cédé à ces communes ou syndicats dans des conditions avantageuses, selon un principe de solidarité territoriale,

Considérant que la vente de bois d'affouage contribue à la valorisation des ressources forestières communales et au financement de leur entretien,

Considérant que le prix de vente a été fixé à 45 € la tonne, tarif jugé juste et équilibré par Office Nationale des Forêts, gestionnaire de la forêt communale,

Considérant que le grave épisode de pluies torrentielles survenu les 6 et 7 septembre 2024 en haute Vallée d'Aspe fut cause de dévastations dans les communes de Cette-Eygun, Etsaut, Borce et Urdos,

Considérant qu'en outre ces quatre communes sont les plus éloignées d'Oloron-Sainte-Marie et doivent donc supporter des frais de livraison plus élevés,

Considérant qu'il résulte de ce qui précède qu'il est juste que les Communes de Cette-Eygun, Etsaut, Borce et Urdos bénéficient d'un surcroît de solidarité territoriale,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la signature d'une convention avec les communes de Bedous, Lescun, Accous, le syndicat d'Issaux concernés pour la vente de bois d'affouage au prix de 45 € la tonne,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention type ci-annexée avec toute autre Commune de la Vallée d'Aspe qui en fait la demande, ainsi que tout document y afférent,
- **APPROUVER** la signature d'une autre convention avec les communes de Cette-Eygun, Etsaut, Borce et Urdos concernées pour la vente de bois d'affouage au prix de 38,5 € la tonne,
- **DIRE** que les recettes issues de cette vente seront inscrites au budget communal.

M. le Maire : Alors, Nicolas, est-ce que tu peux nous ramasser ça dans deux trois phrases habilement construites qui nous permettent de nous prononcer.



M. MALEIG : Alors pour résumer, je propose qu'on accepte l'amendement sur la partie de la haute Vallée de Pierre, non pas à 35 € comme c'était proposé, mais à 38,50 €, qui est le prix minimum en deçà duquel on ne peut pas descendre, et de maintenir à 45 € le prix pour les autres communes de la Vallée d'Aspe, conformément à la délibération qu'on avait sur table pour cette année, exceptionnellement au vu de la tempête et de la quantité très importante de bois par terre.

M. le Maire : Donc je mets la proposition de Nicolas aux voix et on vote l'amendement, donc tu nous proposes de retenir l'amendement avec les modifications qui seront inscrites dans le procès-verbal.

M. MALEIG : Je vous propose donc de maintenir l'amendement de Pierre dans les conditions à 38,50 € la tonne de bois pour les quatre communes sinistrées de la haute Vallée d'Aspe.

M. le Maire : Donc qui est d'avis d'adopter cet amendement lève la main ? D'accord. Qui est contre lève la main ? Qui s'abstient lève la main ? Deux abstentions donc. Et je demande maintenant à voter le rapport.

M. MALEIG : *Votre assemblée est invitée à :*

- **APPROUVER** la signature d'une convention avec les communes de Bedous, Lescun, Accous, le syndicat d'Issaux concernés pour la vente de bois d'affouage au prix de 45 € la tonne,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention type ci-annexée avec toute autre Commune de la Vallée d'Aspe qui en fait la demande, ainsi que tout document y afférent,
- **APPROUVER** la signature d'une autre convention avec les communes de Cette-Eygun, Etsaut, Borce et Urdos concernées pour la vente de bois d'affouage au prix de 38,5 € la tonne,
- **DIRE** que les recettes issues de cette vente seront inscrites au budget communal.

L'amendement est mis au vote et est approuvé par 30 voix pour et 2 abstentions (Mme TORCAL et M. LABARTHE).

M. le Maire : Bien, je mets le rapport donc tel qu'il a été exprimé aux voix. Qui s'abstient ? Deux abstentions ? D'accord. Qui est contre ? Pas d'opposition. Je vous remercie.

Vous savez quoi ? Les pays où les gens se sentent le plus heureux dans le monde, c'est la Finlande, et vous savez pourquoi ? Au terme d'une étude, ils se sentent le plus heureux du monde, au terme d'une étude apparemment qui tient la route, alors qu'ils ont la moitié de l'année où il fait nuit et même plus parfois, Sami et Anne, c'est parce qu'il est indiqué



dans les raisons pour lesquelles ils se sentent le plus heureux, au même titre d'ailleurs que le Costa Rica et le Mexique. Le Mexique n'est pas particulièrement considéré dans son continent américain, mais c'est parce qu'ils sont d'une part connectés avec la nature beaucoup plus qu'ailleurs, enfin c'est ce qu'ils disent en tous cas, et que d'autre part ils ont un système social qui est beaucoup plus équilibré que les pays comme les nôtres qui se classent 33^{ème}.

Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22 H 00.



**Le Maire/Président,
Bernard UTHURRY**

**La Secrétaire,
Céline BODET**